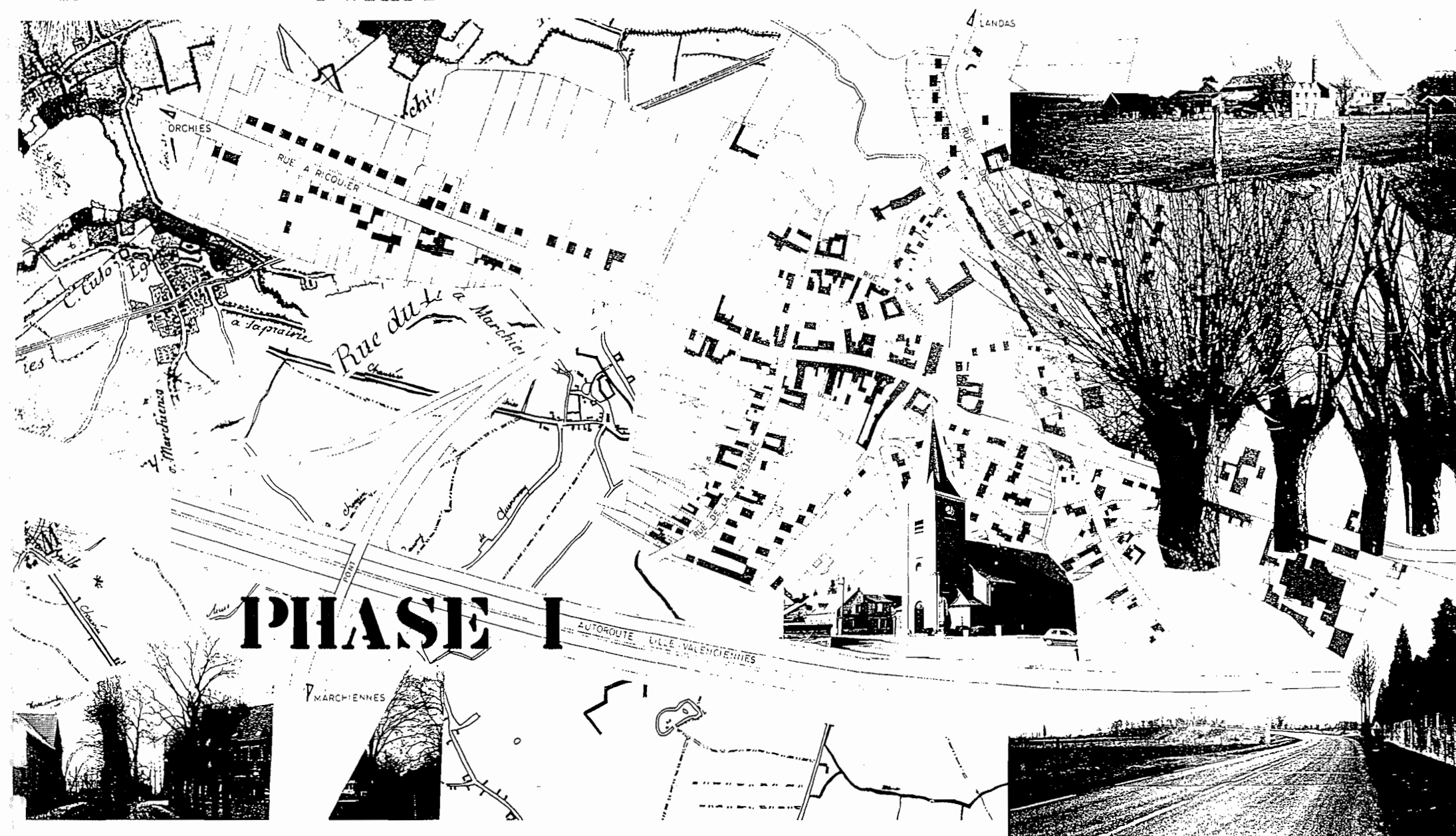


Vous êtes ici

BEUVRY-LA-FORET

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE



PHASE I

Sophie COUROUBLE Architecte-Paysagiste
43, rue des Trois Cailloux 80000 AMIENS
tél. 22 92 72 68

Dominique STROJWAS Architecte urbaniste
29, rue de la Broderie 59235 BERSEE
tél. 20 59 22 80

INTRODUCTION

A) RELEVÉ - ANALYSE

- 1) Historique
- 2) Topographie
- 3) Hydrologie
- 4) Végétation et patrimoine naturel (les hameaux et le bourg)
- 5) Le tissu urbain
- 6) Les circulations
- 7) Le patrimoine bâti du bourg
- 8) Liaisons et limites physiques
- 9) Liaisons visuelles
- 10) Les équipements et activités (les hameaux et le bourg)

B) SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

- 1) L'identité communale
- 2) Organisation de l'espace, zonage
- 3) Circulations
- 4) Echanges physiques et visuels
- 5) Structuration par le végétal
- 6) Valorisation du patrimoine bâti et abords
- 7) Contraintes et atouts des sites

C) LES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

INTRODUCTION

Toute proche de la frontière belge, la Commune de Beuvry-La-Forêt jouxte celles d'Orchies et de Marchiennes. Située entre Lille et Valenciennes, Douai et Tournai en Belgique, Beuvry est une commune rurale dans cette région du Nord où la campagne est plus densément peuplée, les exploitations plus morcelées, les routes plus fréquentées et où le paysage de France se perd en Belgique.

Géographiquement, Beuvry-La-Forêt fait partie de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut qui se prolonge au-delà de la frontière (planche 1). Le Parc Naturel Régional du Nord-Pas-de-Calais se caractérise par son hydrologie et sa végétation de zone humide et maraîchageuse.

Une bonne irrigation du territoire est une préoccupation constante. Une Commission Communale est chargée de trouver des solutions aux nombreux problèmes de l'agriculture et de l'assainissement.

Cette présence de l'eau dicte quelque peu son paysage.

1/3 de la Forêt Domaniale de Marchiennes est sur la Commune, au Sud : un attrait touristique qui attire beaucoup de visiteurs et de citadins pendant la belle saison et qui constitue un capital de valeur pour les activités sportives et les distractions des Beuvrygeois.

Commune spacieuse de 1800 ha, son activité prédominante est encore agricole. Elle compte aussi des entreprises industrielles et commerciales implantées diversement sur la Commune et qui contribuent à l'emploi local. La population est donc relativement active (et non dortoir) et productive. Elle est de 2345 habitants environ, assez bien répartie sur le territoire et organisée en hameaux (les Arcins, Jacques Varlet, Court au Bois, Ghien, Boutreau) et un bourg plus important, où se rassemble la population lors des diverses manifestations de l'année.

La D953 le traverse et relie Orchies à St-Amand-Les-Eaux et la D957 d'Orchies à Marchiennes (planche 2). L'autoroute Lille-Valenciennes (A23) traverse les terres et isole le bourg des hameaux. Une entrée/sortie d'autoroute est à Orchies, une autre vers St Amand. Là aussi se trouve la gare de chemin de fer. Une voie désaffectée traverse la Forêt et la hameau Jacques Varlet. cette ligne fut mise en service dès 1868.

Beuvry-La-Forêt est une commune dynamique qui a le souci du bien-être de ses habitants. Elle est bien soignée dans son ensemble.

Cette autoroute récemment construite est un sérieux handicap pour la vie du bourg et de la Commune.

Elle peut sans doute amener touristes et visiteurs plus rapidement et de plus loin.

La forêt et sa jolie campagne encore bien protégée sont un atout certain.

L'équipe de conception doit donc relever, analyser, étudier ce site ; apprécier les habitudes et les souhaits de ses habitants, des visiteurs : tirer parti et développer ses atouts et les mettre en valeur ; minimiser ses contraintes ; faire des propositions et des recommandations afin d'aménager son cadre de vie, d'encourager ses possibilités touristiques et de façonner son identité.

A) RELEVE - ANALYSE

1 - HISTORIQUE

Les documents relatifs à l'histoire de BEUVRY sont à la fois rares et isolés.

De même les témoins bâtis, les traces historiques ou vestiges, sont très peu nombreux et relativement récents.

La tradition veut qu'on y ait trouvé dans le temps en grand nombre des vestiges d'édifices gallo-romains, avec fragments de poterie et de verrerie. On a également relaté la découverte lors du recreusement d'un ancien puits dans le cimetière de BEUVRY, en 1856, de quatre statuettes en plomb noirci, rongées par l'eau et le temps. Elles ont disparu depuis.

La chronologie suivante peut être établie pour quelques aspects de l'histoire de BEUVRY :

VIIème siècle : BEUVRY faisait sans doute partie des domaines de Saint-Adalband, Comte de DOUAI, puis de Sainte-Rictrude, son épouse, fondatrice de l'Abbaye de Marchiennes.

877 : L'Abbaye de Marchiennes a la propriété de BEUVRY. Elle la conserve en grande partie jusqu'à la révolution.

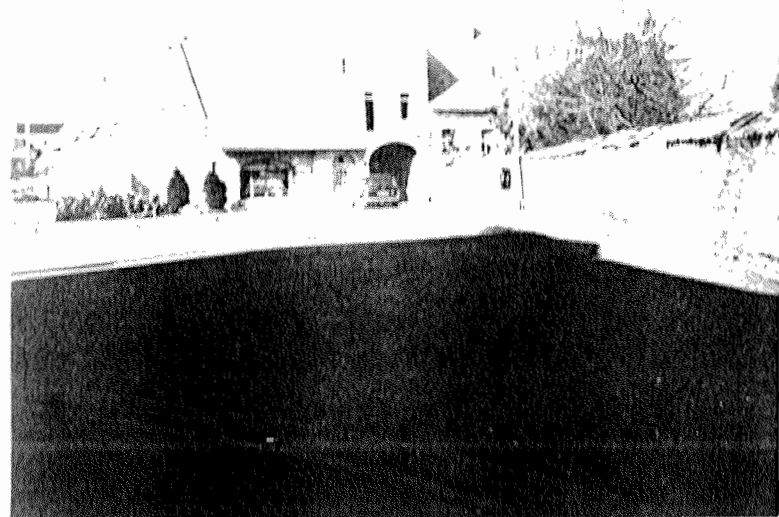


Carte d'état major, 1773

- 1227 : BEUVRY est erige en paroisse (la paroisse fait partie du diocèse de Tournai jusqu'en 1790).
- 1270 : Au milieu du cimetiere (aujourd'hui reconverti), les moines de Marchiennes édifient une eglise.
- 1775 : Derrière l'église fut construit le Presbytere, qui servait également d'infirmierie (actuelle maison de retraite). A proximité, construction d'une ferme assez importante, avec chapelle, pigeonnier, etc... qui fut vendue à la révolution.
- 1788 : L'église est incendiée par un orage.
- 1788 : Construction de l'actuelle église Saint-Martin.

Des batiments cités ci-dessus, trois subsistent donc aujourd'hui, au moins en partie : l'église Saint-Martin, le Presbytere et la ferme.

Les moulins, représentés sur la carte d'Etat Major de 1773 ou sur le plan cadastral de 1817, ont aujourd'hui complètement disparu. Et de l'Ermitage, qui comportait un petit château, une maison de concierge et des écuries, ne subsiste que le site (actuellement : semences Carneau).



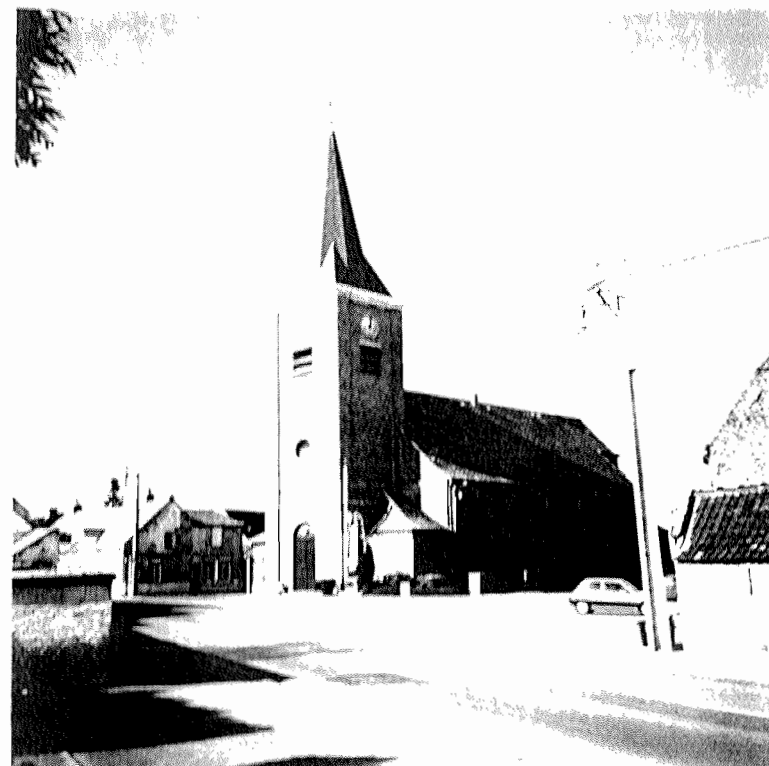
1 La Grande Cense



2 L'ancien Presbytère

Toutefois l'importance de cet aspect historique subsiste malgré le petit nombre des témoins anciens. En effet l'ensemble de l'organisation du village est sous-tendue par son histoire, qui perdure ainsi par fragments dans le paysage Beuvrygeois et dans la mémoire collective de ses habitants.

Il ne s'agit en aucun cas de chercher à transformer Beuvry en "village musée", mais d'une part de comprendre son mode de développement, éventuellement de le corriger, et d'autre part de relever les témoins de son histoire (témoins de tous ordres) et de les faire participer de façon positive au paysage de la Commune.



3 L'église, construite en 1788

2 - TOPOGRAPHIE

C'est un pays plat. L'altitude moyenne communale est de 20 m. Le terrain s'élève légèrement au Nord, 25 m. Le point haut à l'Est a plus de 30 m et le point bas à l'Ouest est de 18 m.

Les lignes moyennes d'écoulement des eaux partent donc du Nord, de l'Est, se rencontrent au Centre et se poursuivent à l'Ouest.

L'autoroute surplombe les terres sur les 2/3 de son parcours communal. Le premier point domine à 34 m, le second à 29 m. Le site de l'ancienne carrière, rue du Moulin, présente une dénivelée attrayante et inattendue, à exploiter.

3 - HYDROLOGIE

La topographie explique la direction, le flux d'écoulement des eaux et leur présence (ou leur absence) sur le site.

Ainsi la pente des voies d'eau est pratiquement inexistante. De nombreux ruisseaux et fossés drainent l'eau du sol. Ils constituent ainsi une particularité paysagère qui contribue à l'identité de la Commune.

Un entretien régulier des courants et des fossés est nécessaire contre l'envasement et pour maintenir une bonne percolation, un écoulement constant, et pour conserver leur capacité à recevoir et à évacuer le surplus des fortes pluies.

Le Beuvry dit "Courant de l'Hopital" est l'artere principale d'irrigation des eaux de la Commune. Venant d'Orchies, il traverse Nord-Est, Sud-Ouest, le bourg, l'autoroute, le marais de Quennebray.

Les cours d'eaux secondaires sont les courants du Ghien de Coutiches, des Aiguilles, de Quennebray.

On note deux zones depressives et maraicheuses : le Grand Quennebray, au centre de la Commune, un large déversoir naturel de longue date, et une petite poche sur le terroir des Arcins.

Parce que moins bien irriguée, de nombreuses flaques d'eau permanentes stagnent dans la Forêt Domaniale.

Une station d'épuration dans la partie basse de la Commune est fonctionnelle depuis 1979. Son implantation est excellente.



4 Forêt Domaniale, végétation type et sylvicole



5 Saules têtards

4 - VEGETATION ET PATRIMOINE NATUREL

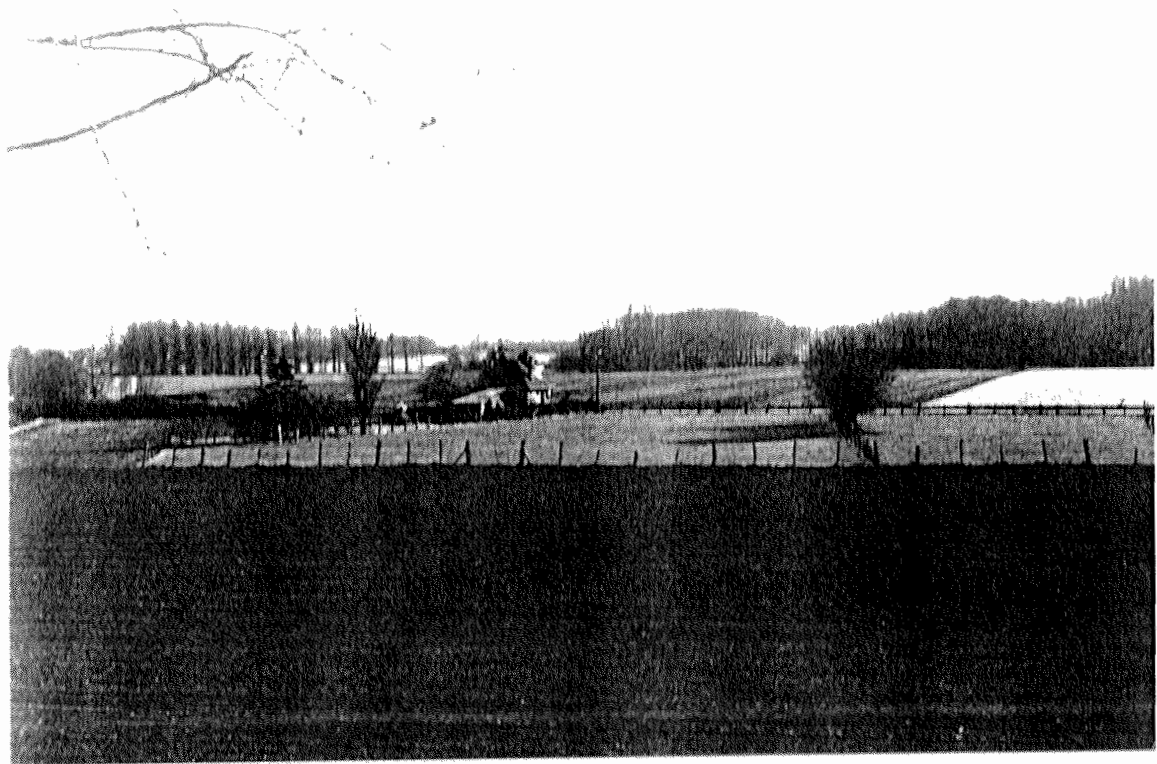
A Beuvry-La-Forêt, la végétation dans son ensemble est conséquente et intimement liée à la présence de l'eau dans son sous-sol. C'est une végétation de zone humide. La flore est caractéristique suivant les degrés d'irrigation.

La végétation naturelle de la Forêt Domaniale est typique (photo 4). Une partie est plantée de conifères en monoculture.

Peupliers et saules contribuent grandement au drainage du sol sur la grande majorité du territoire communal, à l'exception des points hauts ou bien drainés. Ainsi, les peupleraies du Grand Quennebray marquent le paysage par leur masse, leur hauteur et leur ordonnance (photos 6 et 7). Des saules têtards s'organisent ici et là le long de nombreux fossés et courants. Ils renforcent l'unité du paysage (photo 4). Beaucoup sont négligés ou absents.

Quelques anciens vergers près des habitations contribuent au cachet local (photos 8 et 9).

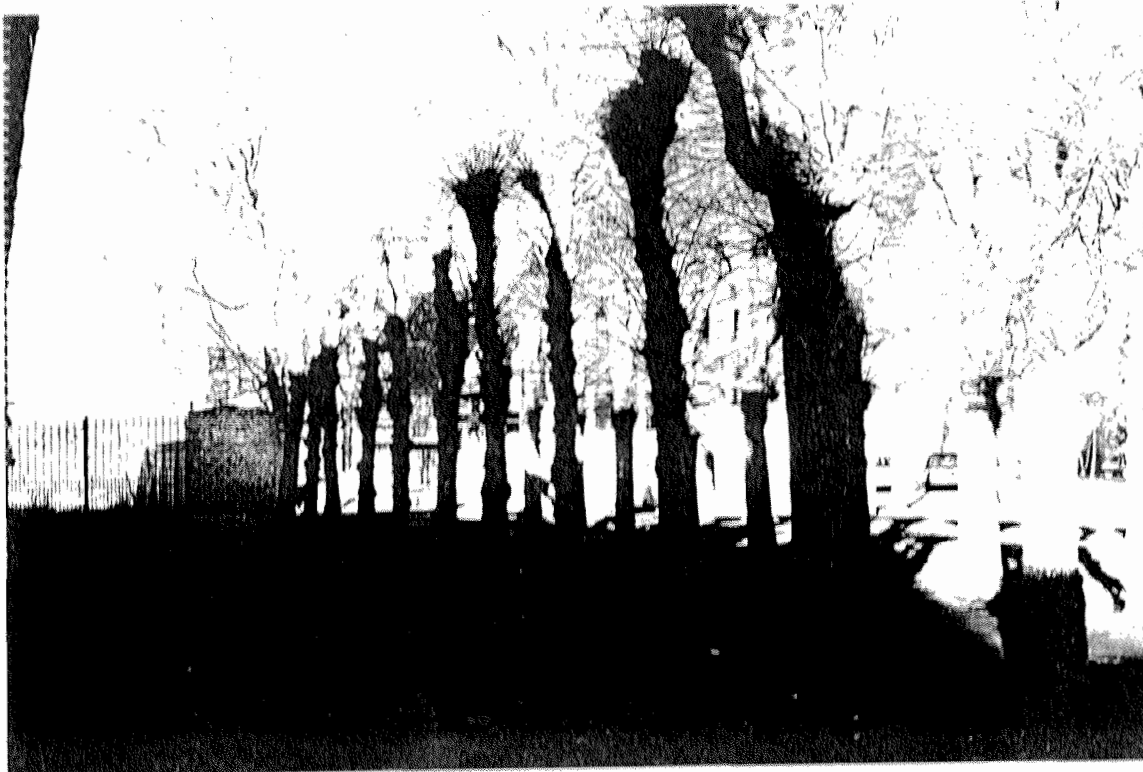
Dans le bourg même, peu de grands arbres feuillus créent de tâche verte, un groupe derrière l'église, un autre près du foyer des personnes âgées (photo 12). Ici et là de grands conifères adultes dépassent les toitures du village. Une allée de saules, rue St Martin, et quelques haies vives sont aussi à sauvegarder (photos 10 et 11). Egalement : un ensemble planté de sapins et de peupliers lombards particulièrement attrayant rue du Saulzoir.



6 & 7 Peupleraie du Grand Quennebray,
vue surplombante (à gauche rue des Ecoliers),
vue de la rue Jules Plus



8 & 9 vergers,
éléments du charme et du symbole du paysage agricole à
terrain humide



10 & 11 Haie vive et allée de saules

Deux espaces verts récréatifs et quelques pâtures bien répartis agrémentent le village. Les terres agricoles sont présentes et s'articulent bien avec le bourg.

Il est surprenant de constater la pauvreté des plantations le long de l'autoroute, en particulier du côté du bourg.



12 Rares grands arbres caduques du Bourg

5 - LE TISSU URBAIN

Les documents disponibles nous permettent d'étudier l'évolution du tissu beuvrygeois assez précisément depuis 1817, ce qui est donc assez récent. Toutefois, notons que la carte datant de 1773 nous présentait déjà un petit bourg bâti autour de son église et traversé par la chaussée d'orchies à St Amand, ainsi que des voies secondaires qui perdurent aujourd'hui.

- Le plan d'ensemble de BEUVRY en 1817 (planche 7) met en évidence trois aspects prédominants :

- * Un petit bourg sur la chaussée d'Orchies à St-Amand (noyau bâti),
- * Un bâti très diffus le long de certaines voies de circulation (chaussée d'Orchies à Marchiennes, rue Jacques Varlet, rue Court au Bois, rue du Ghien).
- * Un réseau viaire bien développé.

On remarque les chemins, sentiers et fossés, qui sont en nombre élevé.

Notons également, dans le bourg, la présence de l'église, positionnée perpendiculairement à la chaussée, et celle de deux grosses fermes qui existent encore (mais ne sont plus en activité), ainsi que de nombreuses fermes à cour carrée.

Le principe d'implantation est celui de l'habitat rural traditionnel dans la région : le pignon à rue.

- L'évolution de 1817 à 1875 est caractérisée essentiellement par un renforcement des aspects soulignés plus haut : (planche 8).

Le bourg s'est un peu étoffé.

Toutefois la densification est plus importante le long des voies, allant jusqu'à la création de hameaux (Bourgogne, Jacques Varlet, Ghien et Bouteau).

Le village est toujours essentiellement rural.

L'étude des plans du bourg montre que le parcellaire n'est pas modifié (planches 9 et 10). Cette observation est valable pour l'ensemble du village.

Un élément important est venu se superposer aux réseaux existants : la voie de chemin de fer de Orchies à Somain, qui traverse Jacques Varlet, suivant un tracé parallèle à la chaussée d'Orchies à Machiennes.

- De 1875 à nos jours, l'évolution a continué dans le sens de la densification, densification du centre "en épaisseur" mais aussi densification par développement de l'urbanisation linéaire, avec une implantation en "front à rue" correspondant mieux à la réalité socio culturelle contemporaine.

L'urbanisation aujourd'hui est liée essentiellement au développement de l'habitat individuel, selon deux modes principaux :

* L'habitat pavillonnaire isolé, qui suit une implantation linéaire le long des voies de circulation.

* Le lotissement ou l'opération groupée, que la municipalité a choisi de favoriser dans le bourg, de façon à le densifier "en épaisseur".

6 - LES CIRCULATIONS

- A Beuvry-La-Forêt, les types de circulation sont variés :

- 1) Les carrières, sentiers, chemins de terre, petites voies de liaison, à usage piéton et agricole, passant à travers champs.
- 2) Les voies en impasse, qui méritent un point particulier car elles sont nombreuses à déboucher sur l'autoroute.
- 3) Les voies de desserte, les liaisons village-hameaux (circulation interne).
- 4) Les voies de transit, les C.D (de Orchies à St-Amand et de Orchies à Marchiennes).
- 5) L'autoroute.

Le plan des circulations (planche) et les observations sur place permettent d'effectuer les constats suivants :

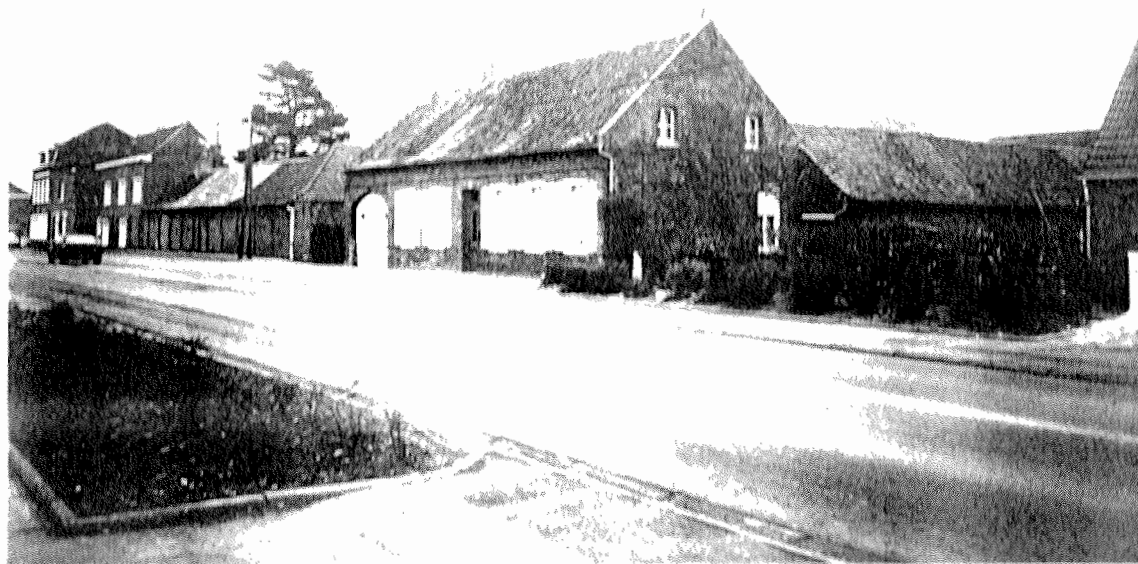
- Malgré la variété soulignée plus haut, on constate que les cheminements piétons ne sont généralement pas confortables, en particulier dans le bourg où ils pourraient être privilégiés pour faciliter les liens entre les divers équipements et services.
- De plus, la comparaison entre les plans du siècle dernier et le plan actuel révèle immédiatement la disparition de bon nombre de carrières et autres petites voies de liaison.

Bien que cela témoigne sans doute de l'évolution de notre société vers le "tout automobile", il n'en reste pas moins que les possibilités de promenades diversifiées (piétons, équestres, 2 roues, etc...) constituent une vraie richesse pour un village et ses habitants.

- La voie de chemin de fer de Orchies à Somain, désaffectée depuis de nombreuses années, est encore aujourd'hui à l'état de friche. Elle a pourtant nécessité des aménagements importants (tunnel) au moment du passage de l'autoroute et fait partie actuellement des potentialités non négligeables de BEUVRY.
- Notons également le mauvais état des chaussées dans la Forêt Domaniale. Il paraît étrange que leur entretien incombe à la Commune alors que les bois sont gérés et exploités par les Eaux et Forêts.
- L'autoroute, enfin, a littéralement tranché le village en 2. La perturbation intervient aussi bien au niveau visuel qu'au niveau fonctionnel. Le hameau du Ghien est totalement isolé du reste de la commune. Les traversantes sont très peu nombreuses : 1 passage supérieur vers J. Varlet (véhicules et piétons courageux), 1 passage souterrain pour piétons et 2 roues, rien n'est prévu pour les animaux (faune locale), et insuffisamment pour les eaux.



13 Habitat rural, pignon à rue, et, en vis-à-vis, constructions pavillonnaires récentes



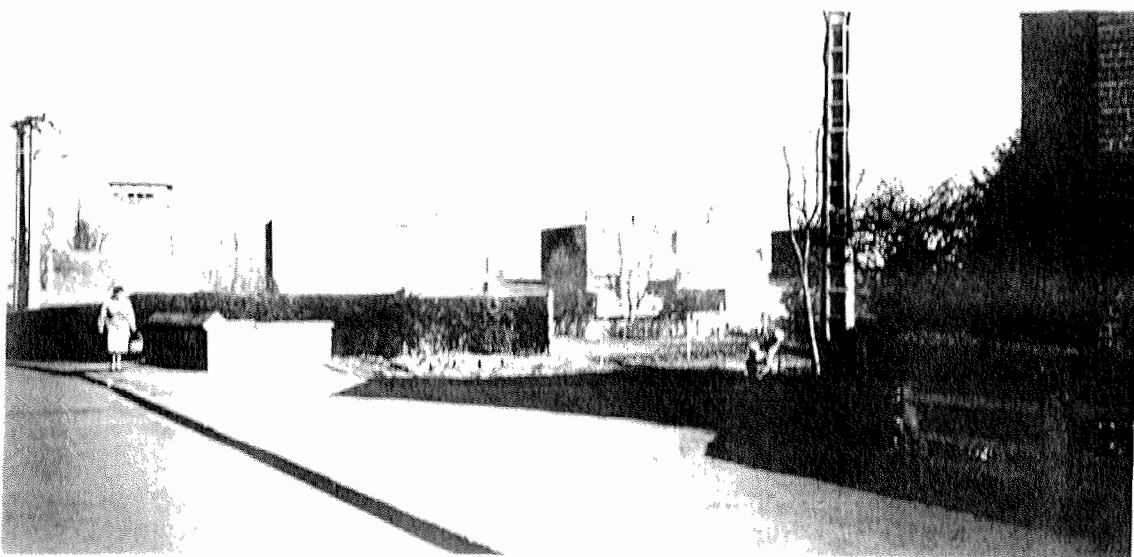
14 Constructions rurales traditionnelles

7 - LE PATRIMOINE BÂTI DU BOURG

Le bâti est diversifié et riche, essentiellement rural. On peut distinguer plusieurs types : (voir planche 13).

- * Les fermes anciennes, nombreuses, facilement repérables (cour carrée, ensemble clos), qui contribuent agréablement à la qualité du paysage. Les bâtiments sont dans l'ensemble en bon état et les modifications respectent souvent les principes traditionnels d'organisation et de construction.
- * L'habitat rural ancien, pignon à rue, lui aussi souvent de bonne qualité et bien entretenu (photo 13). Toutefois, quelques cas ont fait l'objet d'aménagements regrettables.
- * L'habitat en bandes (XIX^{ème} et XX^{ème}), alignement plutôt monotone de maisons identiques les unes aux autres. Il s'agit parfois d'un alignement discontinu (maison groupées par 2) (photos 15 à 17). Dans l'ensemble les qualités esthétiques et paysagères en sont plutôt médiocres, d'autant plus que cet habitat est implanté en front de rue.
- * L'opération groupée ou le lotissement (Groupement de maisons individuelles identiques les unes aux autres selon un plan général, ou groupement de maisons individuelles différentes selon un plan général).

Les maisons sont construites selon les modèles actuels courants.



15, 16 & 17 - Habitat en bandes

Ce qui est intéressant à BEUVRY : ces opérations sont réalisées près du centre.

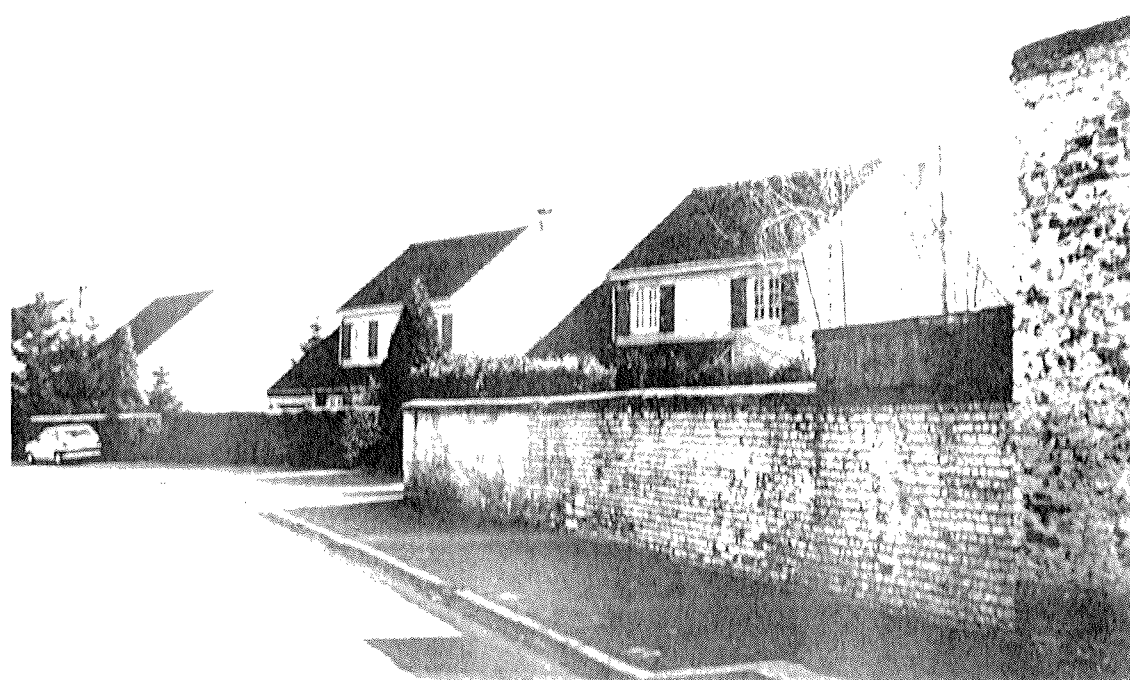
Du point de vue paysage, on peut opposer l'insertion du lotissement, avec sa logique propre, et ses limites, ses limites, ses entrées, directement en contact avec le tissu environnant.

* Les constructions pavillonnaires récentes : comme les précédentes, elles répondent à un mode d'implantation dans la parcelle éloignée des usages traditionnels. Elles sont souvent en retrait par rapport à l'alignement, et sans mitoyens. Elles s'implantent essentiellement le long des voies, renforçant un urbanisme à caractère linéaire et touchant les vues vers la plaine. Les aménagements de leurs abords sont souvent disparates.

* Le bâti de type industriel est assez peu représenté. De plus ces établissements ne sont pas groupés en zone industrielle mais sont bien répartis dans la commune, ce qui facilite leur intégration.

Quelques aménagements complémentaires seraient les bienvenus (plantations essentiellement) (photos 19 à 21).

* Les clôtures constituent un aspect particulier du patrimoine bâti du bourg. La planche n° 10 nous montre qu'elles avaient déjà une place importante en 1875. Certaines existent encore aujourd'hui, en maçonnerie de brique, d'autres sont plus récentes et bien souvent plus hétéroclites.



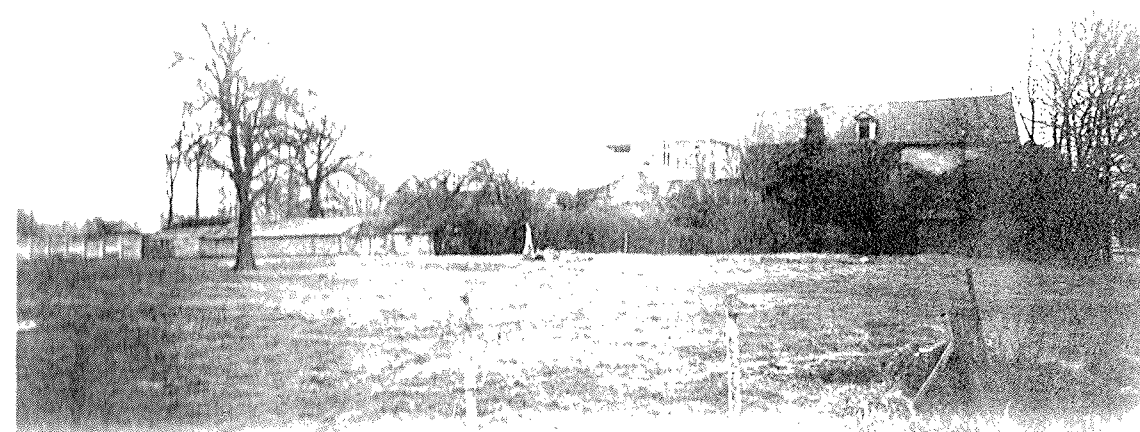
18 - La résidence de QUENNERRAY



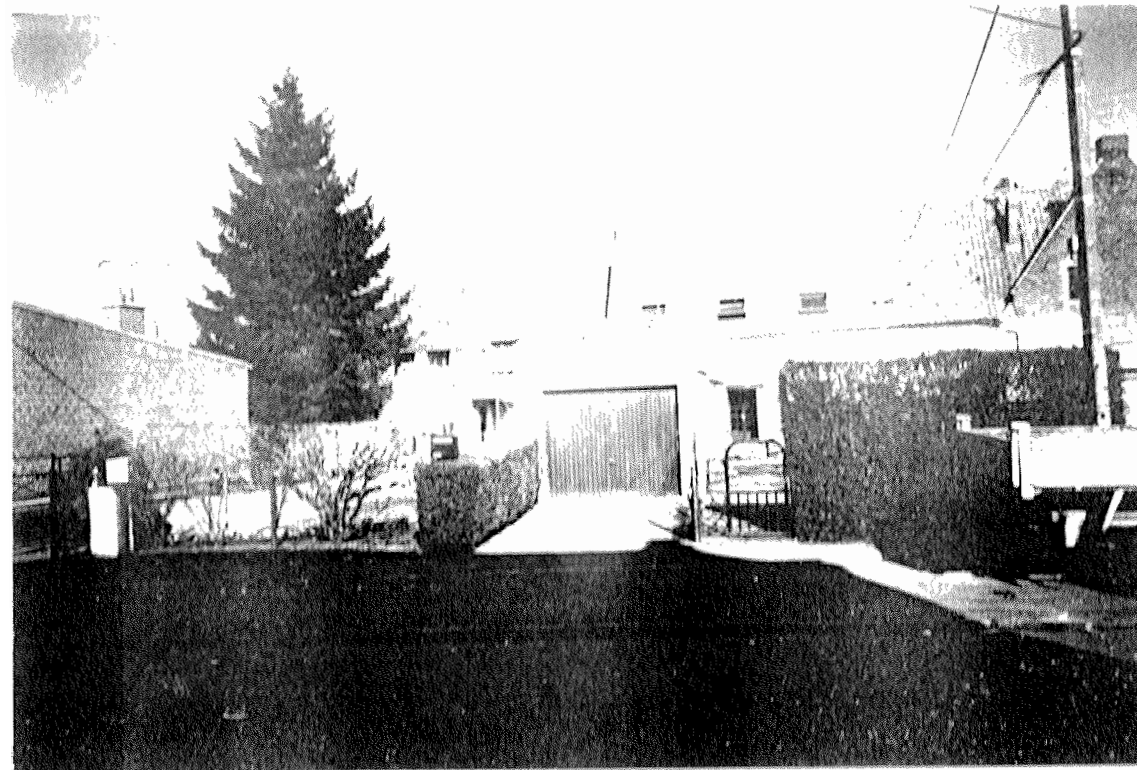
19 - Usine de coton



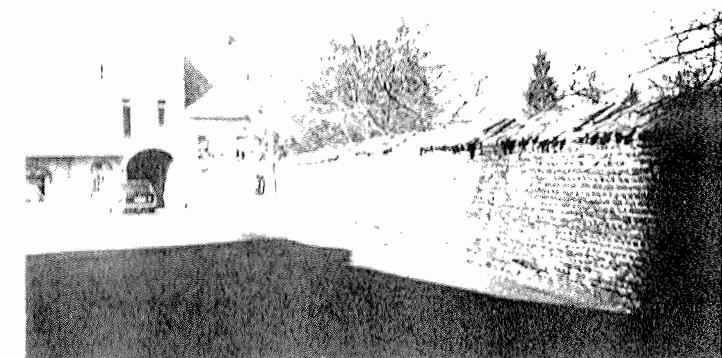
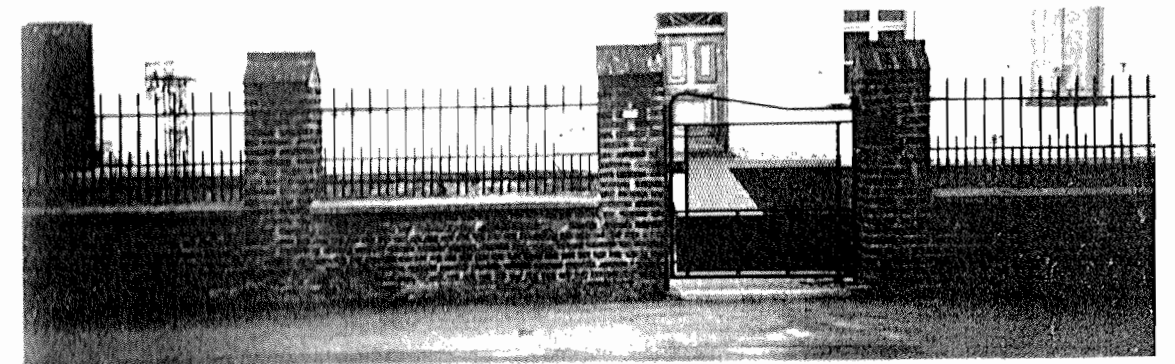
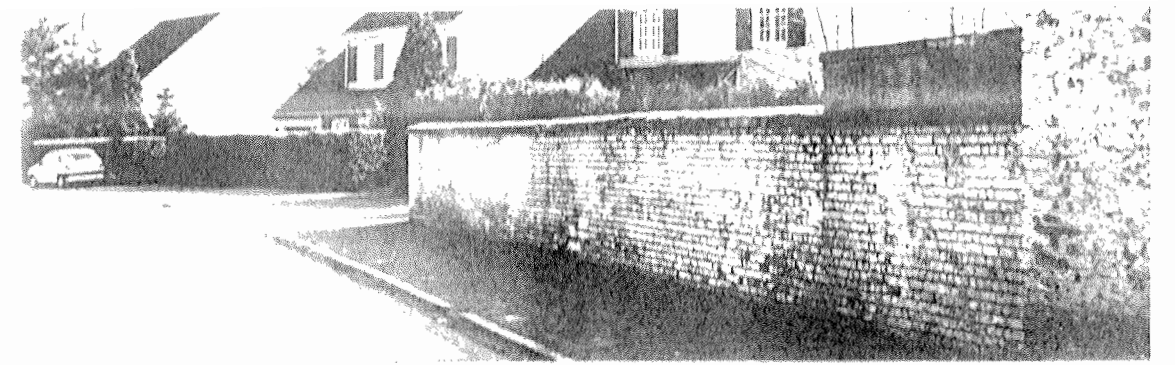
20 - S.E.A.C.



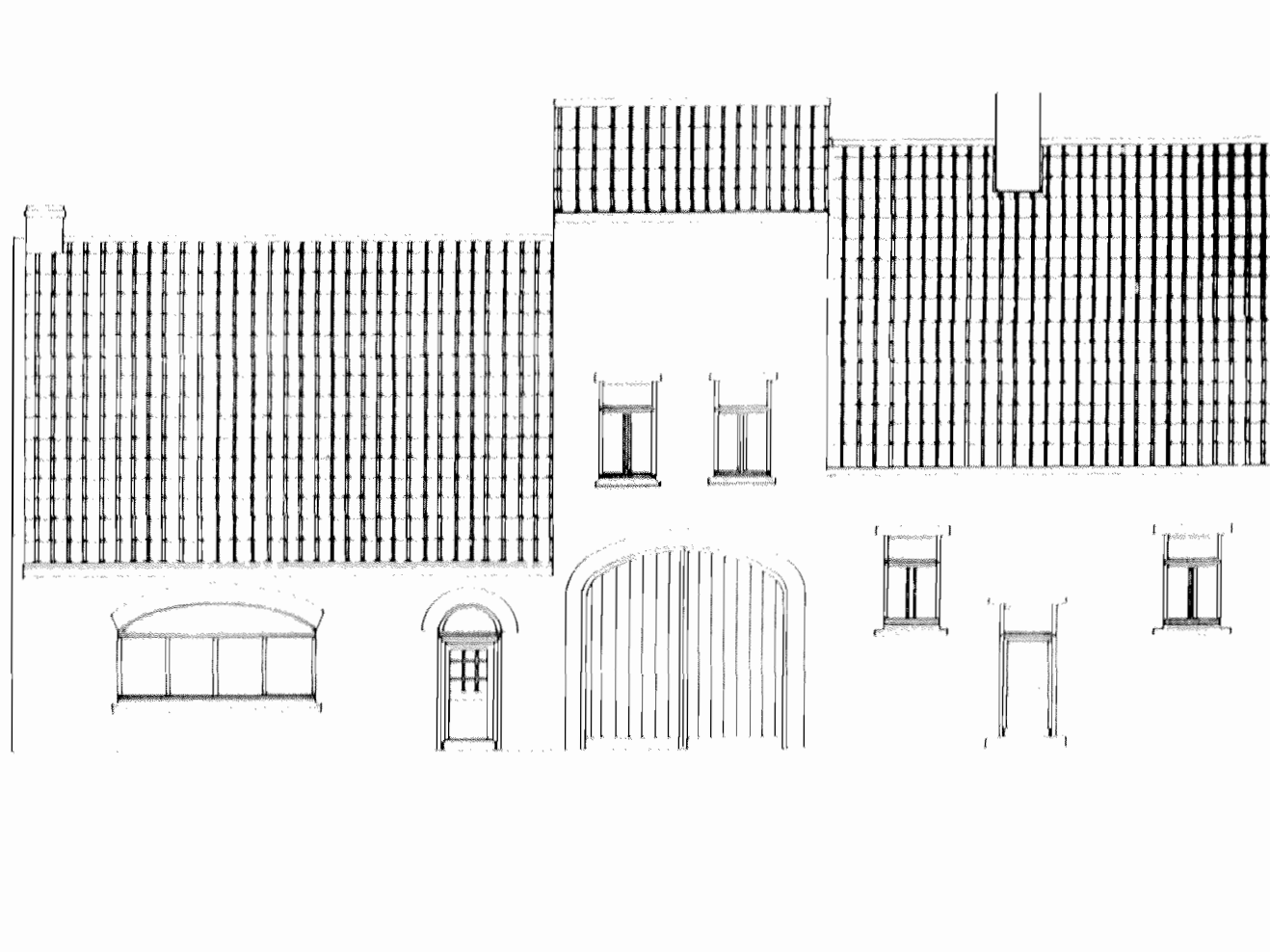
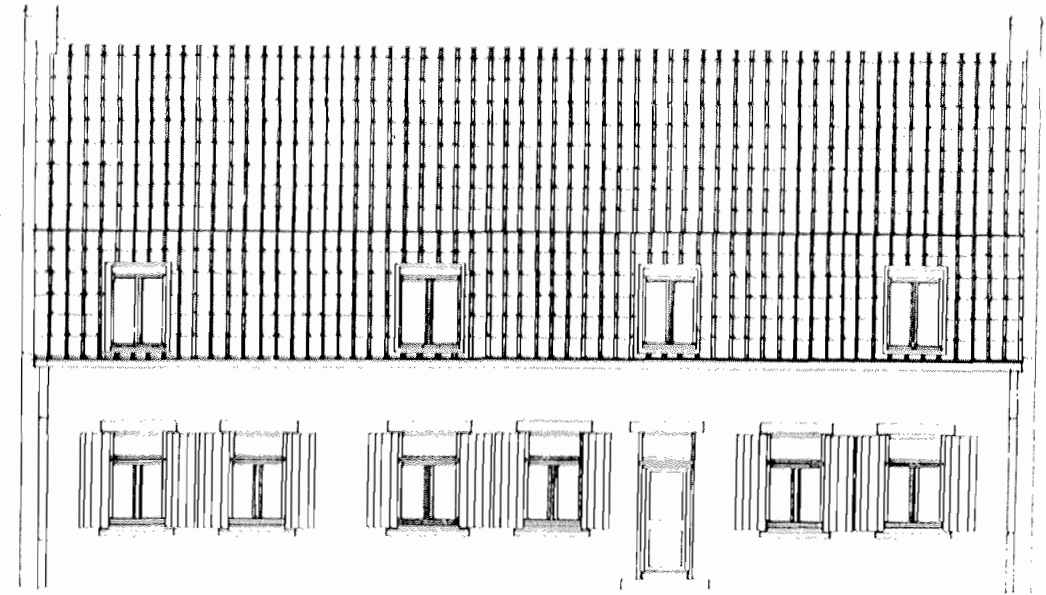
21 - Dépôt S.E.A.C., rue des Fusillés

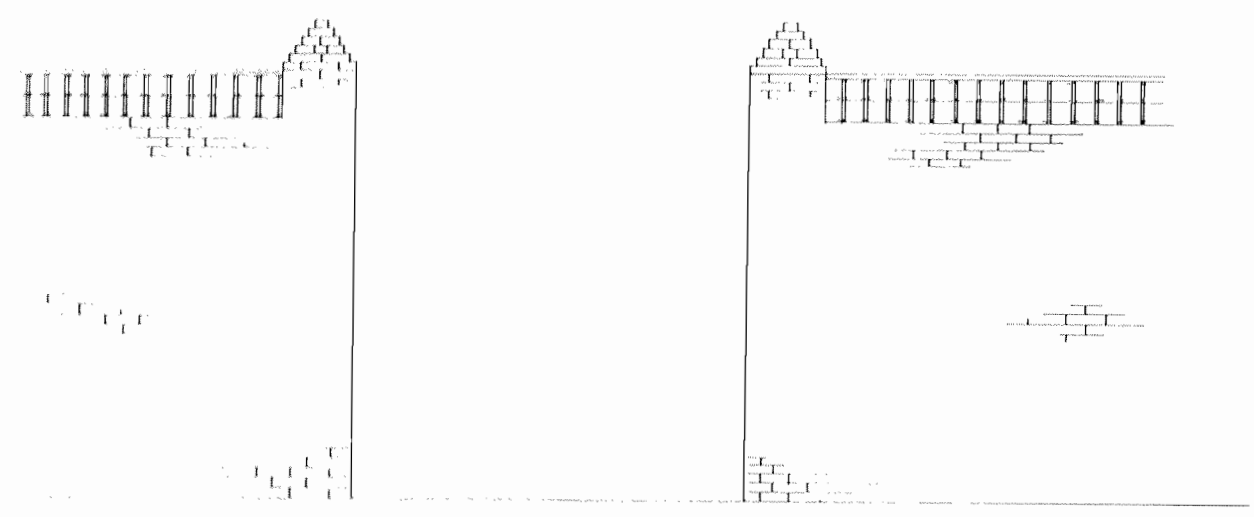
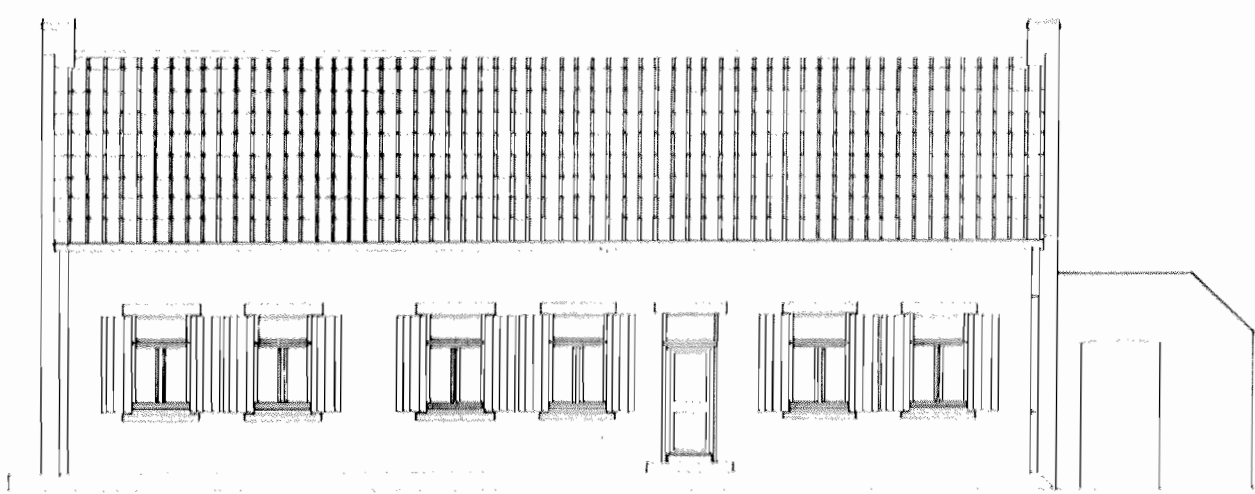
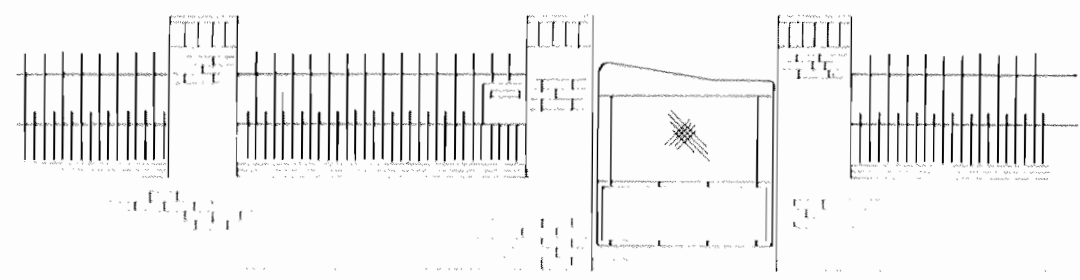


22 Des façades peu engageantes



23 à 26 Clotures





8 - LIAISONS ET LIMITES PHYSIQUES

Dans ce plat pays, ensembles boisés, bâtiments et constructions d'infrastructures limitent l'espace et conditionnent l'environnement.

La masse boisée de la Forêt Domaniale au Sud, l'autoroute au Centre et les peupleraies en bordure Nord délimitent le paysage.

Les liaisons viaires principalement linéaires par leur bâti dense ferment d'autant l'espace.

La chaussée D957 bien que beaucoup plus aérée de part et d'autre produit cet effet longitudinal parce que large, rectiligne et fréquentée.

Entre ces restrictions physiques, des espaces ouverts où les vues sont rayonnantes.

Les liaisons bourg-hameaux sont insuffisantes, notamment pour les piétons, cyclistes et le passage des eaux. Rien n'a été prévu pour la faune locale. Par contre, un passage souterrain de grand gabarit pour la voie de chemin de fer désaffectée n'est pas utilisé !



27 & 28 Passage piétons souterrain visuellement peu engageant

9 - LIAISONS VISUELLES

On remarque deux types de vues :

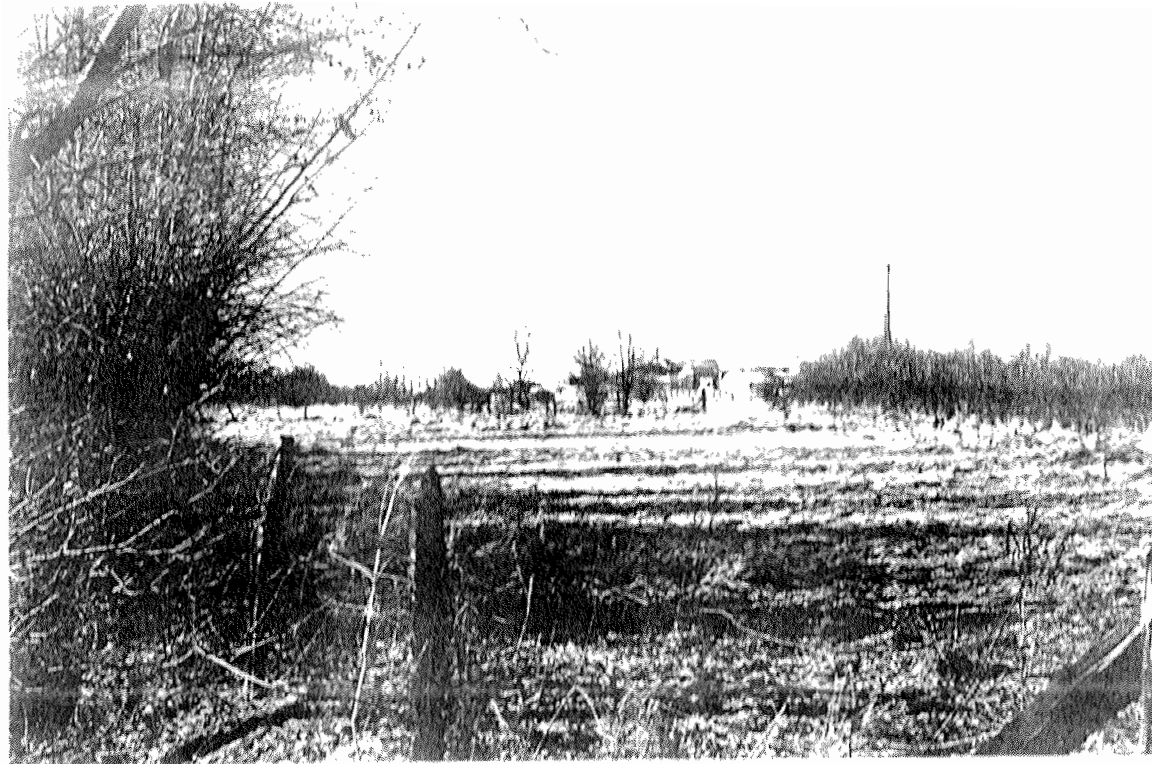
- des vues rayonnantes à préserver et parfois à sélectionner
- * des points de vue plus ponctuels à exploiter ou à minimiser.

Elles sont indiquées par différentes couleurs sur le plan. Les points de vue signalés du bâti tiennent compte d'un ensemble particulièrement pittoresque ou qui présente un intérêt notoire.

Les passages sous l'autoroute, pour les piétons et pour les eaux, sont visuellement mal intégrés dans leur environnement et inhospitaliers (photos 27 et 28). Un écran végétal est recommandé pour limiter l'impact visuel des installations S.E.A.C. (photo 29). Les abords du centre Equestre sont un dépotoir peu engageant et dévalorisant qui contraste avec la beauté du site environnant et le séduisant bâtiment du Club (photos 30 et 31). La clôture du cimetière est d'autant plus rébarbative qu'elle se trouve à l'entrée du bourg et à un point de jonction fréquenté. A l'angle opposé, la vue de la cour de ferme est à escamoter (photos 32 et 33).

Trois points sont conflictuels :

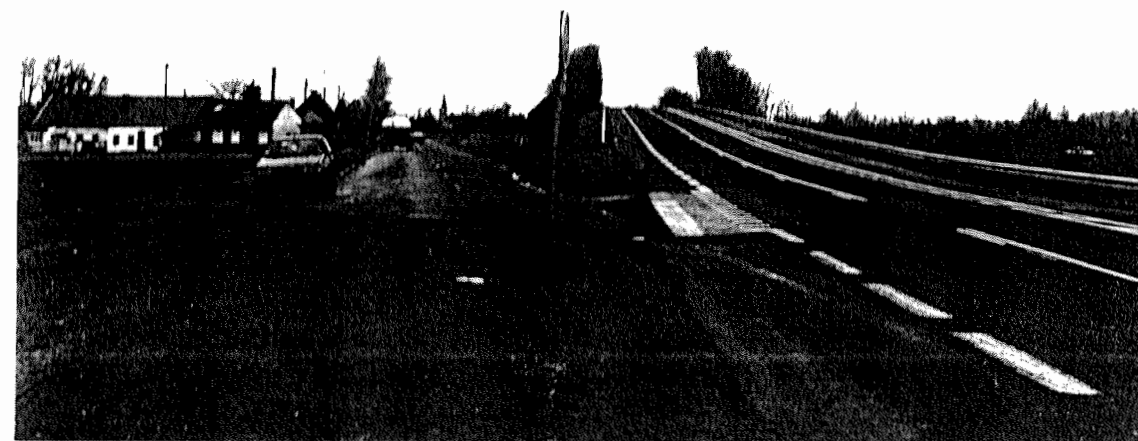
- * de part et d'autre du second pont qui enjambe l'autoroute, la déviation de la chaussée crée une ambiguïté visuelle avec la perspective existante, plus marquée du côté du bourg (photo 17). De l'autre côté s'ajoute l'accès dangereux et mal défini menant à la rue de Bouteau (photo 35). L'enfilade de la rue de l'Ancienne Poste est mal perçue par une faiblesse visuelle au point de sa courbe (photos 36 et 37).



29 Installations S.E.A.C. vue de la rue des Fusillés



30 & 31 Les abords peu engageants du Centre Equestre

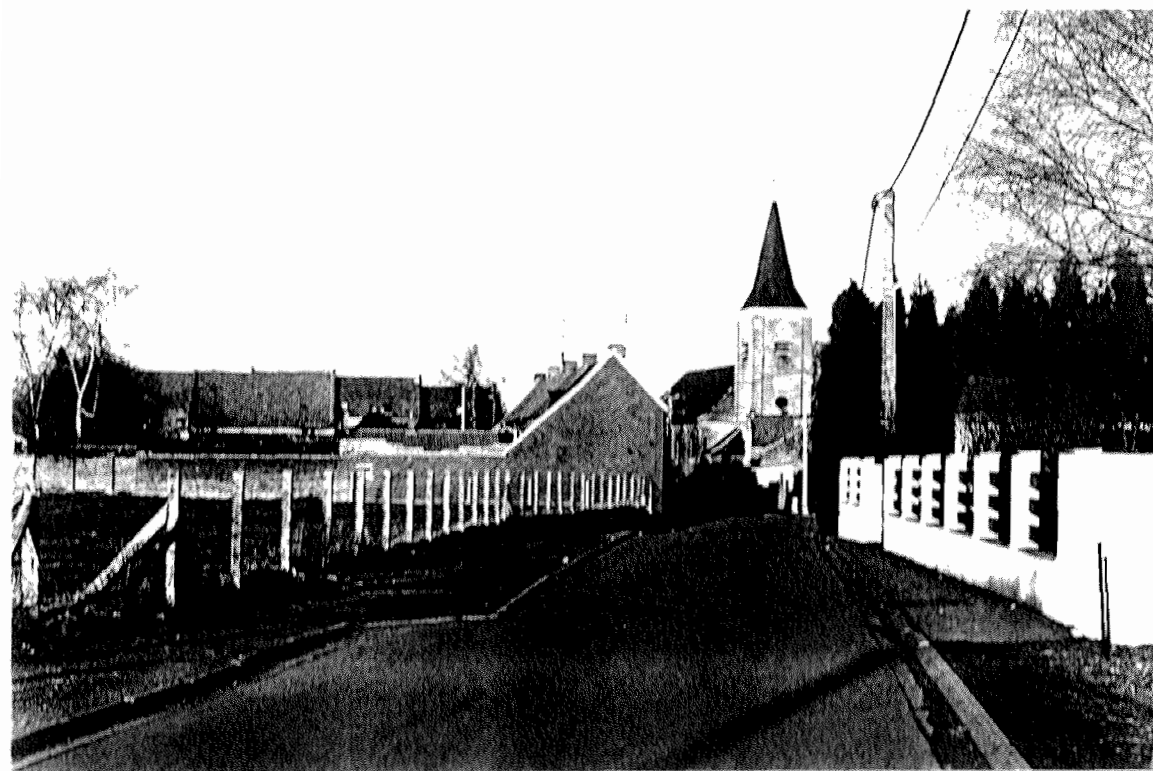


32 & 33 Entrée de ville : défaillance visuelle et esthétique, angles des rues à habiller

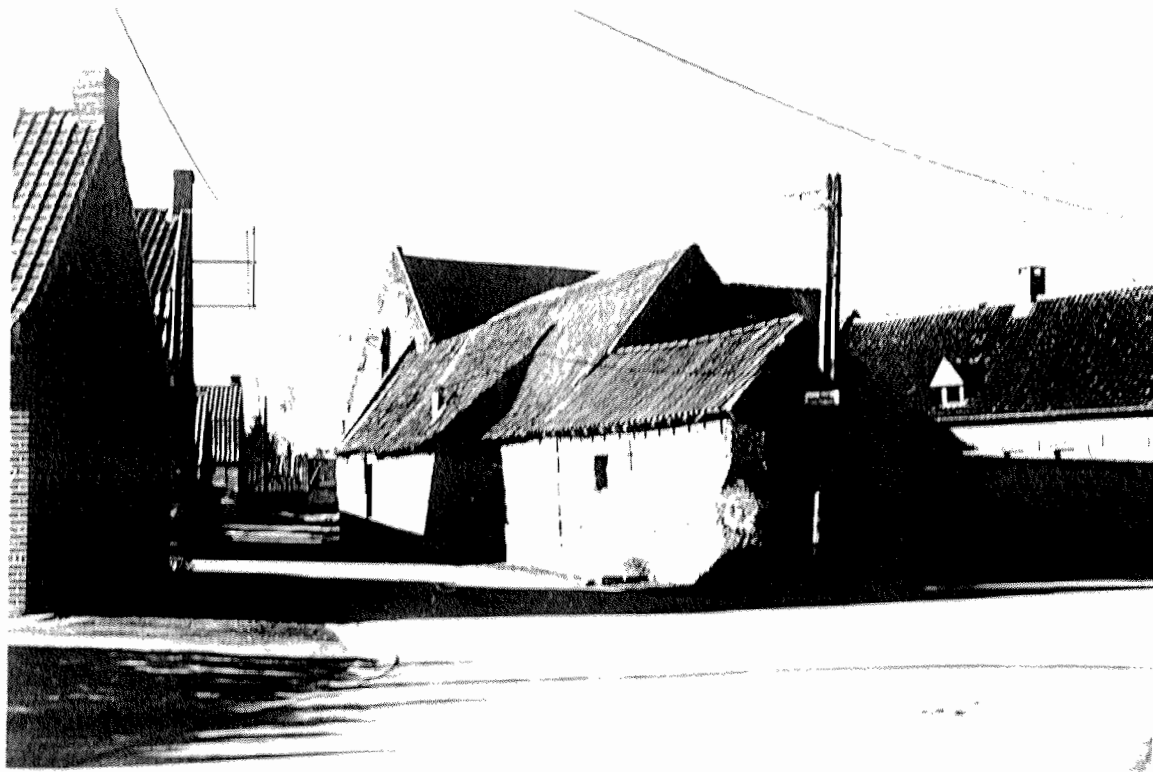
34 & 35 Points conflictuels, faiblesse visuelle

10 - LES EQUIPEMENTS ET ACTIVITES

Ils sont bien répartis sur le territoire. Les fermes encore en activité au centre du bourg lui conservent une note champêtre et originale.



36 & 37 Faiblesse visuelle dans l'appréciation de la ruelle



38 & 39 Bâti traditionnel régional

B) SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Après le relevé et l'analyse de l'état existant, l'examen du site proche et lointain, après avoir entendu les observations de la municipalité, une synthèse s'impose qui donne le point de vue du groupe de travail et expose ses réflexions et propositions dans le cadre de l'étude. Viennent ensuite les options d'aménagements.

1 - L'IDENTITÉ COMMUNALE

On constate une harmonie visuelle que créent fermes et bâtiments de construction régionale et un ensemble de toits à tuiles rouges éparpillés sur toute la Commune.

Le bâti traditionnel dominant marque avant tout l'identité communale (photos 38 et 39). Beaucoup de bâtiments demandent attention, d'autres sont en bon état ou encore très soignés ; tous sont à sauvegarder.

Le caractère est aussi reconnaissable à l'échelle générale du paysage qui accompagne les constructions : la taille et l'organisation des champs, les pâtures et leurs clôtures, les voies sinueuses, ainsi que des cours d'eau, la découpe des fossés en nombre, l'organisation des plantations, le type de végétation, le choix des essences (photo 40).



40 Types de végétations

Sur toute la commune, on constate cette même organisation pittoresque de l'espace, avec toutefois des nuances de densité et d'atmosphère distinctes en des lieux définis qui seront des ambiances et diversités locales à exploiter (photos 41 et 42).

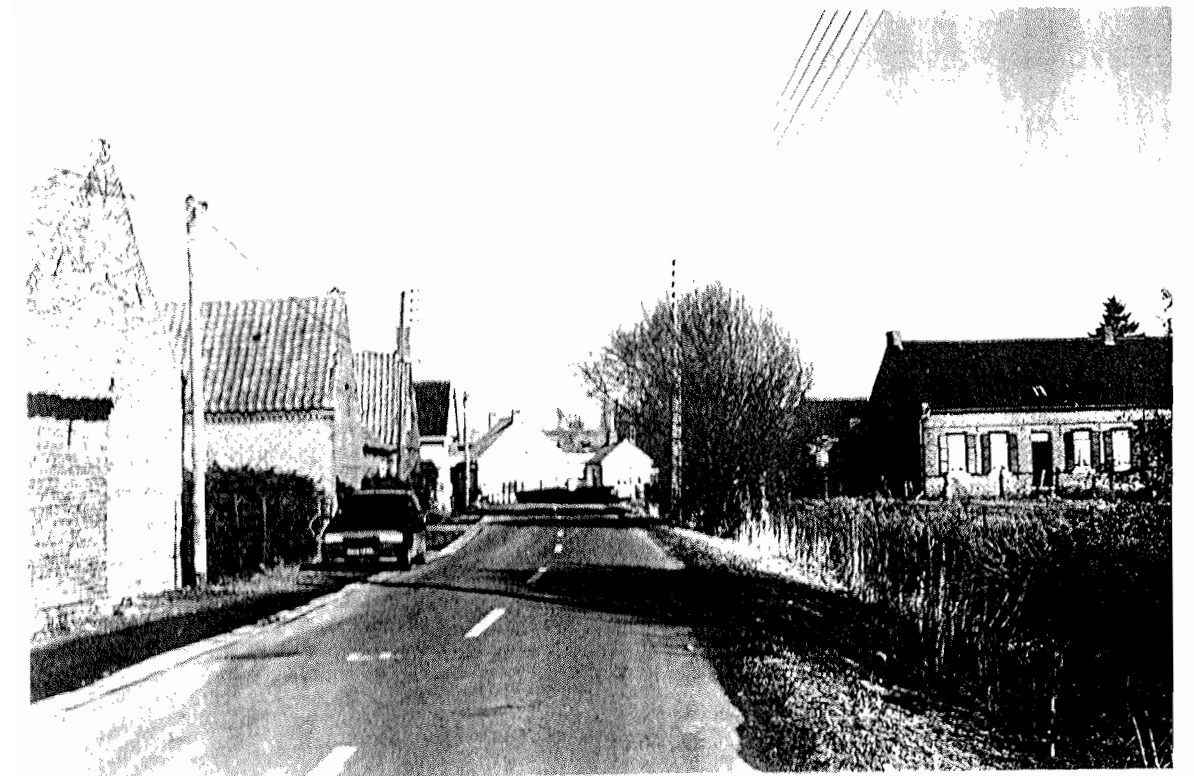
Une unité dans les traitements des abords des voies, fossés, bas-côtés, seront un plus notable (photos 43 et 44). L'herbe et le schiste rouge semblent être un bon choix.

Une harmonisation des styles de clôtures individuelles est primordiale.

Une signalisation claire, regroupée et bien localisée est un élément d'identité supplémentaire.



41 & 42 Caractères distincts ambiances et diversités locales



43 & 44 Traitements et soins d'entretien des abords et
bas-côté, herbes et schistes rouges

2 - ORGANISATION DE L'ESPACE, ZONAGE

En ce qui concerne l'organisation de l'espace, le premier aspect qui s'impose est la bonne mixité des fonctions et activités.

* En effet, les planches 16a et 16b montrent bien la bonne répartition sur le territoire communal :

- 1) des fermes en activités (même le bourg en possède encore, avec des terres cultivées)
- 2) des entreprises industrielles ou artisanales.

Les commerces quant à eux sont groupés essentiellement dans le bourg, rue Albert Ricquier (sans oublier pourtant que plusieurs cafés sont répartis dans les hameaux, et le magasin V6 sur la route d'orchies à Marchiennes). De même, l'ensemble des équipements se trouvent dans le bourg (la Mairie, la Poste, les écoles, les équipements sportifs, etc...).

La mixité des fonctions : agricole, industrielle, logement, nous paraît une bonne chose car elle évite le côté "banlieue dortoir" du territoire communal. Elle concourt beaucoup à l'image d'un village vivant.

En outre, la concentration de la plupart des commerces et équipements dans le bourg tend à renforcer son caractère central.

Nous encourageons la commune à continuer son évolution dans ce sens, en particulier à éviter la création de zones industrielles.

Notons le site de l'ancienne usine d'oxyde de zinc (à l'entrée de Beuvry côté Orchies) qui est en cours de réutilisation-réhabilitation.

* Problème lié au développement linéaire de l'habitat :
Il obstrue les percées visuelles vers la plaine, en formant un écran bâti entre la chaussée et la plaine. De plus, à force de s'étendre, les hameaux tendent à se rejoindre. Ils n'apparaissent plus comme des entités, mais finissent par se fondre dans un ensemble urbain diffus et tentaculaire, dans début ni fin.

Ce développement tentaculaire, fort répandu dans la région, est à limiter au maximum.

Si la commune doit encore s'étendre, il conviendra de favoriser plutôt la densification du bourg, en prenant toutes les mesures nécessaires en particulier au niveau de l'intégration.



45 & 46 Dans le bourg, des cheminements peu accueillants et peu sécurisants pour les piétons

3 - CIRCULATIONS

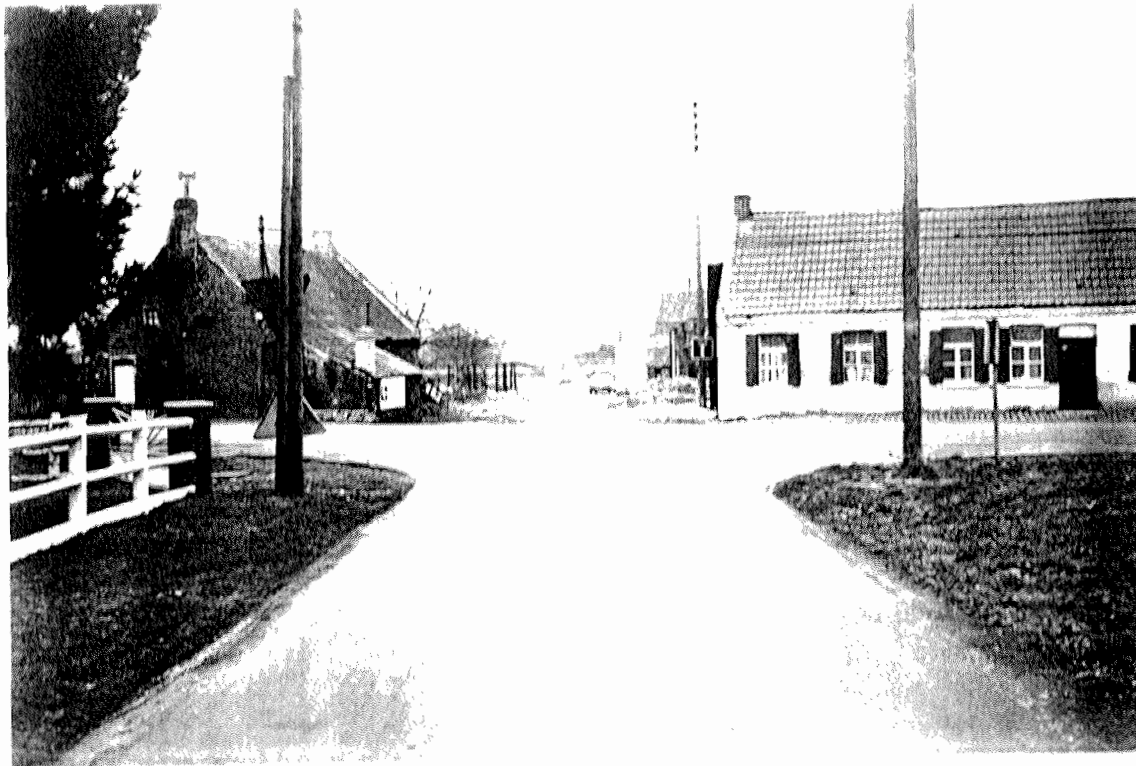
Les circulations sont assez variées pour les véhicules, sauf les traversées d'autoroute.

Par contre pour les piétons, elles sont de moins en moins nombreuses et peu confortables :

- Dans la plaine, de nombreux cheminements ont disparu.
- Dans le centre, le stationnement sur trottoir, ajouté aux éléments de mobilier urbain (panneaux de signalisation, etc...), empiète sur le domaine des piétons à qui il reste peu d'espace (photos 45 et 46).

Plusieurs aspects sont à favoriser :

- * Dans la plaine, recréer un cheminement piétonnier entre les différents hameaux.
- * Dans le bourg, aménager et conforter les cheminements piétonniers essentiels (reliant les commerces, les équipements) (planche 19).
- * Dans le cadre d'un développement ultérieur par densification du bourg, mettre en place un schéma cohérent et, en particulier, veiller à ce que les voies créées constituent un réel réseau de circulation et non un ensemble de voies en impasse.



* En ce qui concerne les voies en impasse sur l'autoroute, il serait intéressant de leur apporter un traitement spécifique, à étudier au cas par cas (percée visuelle ou non, aménagement type cour urbaine ou petit clos résidentiel, etc...).

* Améliorer les traversées d'autoroute existantes et en recréer au moins une nouvelle.



47 & 48 Voies en impasse sur l'autoroute



49 Passage souterrain pour piétons



50 & 51 Conflit véhicules/piétons

52 & 53 Problème de carrefour à traiter
(suite à voie déviée)

4 - ECHANGES PHYSIQUES ET VISUELS

Conserver le bâti aéré des hameaux afin de sauvegarder les échanges visuels et conserver les espaces "ouverts" en rendant les "trous" du bâti linéaire inconstructible.

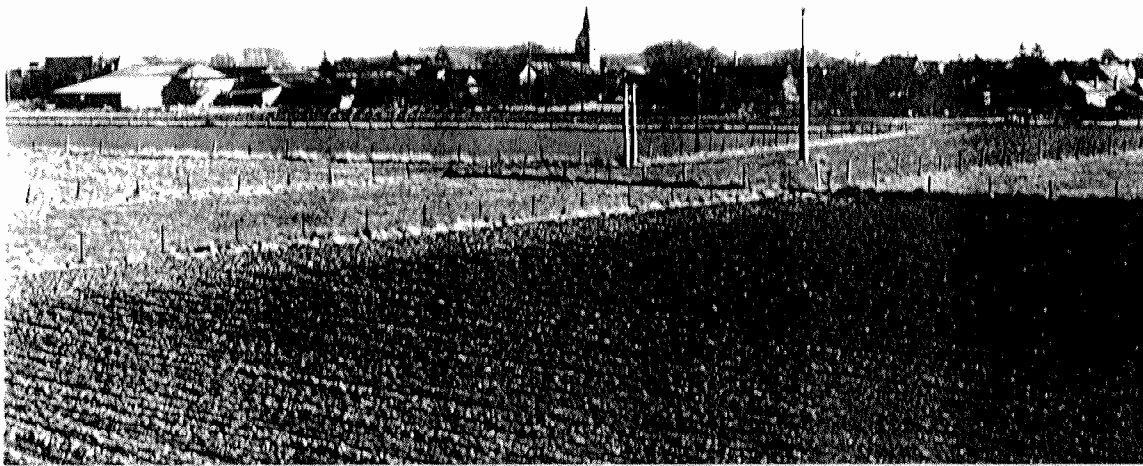
Lors du remembrement, recréer un cheminement piétonnier pour relier les hameaux en raccourci et les promenades.

Minimiser l'impact visuel de l'autoroute, du bourg et des hameaux, et compenser cette barrière physique en intégrant mieux les passages aériens dans le paysage et en réaménageant les souterrains.

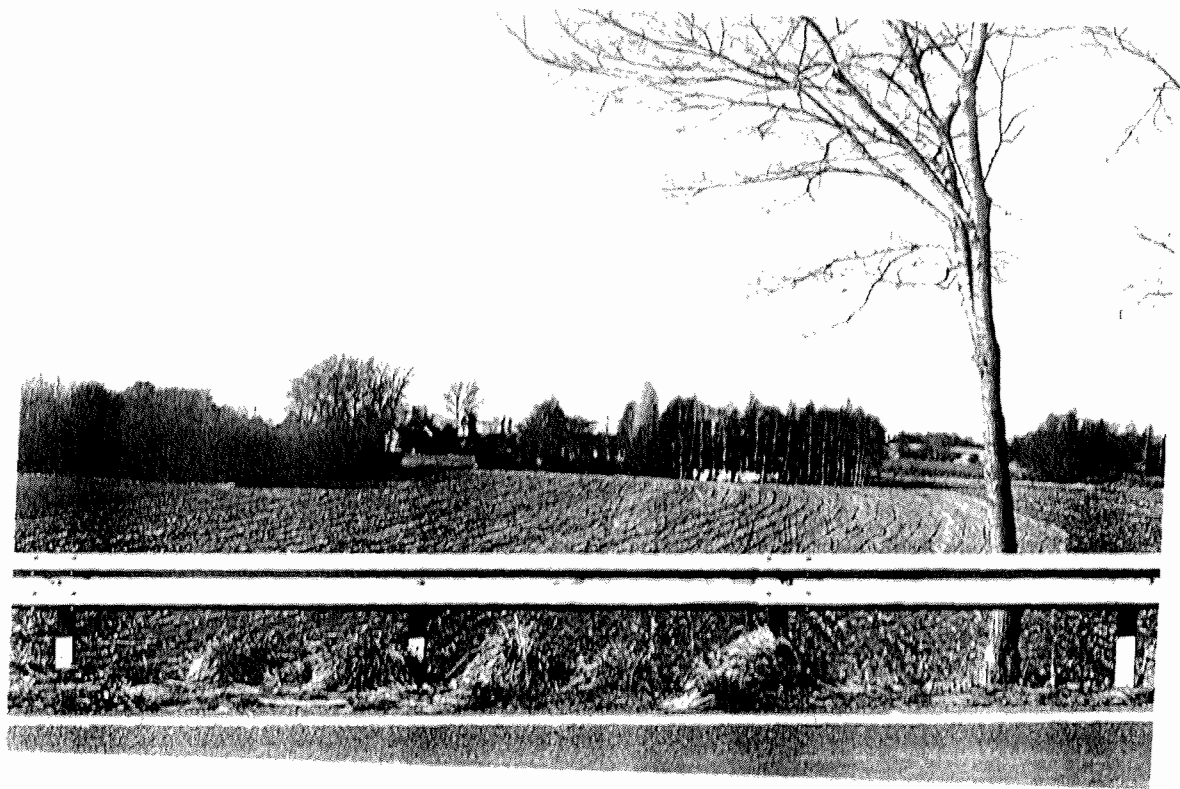
Les points de vue panoramiques appréciables des ponts et des points hauts de la limite communale sur le village et la campagne, sont à signaler aux passants et à ajuster par quelques plantations complémentaires (photos 54 et 55). Aussi une jolie vue du moulin est aperçue du pont comme de l'autoroute. Une signalisation locale qui peut être retenue (photo 56). De l'église, au centre du bourg, un axe de vision intéressant est à valoriser car il lie le centre urbain à la campagne.

Enfin, le contraste de cette longue saignée de chemin de fer avec ce paysage contrasté est attrayant et insolite et invite les curieux à l'exploration.

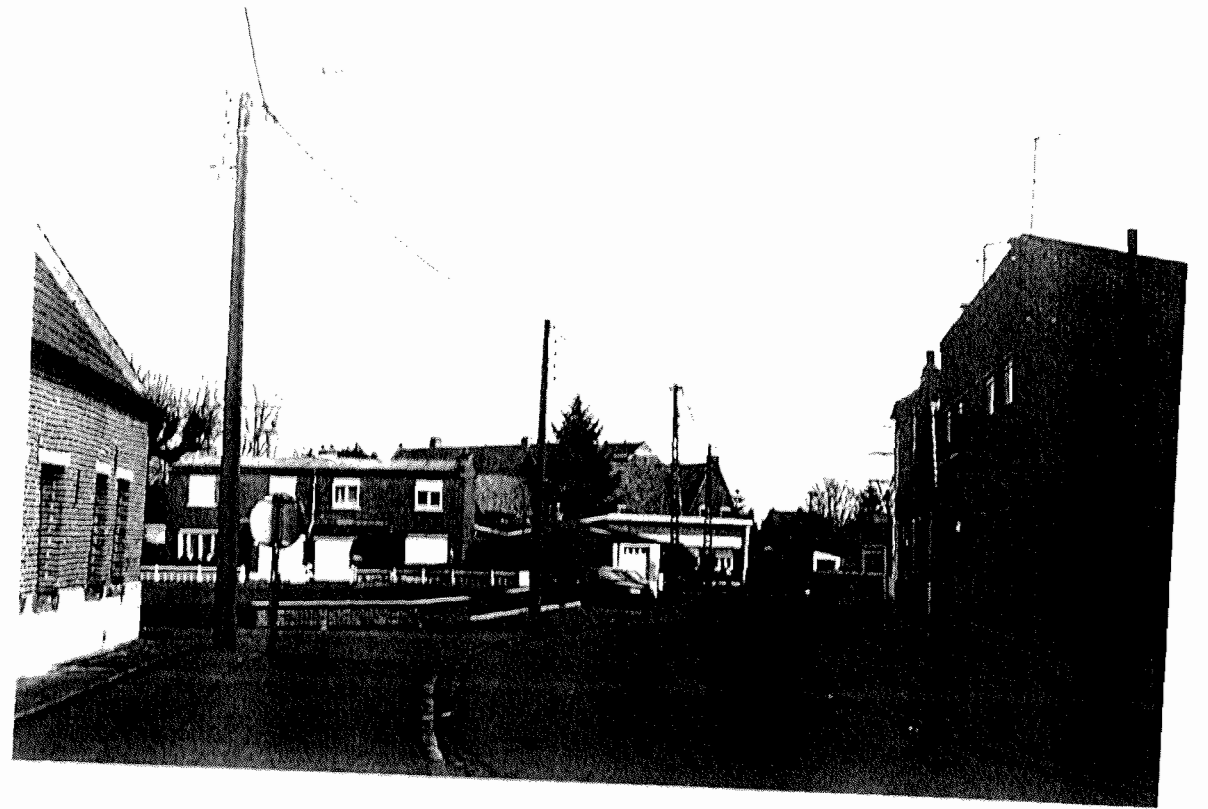
Enfin, et d'une très grande importance, les poteaux bétons et leurs fils électriques sont à enterrer. Ils déprécient énormément le cadre de vie (photos 57 et 58).



54 & 55 Vues panoramiques, signalisation et plantations complémentaires



56 Vue du moulin symbole et signalisation locale



57 & 58 Poteaux télégraphiques en béton et fils électriques inesthétiques et dépréciatifs



59 Sentier et signalisation Forêt Domaniale

5 - STRUCTURATION PAR LE VEGETAL

Le caractère de Beuvry est reconnaissable, mais il faut le structurer et l'affirmer par un renforcement des éléments végétaux existants et un ajout de quelques ensembles supplémentaires marquants.

Nous conseillons fortement de conserver la zone dépressive et sylvicole du grand Quennebray comme espace maraîchageux et zone tampon inondable : un écosystème fragile qu'il serait dommage de détruire et une particularité qui apporte beauté, mystère et contraste, au coeur de la commune.

Par opposition, aucune plantation autre que les cultures actuelles (semences) n'est souhaitable à l'Hermitage, afin de conserver son dégagement.

Même non-intervention pour les espaces agricoles gérés en zone de friche pour le gibier. Un terrain de prédilection pour l'épanouissement de la couche florale naturelle de milieu humide.

La Forêt Domaniale nous semble fort bien gérée, notamment pour les promeneurs (photo 59).

Pour le reste de la commune, il serait bien d'encourager le contraste harmonieux des hauteurs, volumes, formes et couleurs en plantant la végétation locale, en particulier :



60 Plantation de peuliers en brise-vent et clôture



61 Très bon exemple de plantation de clôture

- la plantation et l'entretien des saules têtards le long des voies d'eau et fossés (ils consolident les berges aussi)
- celle des peupliers en clôture (sur une certaine longueur) ou en brise-vent (photos 60 et 61)
- celle des haies vives ou de feuillus comme haies de clôture.

Les haies de thuyas taillés sont à décourager fortement (particulièrement dans les hameaux) car totalement étrangères au milieu (photo 62). De même, la plantation excessive de persistants au détriment des végétaux caduques est à décourager.

(Attention à la dérive banlieusarde !).

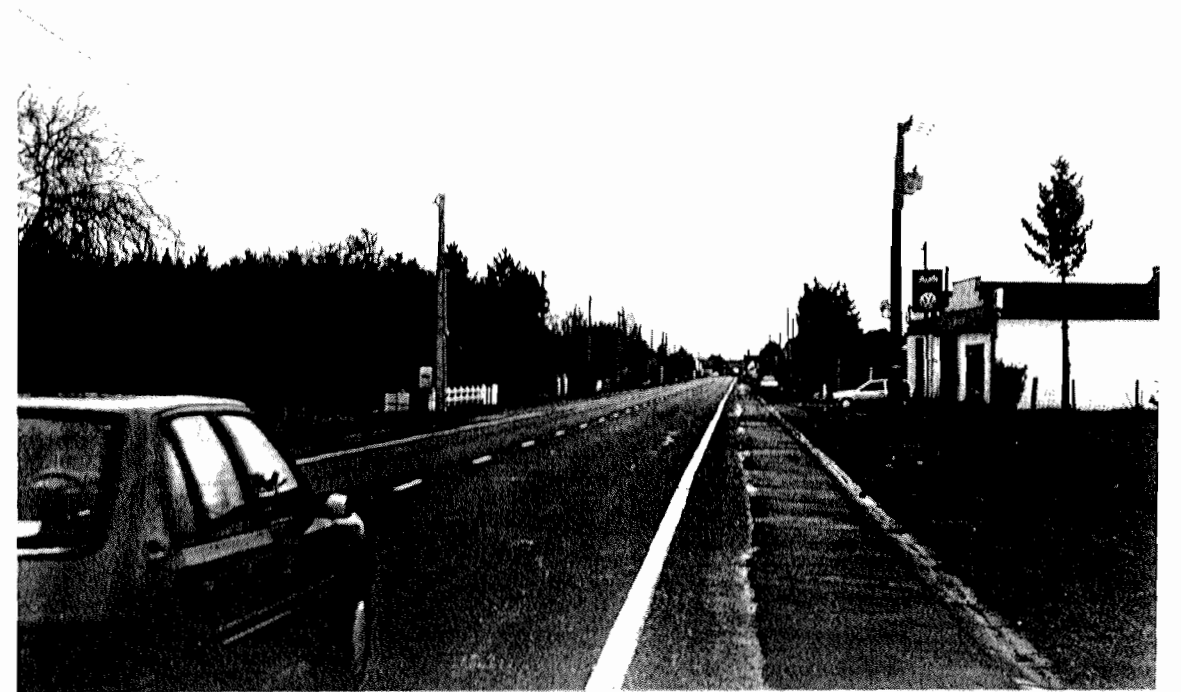
Bourg : afin de masquer les nuisances visuelles et de tenter de réduire le bruit de circulation, une bande de végétation mixte (mi-caduque/mi-persistante) et dense (arbres, arbustes et plantes tapissantes) est à planter sur la largeur expropriée, et toute la longueur côté bourg (photo 63).

De l'autre côté, une plantation intermitante, plus arbustive et à majorité de feuillus.

Les rues à vocation de boulevards ou de chaussées doivent être plantées de grands arbres d'alignement aux longs fûts et suffisamment espacés. Telles la D957, la rue Ricquier, l'approche du pont et la chaussée de St Amand (photo 64),



62 Haies de thuyas taillés, à décourager



64 Entrée de ville : boulevard à jalonner de grands arbres



63 Autoroute/Bourg écran végétal dense essentiel



65 Rue à égayer de petits arbres en alignement



67



66

67 Encadrement et alignement nécessaires pour fermer et contenir l'espace de la rue

66 Réfection et prolongement du mur de clôture (en brique)

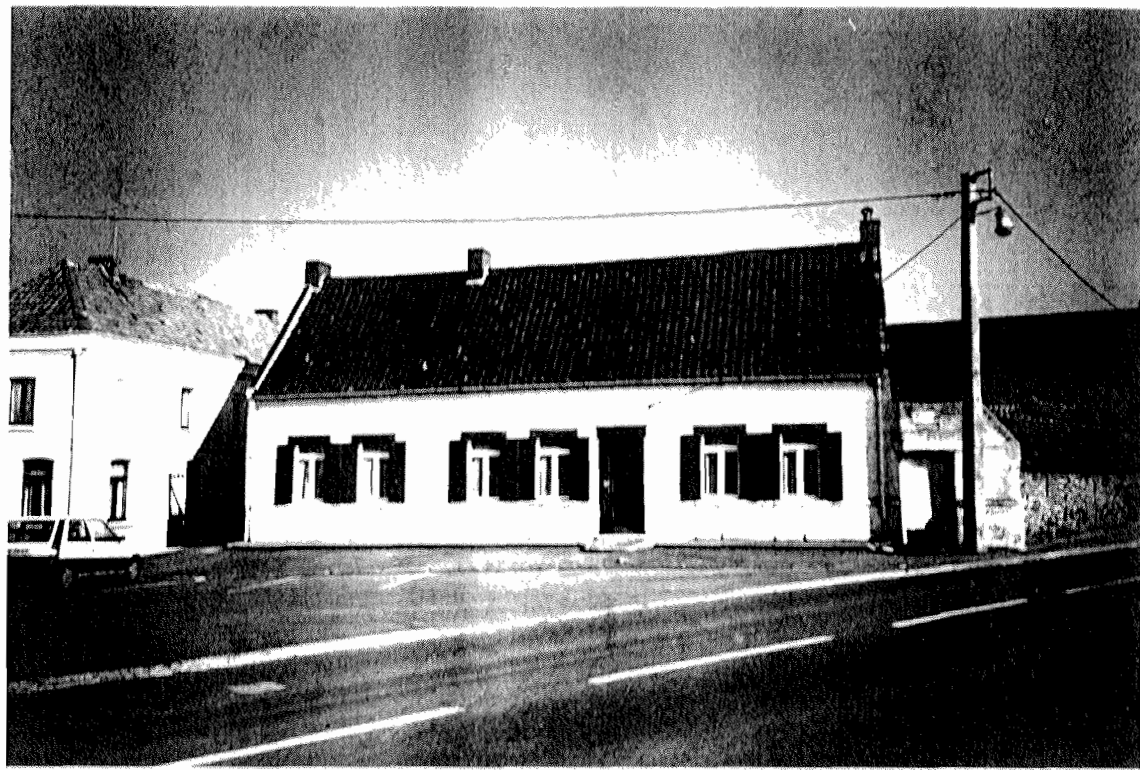
les rues du Saulzoir et le prolongement A. Ricquier (au-delà du centre bourg) seraient égayées par de petits arbres décoratifs en alignements (photo 65) qui permettraient de corriger des faiblesses visuelles (photos 66 et 67).

Aussi une plantation de végétation mixte, dense et étagée de part et d'autre du 2ème pont afin de solutionner le malaise visuel.

A l'entrée du bourg (côté Orchies), il faut escamoter par un même ensemble planté la clôture du cimetière et l'angle ouvert de la ferme (une haie haute (environ 2m) de charmes taillés serait appropriée.

De même pour corriger la défaillance visuelle de la ruelle... Une rangée d'arbres viendrait soutenir le rôle de la haie dans sa partie courbe (quelques arbres existants). cela permettrait aussi de masquer la vue en plongée du cimetière venant du pont.

Enfin, prolonger de façon souple peupliers et sapins (de mêmes essences qu'existantes) plus ou moins le long des limites des lotissements divers de sorte à adoucir la ligne urbanisée.



6 - VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI ET ABORDS

* Lotissements :

2 points essentiels :

- Traiter leurs entrées en les banalisant (intégration du lotissement au village, sans accentuer la rupture urbaine).
- Traiter leurs abords, leurs franges, surtout pour les parties directement en contact avec les zones agricoles.

* Constructions pavillonnaires :

- Homogénéiser leurs abords (clôtures et plantations).

* Habitat ancien, réhabilitation, extension :

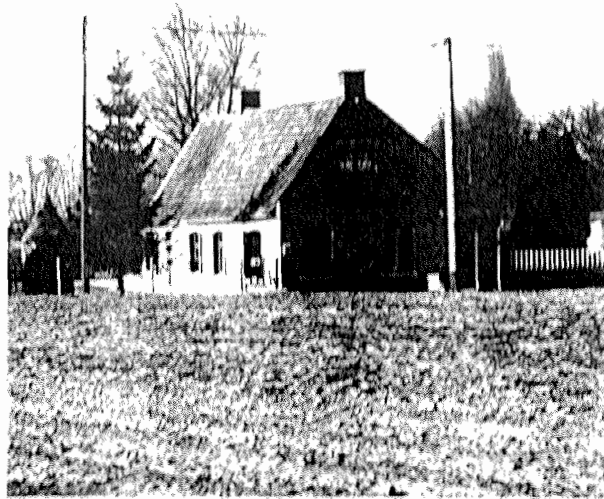
- Veiller au respect des principes traditionnels (volumétrie, vocabulaire, matériaux, abords).

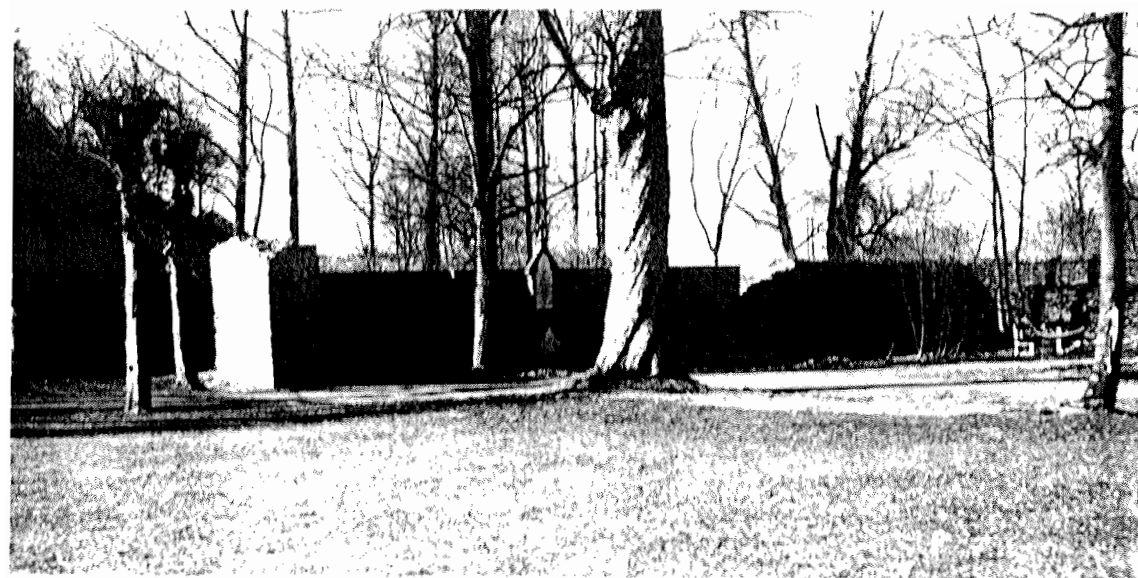
* Constructions neuves :

- Respecter les traits prédominants de l'habitat rural.

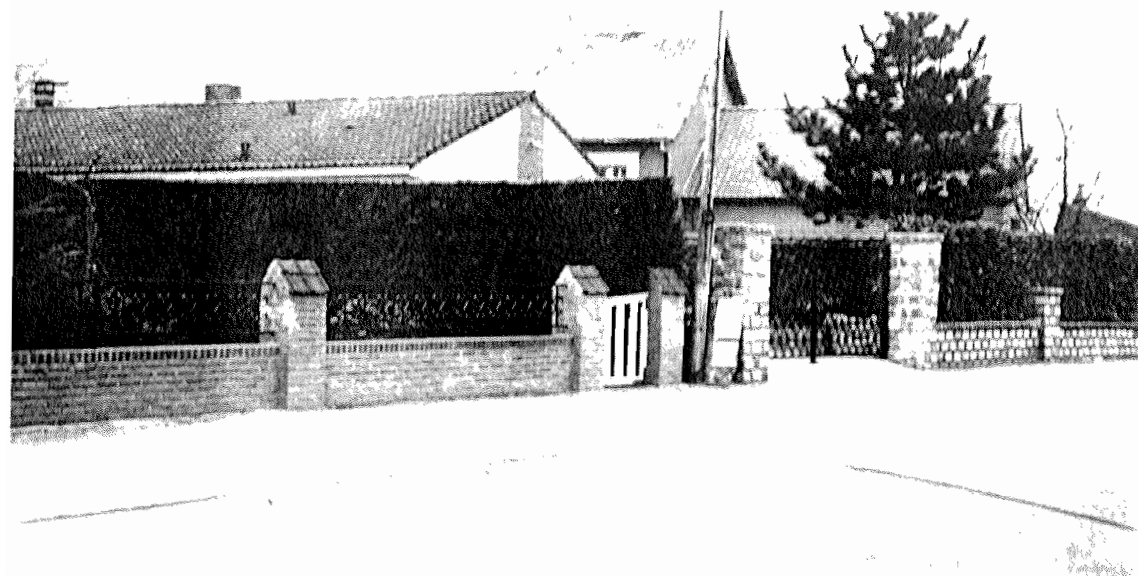
Quelle que soit la vocation du bâtiment à construire mais surtout pour les logements, il conviendra de chercher à respecter l'esprit de l'environnement.

En premier lieu, le volume et la toiture, qui donnent globalement la première image du bâtiment, doivent respecter le gabarit des constructions voisines ainsi que le type d'implantation environnant. Cela sera d'autant plus facile, que l'habitat traditionnel est ici assez bas.





71 Clôtures à améliorer



72 Clôtures hétéroclites, à éviter



73 Revoir le problème de l'intégration des cottrets

Les bâtiments ruraux traditionnels se développent en général sur un seul niveau, parfois deux mais c'est un maximum.

Les formes sont simples, sur la base du plan rectangulaire, par un volume simple ou par association de volumes imbriqués.

Les matériaux sont le plus souvent la brique et la tuile, dans des tonalités de brun rouge.

Les ouvertures, qui expriment en façade l'organisation interne des édifices, doivent elles aussi respecter les proportions traditionnelles : sur rue, les ouvertures sont plus hautes que larges.

Les clôtures et l'aménagement des abords sont essentiels pour assurer un ensemble de qualité. Il faut absolument intervenir pour les homogénéiser, assurer un traitement soigné, des matériaux, des gabarits, des espèces en concordance avec l'environnement et offrant à l'extérieur un paysage uni.



74 Unique drain et passage peu noble du Courant de l'Hôpital

7 - CONTRAINTES ET ATOUTS DES SITES

Nous nous sommes déjà bien entretenus des atouts, des contraintes et des points conflictuels des sites.

On peut insister sur les problèmes et les inconvénients qu'impose l'existence de l'autoroute aux habitants, aux riverains en particulier.

Outre le fait de perturber une vie communale et son cadre de vie, décourager les promeneurs, contrarier des agriculteurs en activité et d'ériger une barrière visuelle aussi bien que psychologique, le bruit reste le mal le plus contraignant parce qu'il n'y a pas de recette pour le réduire. (seule la distance).

Autre problème majeur : l'écoulement des eaux du courant de l'Hôpital sous l'autoroute. En période de crue, le diamètre inadéquat de l'unique drain est un bouchon (photo 74).

L'eau inonde les pâtures et les maisons environnantes jusqu'au pont. Nous préconisons le percement d'un passage accommodant les eaux en crue et ceci de manière esthétique. Il serait par là même fortement souhaitable d'aménager aussi un passage pedestre que nous jugeons nécessaire, pour accompagner une liaison directe bourg/hameau de Ghien et une promenade linéaire le long du courant de l'Hôpital de la forêt au hameau du Hennoy.

La construction d'une digue en talus complémentaire est recommandée pour les crues éventuelles dans cette pâture inondable.

Les atouts des sites sont : la campagne, la forêt, les cours d'eau, la promenade et la randonnée, le sport équestre et la chasse.

Les potentialités : développer un réseau logique de promenades pédestres, cyclistes et équestres sur le territoire et d'exploiter divers sites, plutôt bien distribués sur la commune :

- le site de la gare et la voie désaffectée (et un passage sous l'autoroute !)
- le site de l'ancienne carrière et du moulin
- les terres appartenant à la commune dans un site de choix
- le centre équestre.

C) OPTIONS D'AMENAGEMENT

Les principes d'aménagement sont :

* Renforcer l'identité communale en :

- encourageant la restauration des fermes des habitations et des murs de construction traditionnelle
- en sauvegardant la patrimoine bâti ancien et de valeur
- en valorisant les abords par un traitement simple et sobre et adapté au cadre environnant. En soignant les détails, la coupe nette des bordures schiste/gazon et celle des hautes herbes et friches des bas-côtés des voiries
- en supprimant du paysage les poteaux télégraphiques béton et leurs fils électriques
- en structurant et en affirmant par le végétal l'organisation spatiale de la commune
- en valorisant la promenade piétonnière du bourg par un aménagement des trottoirs et des places de rassemblements et en réglementant les parkings.

* Exploiter et valoriser les zones de caractères distinctifs de la commune en appréciant leurs caractéristiques naturelles, culturelles et sociales.

On note 5 zones :

- 1) A l'Est : les lieux-dits Terre Aimée, Barreau, les Arcins : terrains bien drainés points hauts de la commune, horizons dégagé, espace "ouvert", grandes sultures, ni bois, ni bosquet, ni haie qui limitent la vue, fermes et habitations clairsemées.
Un caractère bien défini. Pas d'intervention.
- 2) Au centre : le Grand Quennebray : zone humide et maraîchageuse, inondable, sylviculture et végétation naturelle de terrain humide.
Elargissement de la zone jusqu'au courant de Quennebray.
protection des habitations par une digue de terre (plantée pour la fixer) où c'est nécessaire.
Aménagement d'un cheminement "champêtre" et balisé le long du cours d'eau de l'Hôpital planté de saules têtards.
- 3) L'Hermitage, espace "isolé" entre les plantations sylvicoles et les bois. Site très plat, culture à ras du sol (semences), ambiance dégagée et sereine.
Pas d'intervention. Pas de cheminements ou parcours sur le site même.
- 4) Attenant à la forêt, gestion des terres agricoles aux bénéfices du gibier.
Confère un paysage plus sombre (présence de la Forêt) plus "sauvage" et énigmatique.

Les spécialistes pourraient sans doute accentuer l'implication nature/culture à l'attention de la faune et au bénéfice de la flore tapissante.

- 5) Espace restant de la commune : caractéristiques paysagères des plats pays à drainer ; fossés d'irrigation, plantation d'arbres drainants, pâturages et clôture, champs plus petits, habitat plus concentré, points de vue plus limités.
Paysage pittoresque et contrasté.
Interventions multiples suivant les recommandations prescrites.

* Aménagement sur toute la commune d'un réseau de promenades cohérent et logique qui :

- 1) Facilitera les échanges et agrémentera la vie des habitants.
- 2) Permettra de faire découvrir et apprécier les zones de caractères divers de la commune.
- 3) Liera entre eux les différents sites de loisirs, qui restent à exploiter.

* Aménagement d'une liaison supplémentaire et esthétique sous l'autoroute pour accommoder les eaux du courant de l'Hôpital et le passage des piétons.

* Aménagement spatial du bourg, minéral et végétal.

* Exploitation des 4 sites ponctuels rassemblant des atouts de valeurs non négligeables : environnement général, qualité spatiale, situation.

1) Site de l'ancienne carrière

Dénivellées importantes et attractives à proximité de l'autoroute et de la voie désaffectée, présence du moulin. Nous suggérons un aménagement récréatif de jeux de plein air et d'aventure pour les enfants, assorti d'une restauration légère et d'après-midi (snacks, glaces, gaufres, café, etc...) et de terrasses simples et spacieuses pour que les gens puissent s'asseoir.

2) Site de la gare + voie ferrée désaffectée

La gare aura plusieurs fonctions, de rassemblement et d'hébergement pour les associations, pour les touristes, pour les renseignements et informations, pour les haltes aux départs de circuits de vélos, équestres et randonnées. Voie ferrée : aménagement pour parcours équestre et piste cyclable.

Il est clair que ces parcours sont aussi extra-muros.

Petit train régional sur pneus ?

3) Terrains de la commune attenants à la Forêt, aux terres agricoles gérées pour le gibier ; sur le parcours du courant de l'Hôpital. Bons accès. Nous préconisons la création d'un site écologique récréatif et aux activités sportives.

Léger détournement du courant de l'Hôpital. Création d'un plan d'eau, d'une zone verte inondable et de plantations "naturelles".

4) Centre équestre

A mieux exploiter. Parcours équestres sur le territoire communal à développer.

INDEX DES PLANCHES

Planches n°

INTRODUCTION

* Contexte local 1 et 2

A) RELEVÉ - ANALYSE

* Carte du bourg en 1773 3
* Topographie 4
* Hydrologie 5
* Végétation et patrimoine naturel : les hameaux 6a
* Végétation et patrimoine naturel : le bourg 6b
* D'après plan cadastral, le village en 1817 7
* D'après plan cadastral, le village en 1875 8
* D'après plan cadastral, le bourg en 1817 9
* D'après plan cadastral, le bourg en 1875 10
* Le tissu urbain 11
* Les circulations 12
* Le patrimoine bâti du bourg 13
* Liaisons et limites physiques 14
* Liaisons visuelles : les hameaux 15a
* Liaisons visuelles : le bourg 15b
* Equipements et activités : les hameaux 16a
* Equipements et activités : le bourg 16b







B) SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

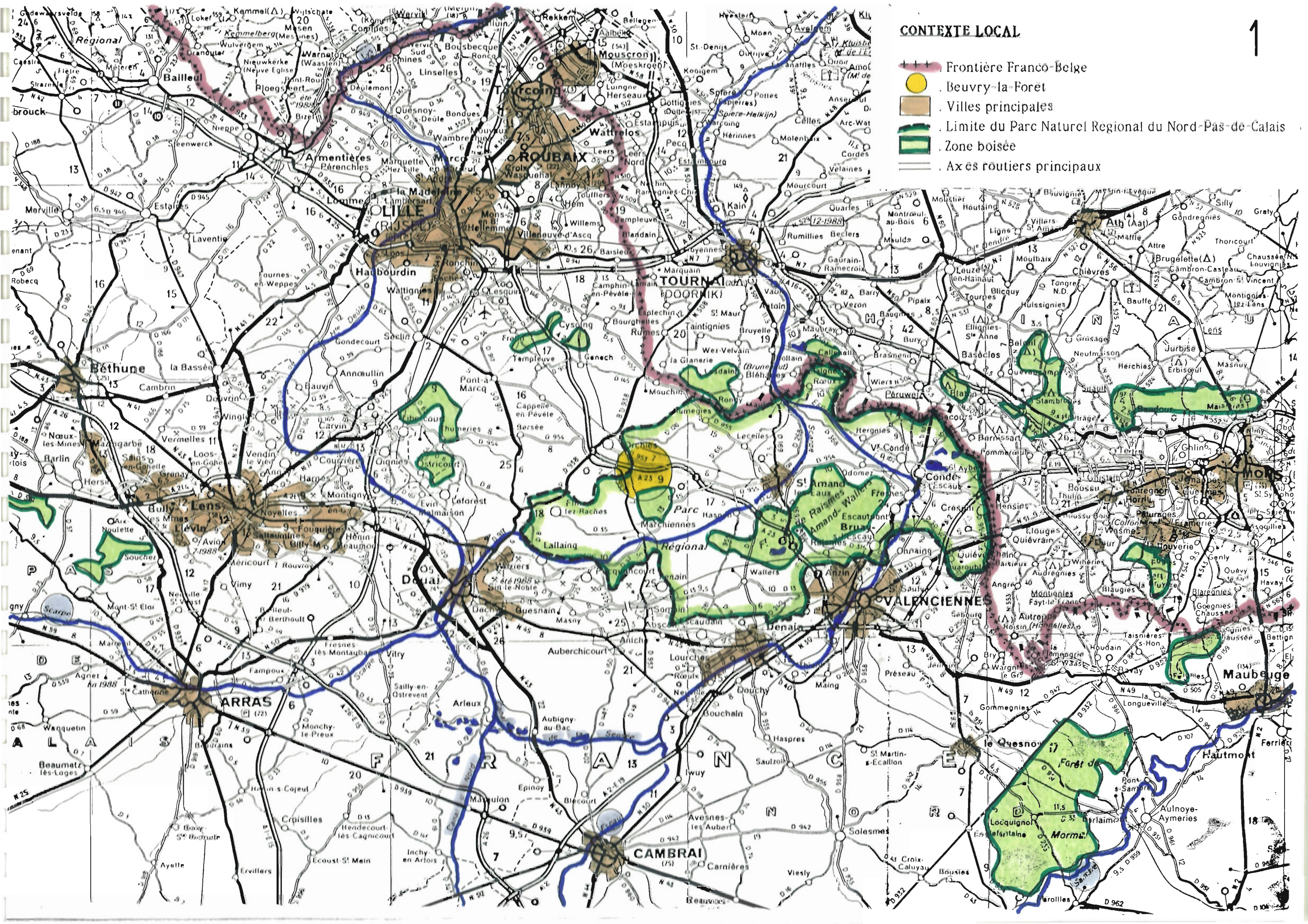
* organisation de l'espace, zonage, les hameaux 17
* organisation de l'espace, zonage, le bourg 18
* Espaces piétons du bourg 19

C) OPTIONS D'AMÉNAGEMENT






* Principes d'aménagement des sites 20

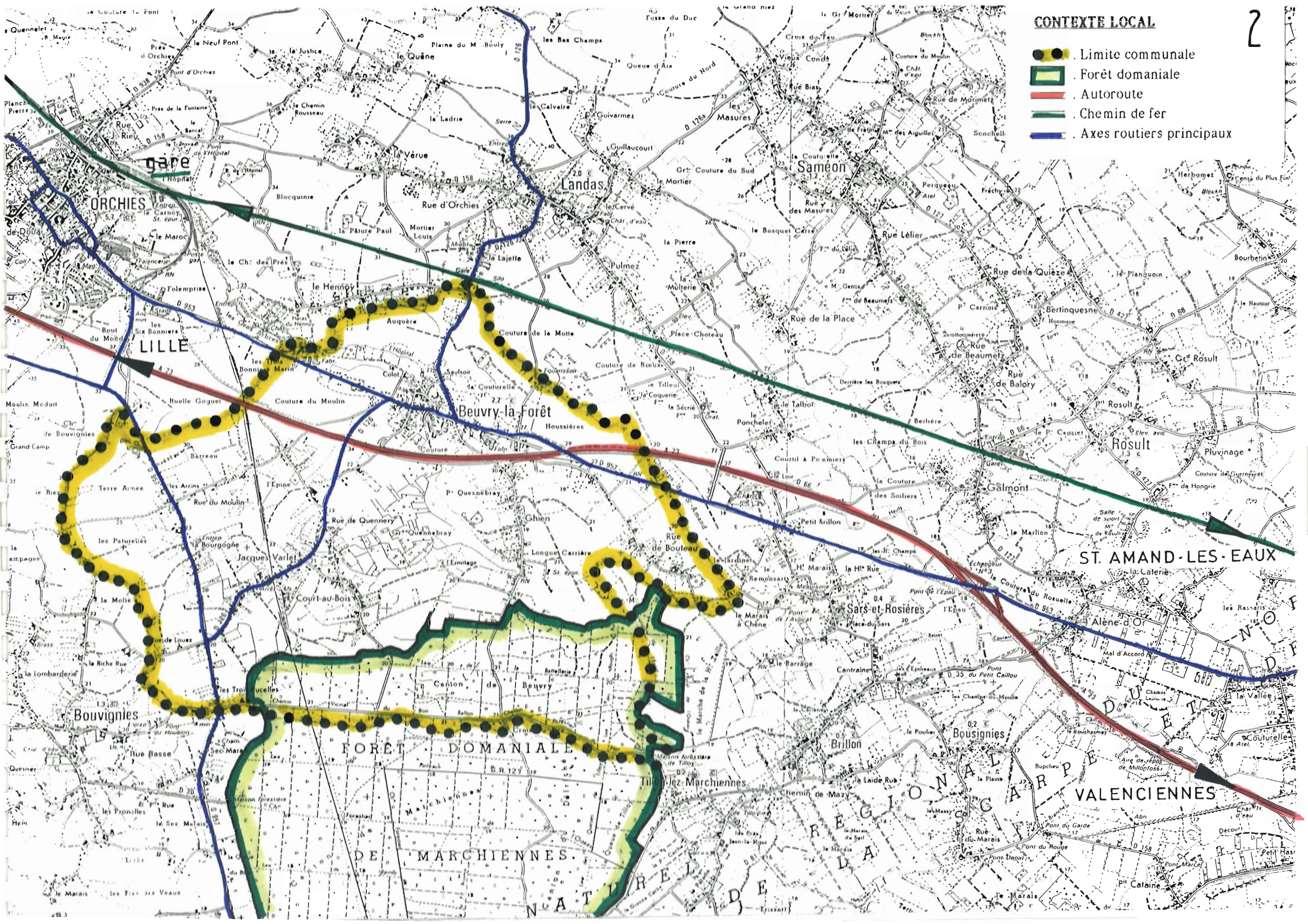
CONTEXTE LOCAL

-  Frontière Franco-Belge
-  Beuvry-la-Forêt
-  Villes principales
-  Limite du Parc Naturel Régional du Nord-Pas-de-Calais
-  Zone boisée
-  Axes routiers principaux



CONTEXTE LOCAL

-  Limite communale
-  Forêt domaniale
-  Autoroute
-  Chemin de fer
-  Axes routiers principaux

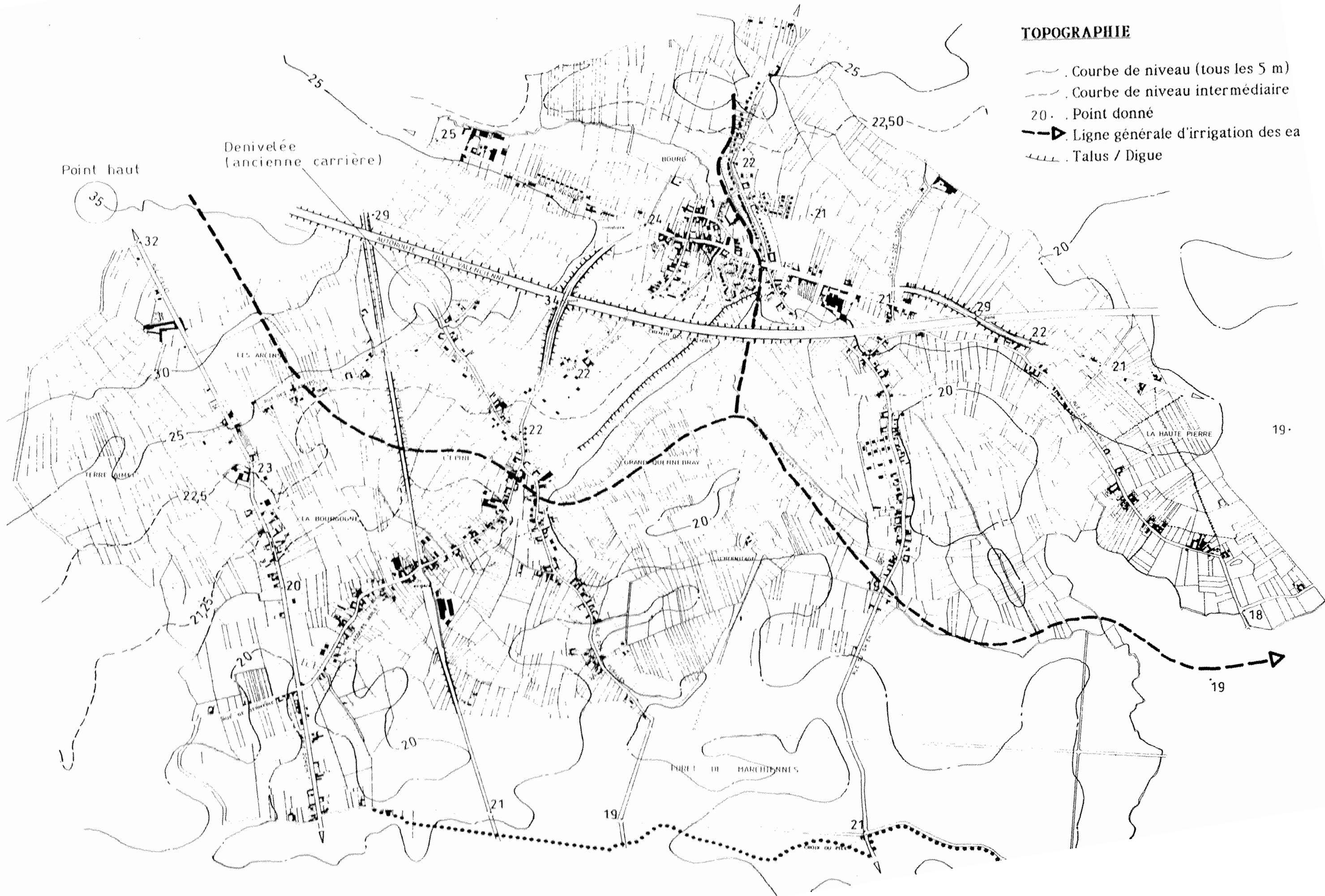


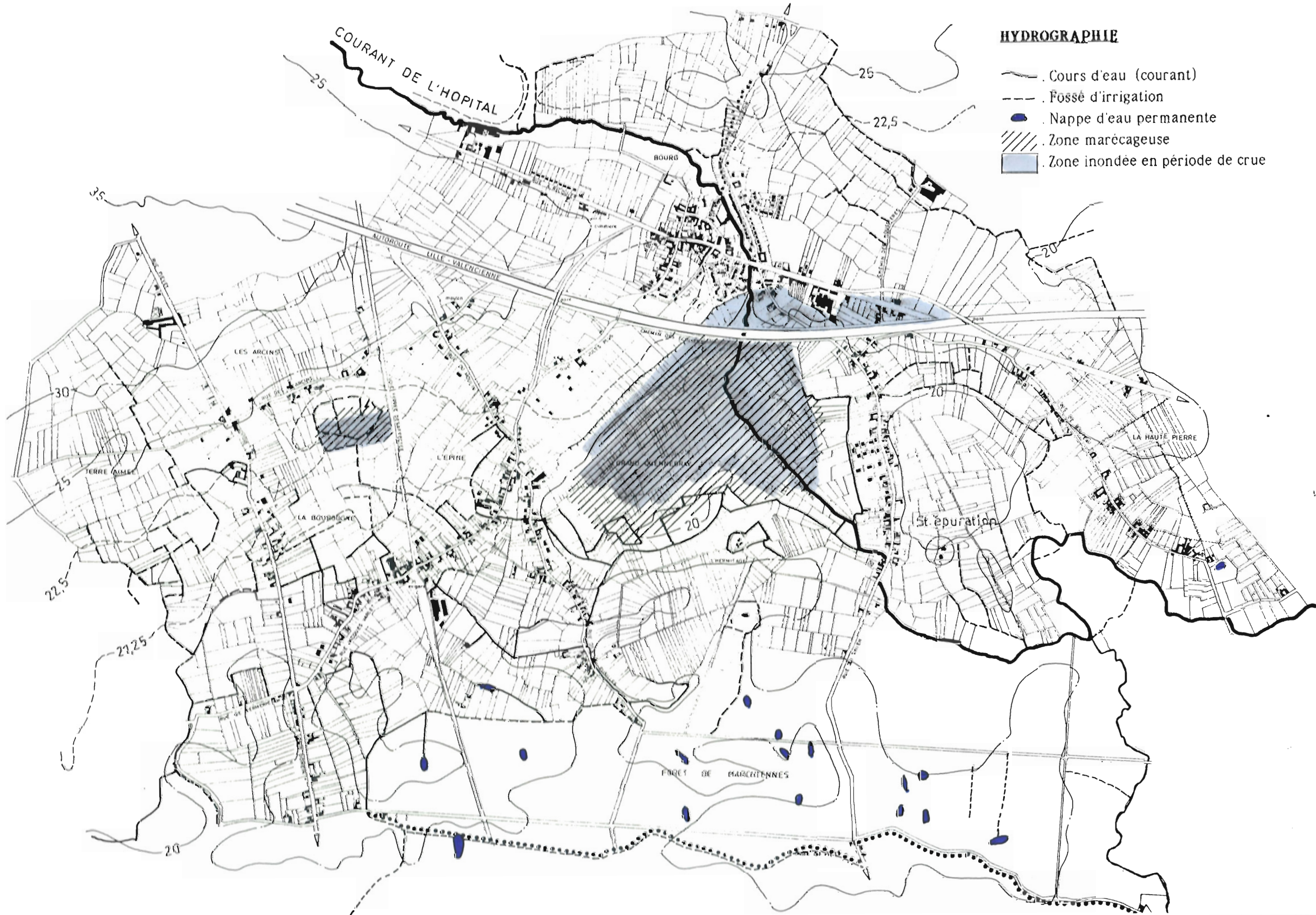


CARTE D'ETAT MAJOR 1913

TOPOGRAPHIE





- Courbe de niveau (tous les 5 m)
- - - Courbe de niveau intermédiaire
- 20 · Point donné
- - -> Ligne générale d'irrigation des ea
- /// Talus / Digue



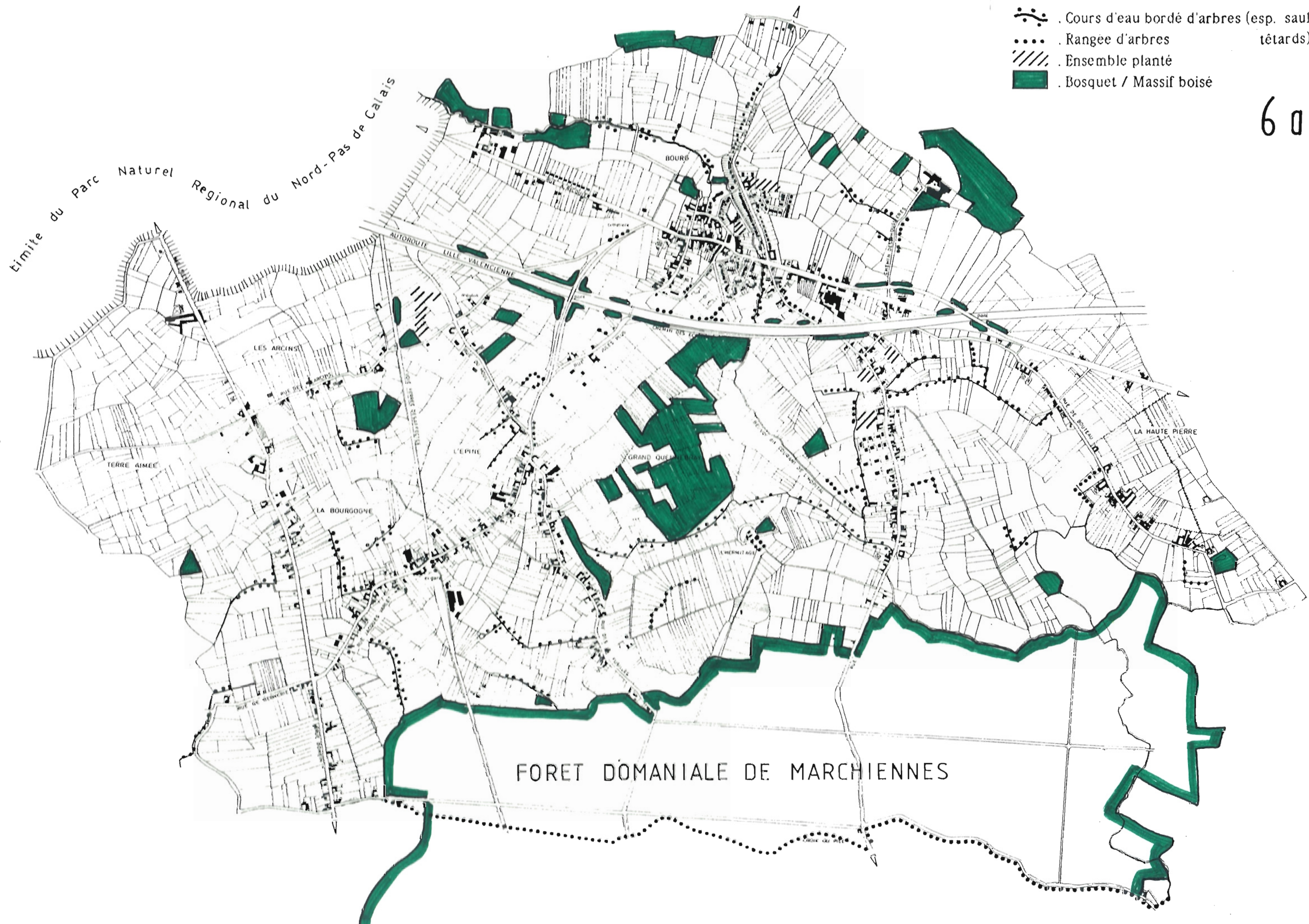






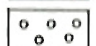

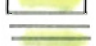
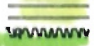
HYDROGRAPHIE

- Cours d'eau (courant)
- - - Fossé d'irrigation
- Nappe d'eau permanente
- /// Zone marécageuse
- Zone inondée en période de crue

-  . Cours d'eau bordé d'arbres (esp. saules, têtards)
-  . Rangée d'arbres
-  . Ensemble planté
-  . Bosquet / Massif boisé

60



-  . Cours d'eau bordé d'arbres (esp. saules, têtards)
-  . Rangee d'arbres
-  . Ensemble planté
-  . Bosquet / Massif boisé
-  . Jardin potager
-  . Pâtures
-  . Espace vert récréatif
-  . Haie vive

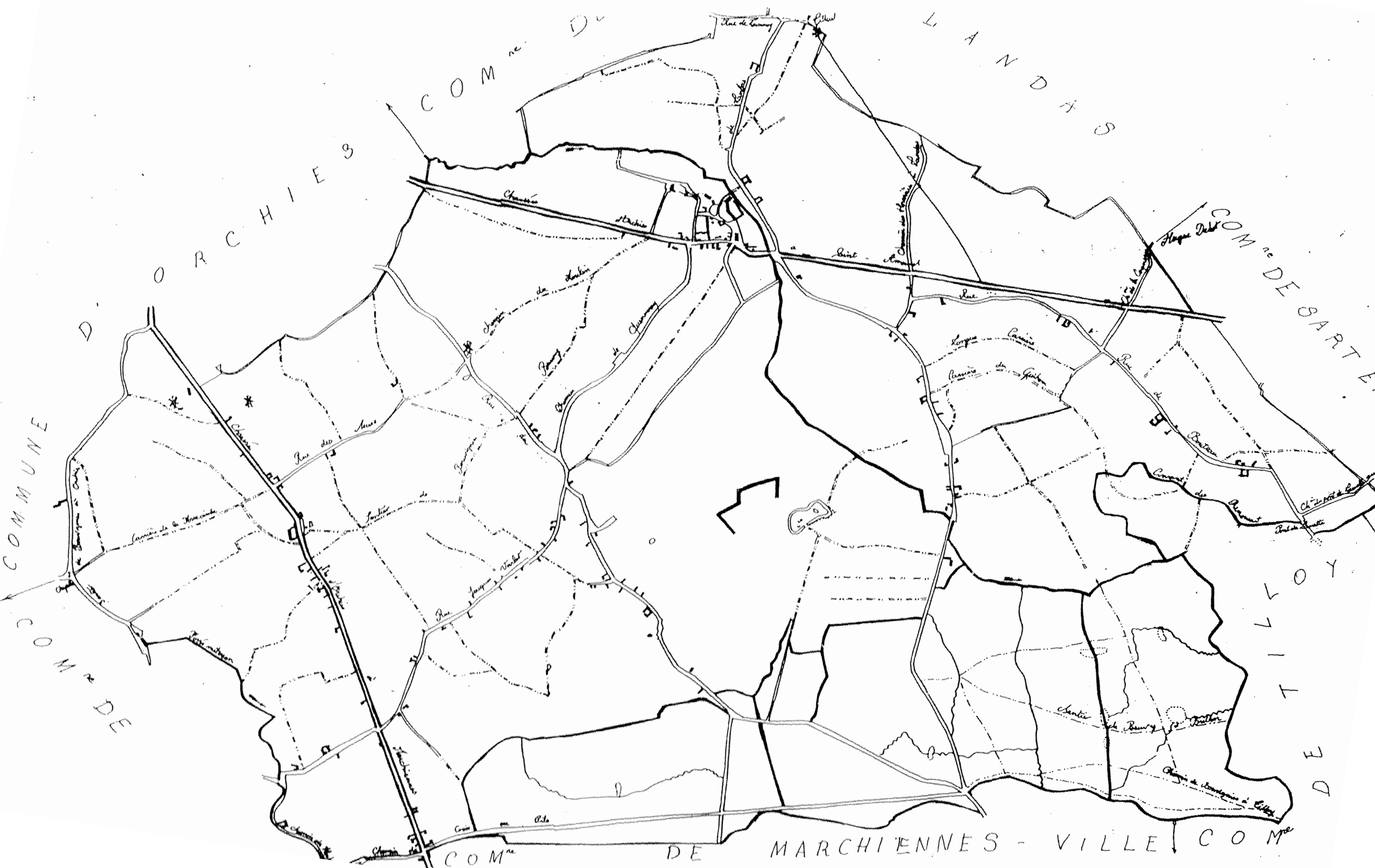
BEUVRY-LA-FORET

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE



UVRY-LA-FORET

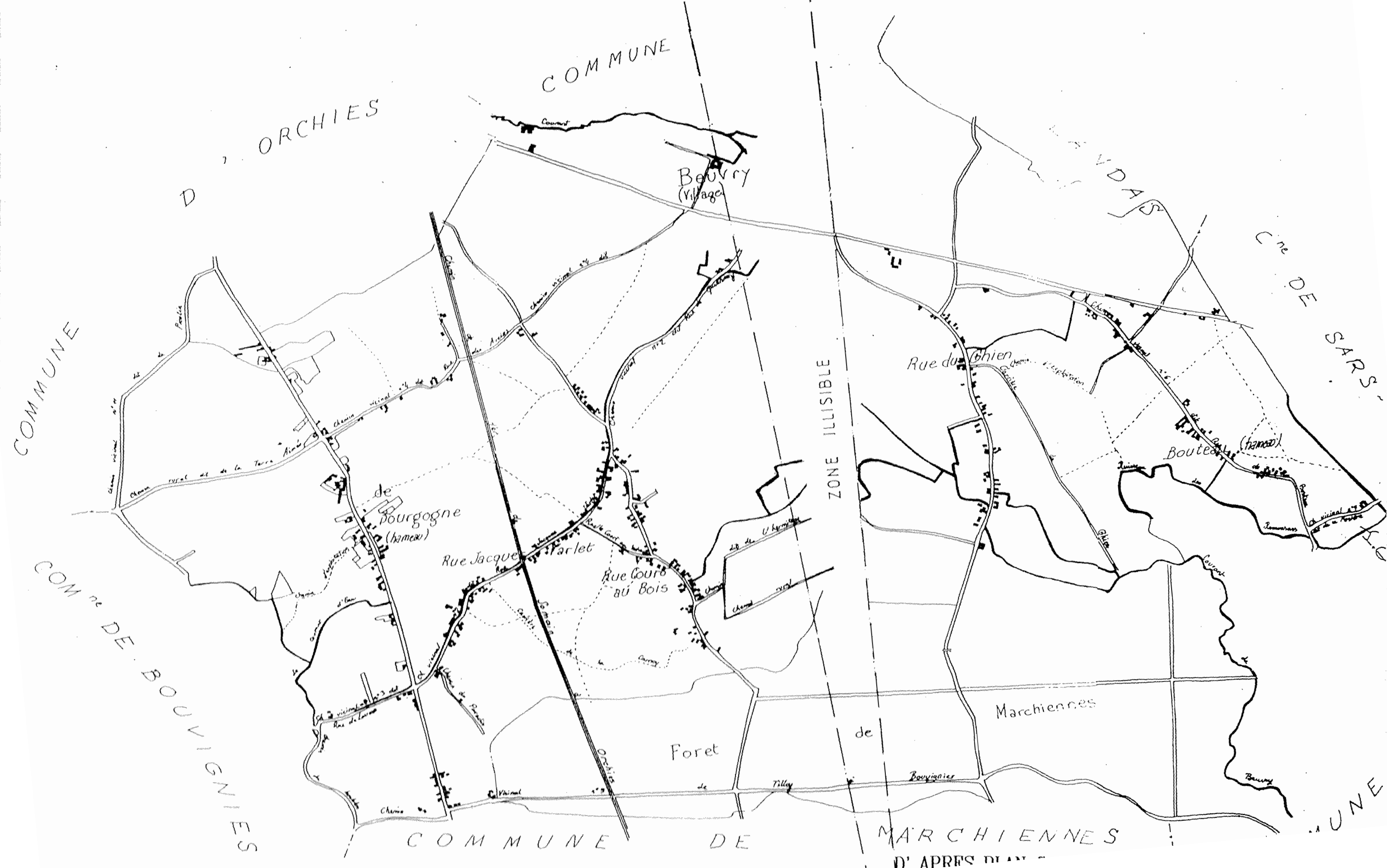
AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE



D' APRES PLAN CADASTRAL , LE VILLAGE EN

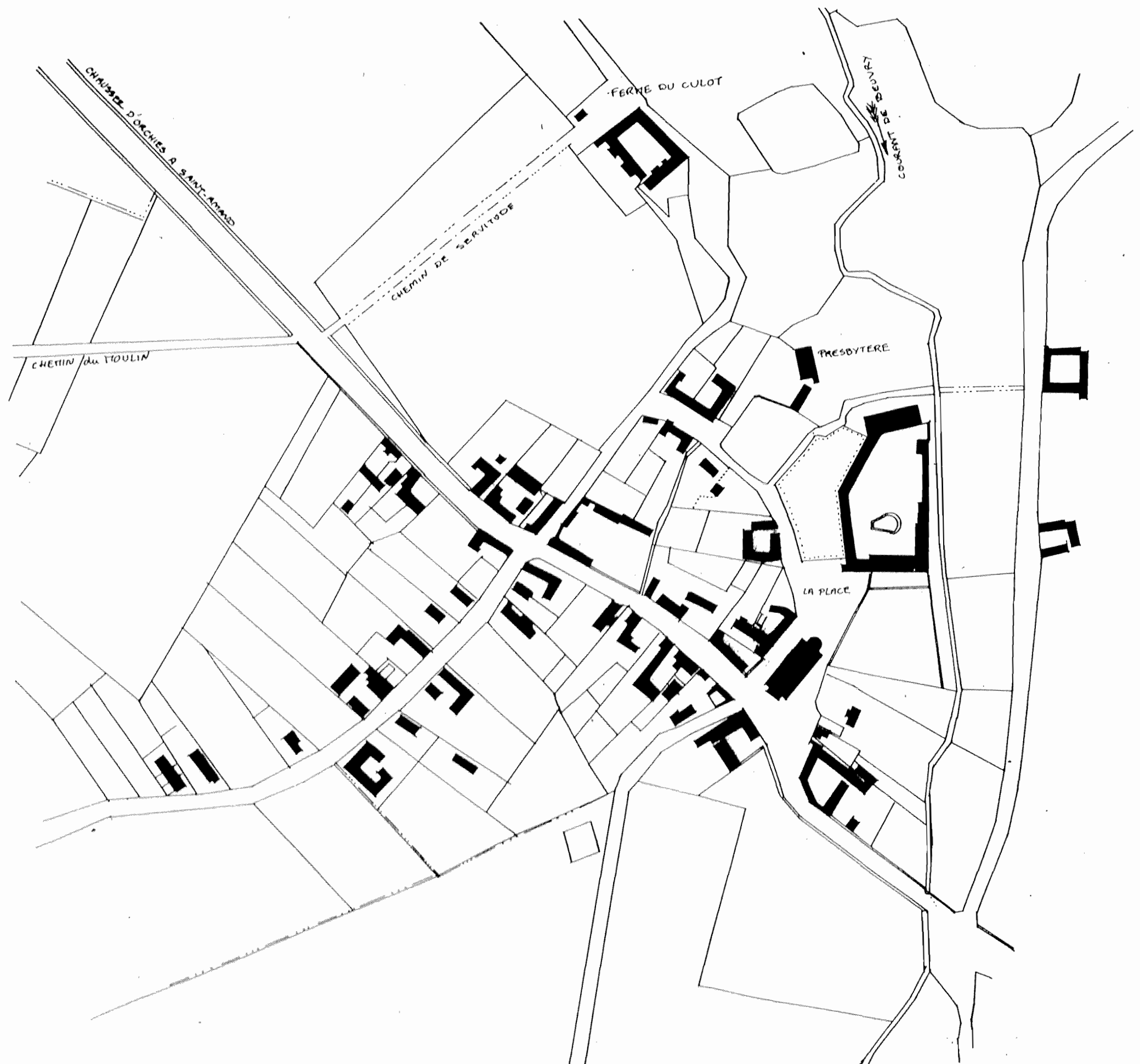
BEUVRY-LA-FORET

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE



BEUVRY-LA-FORET

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE



D' APRES PLAN CADASTRAL , LE BOURG EN 1817 , ECHELLE 1/2500


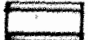



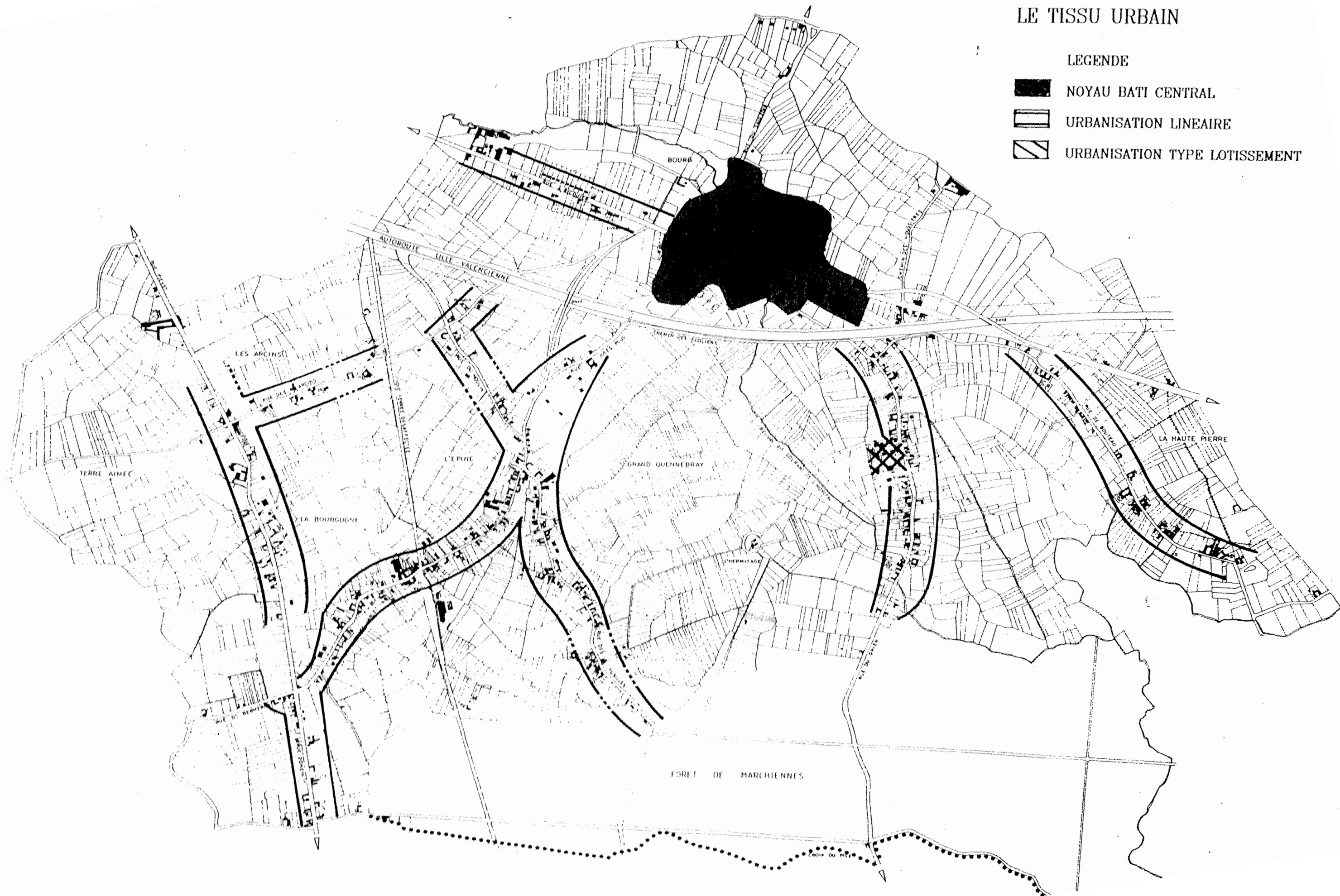
D' APRES PLAN CADASTRAL . LE BOURG EN 1875 . ECHELLE 1/2500

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

LE TISSU URBAIN







LEGENDE

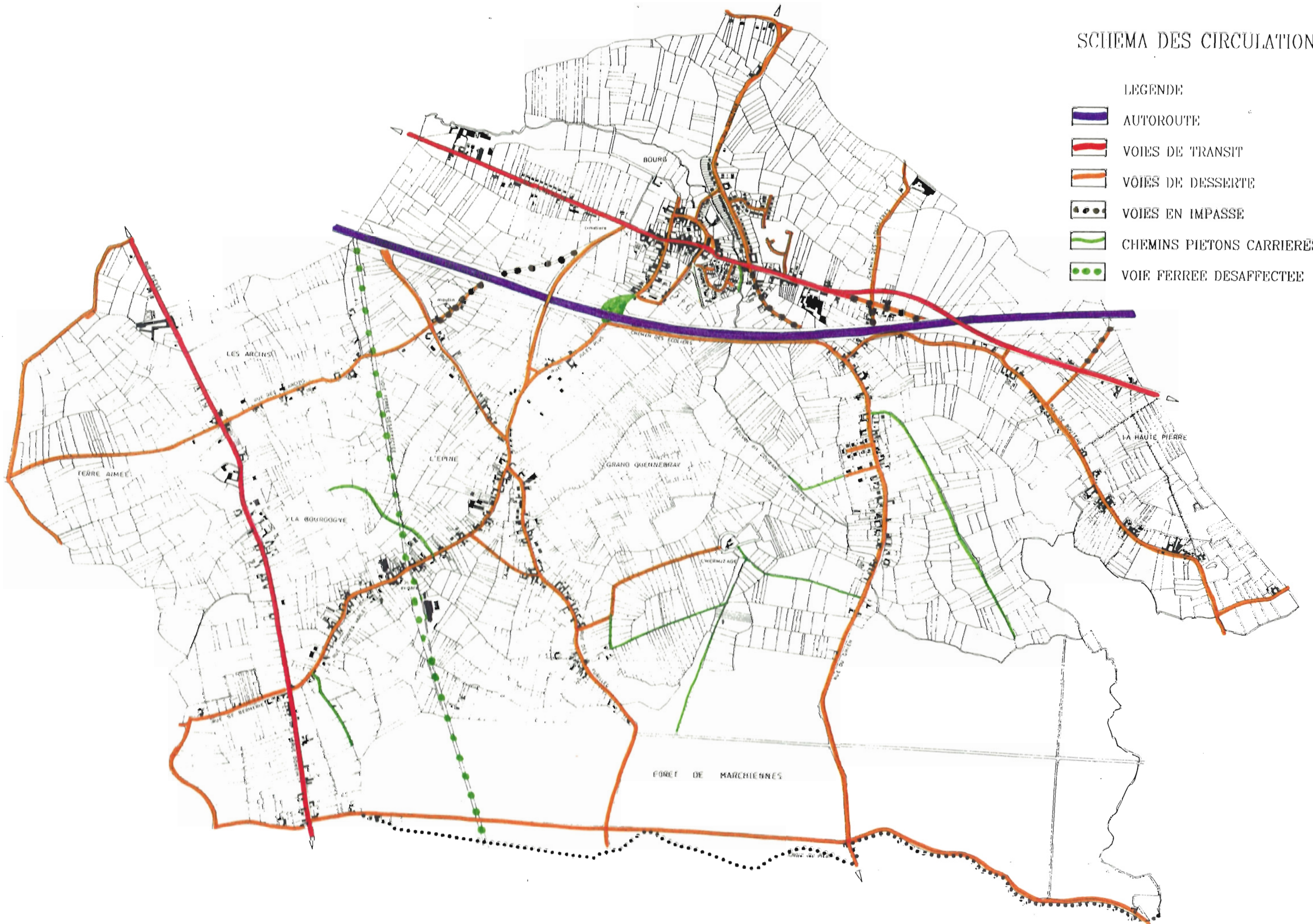
-  NOYAU BATI CENTRAL
-  URBANISATION LINEAIRE
-  URBANISATION TYPE LOTISSEMENT



SCHEMA DES CIRCULATIONS

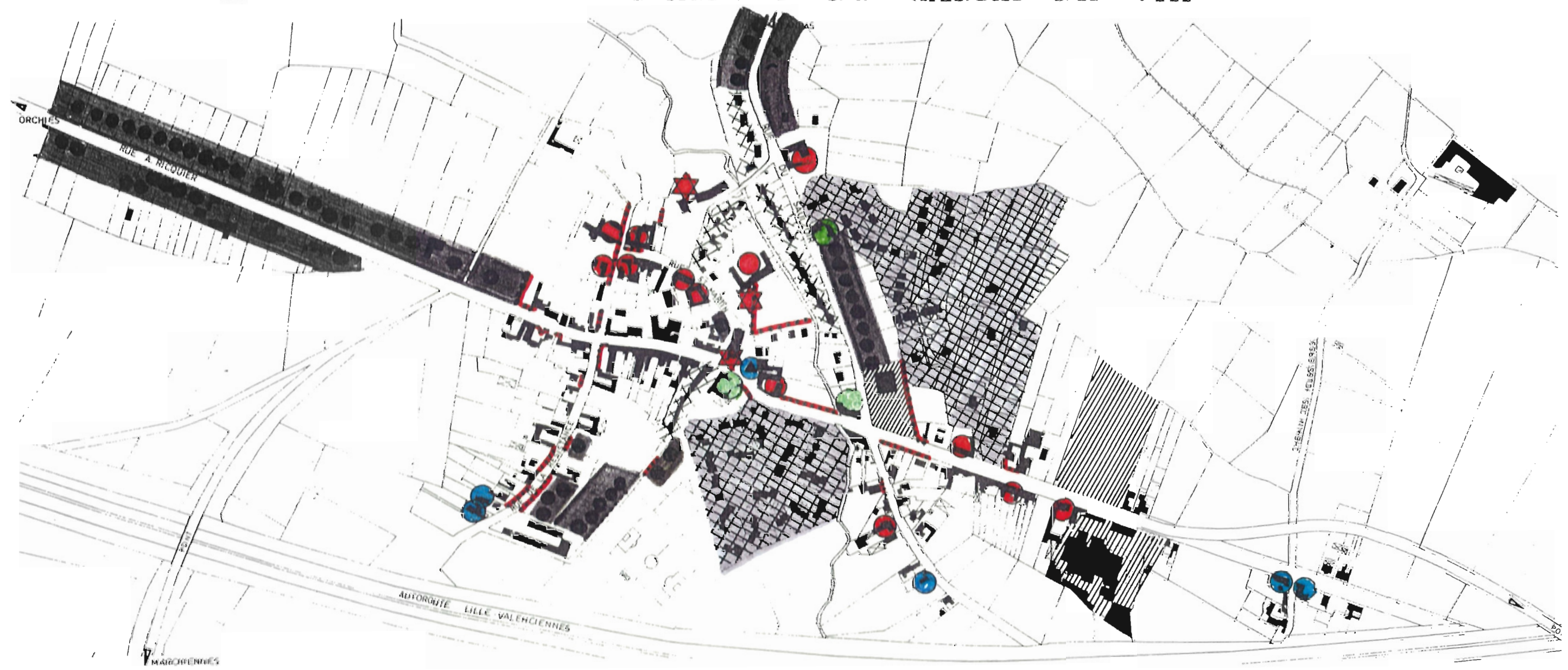
LEGENDE

-  AUTOROUTE
-  VOIES DE TRANSIT
-  VOIES DE DESSERTE
-  VOIES EN IMPASSE
-  CHEMINS PIETONS CARRIERES SENTIE
-  VOIE FERREE DESAFFECTEE



BEUVRY-LA-FORET

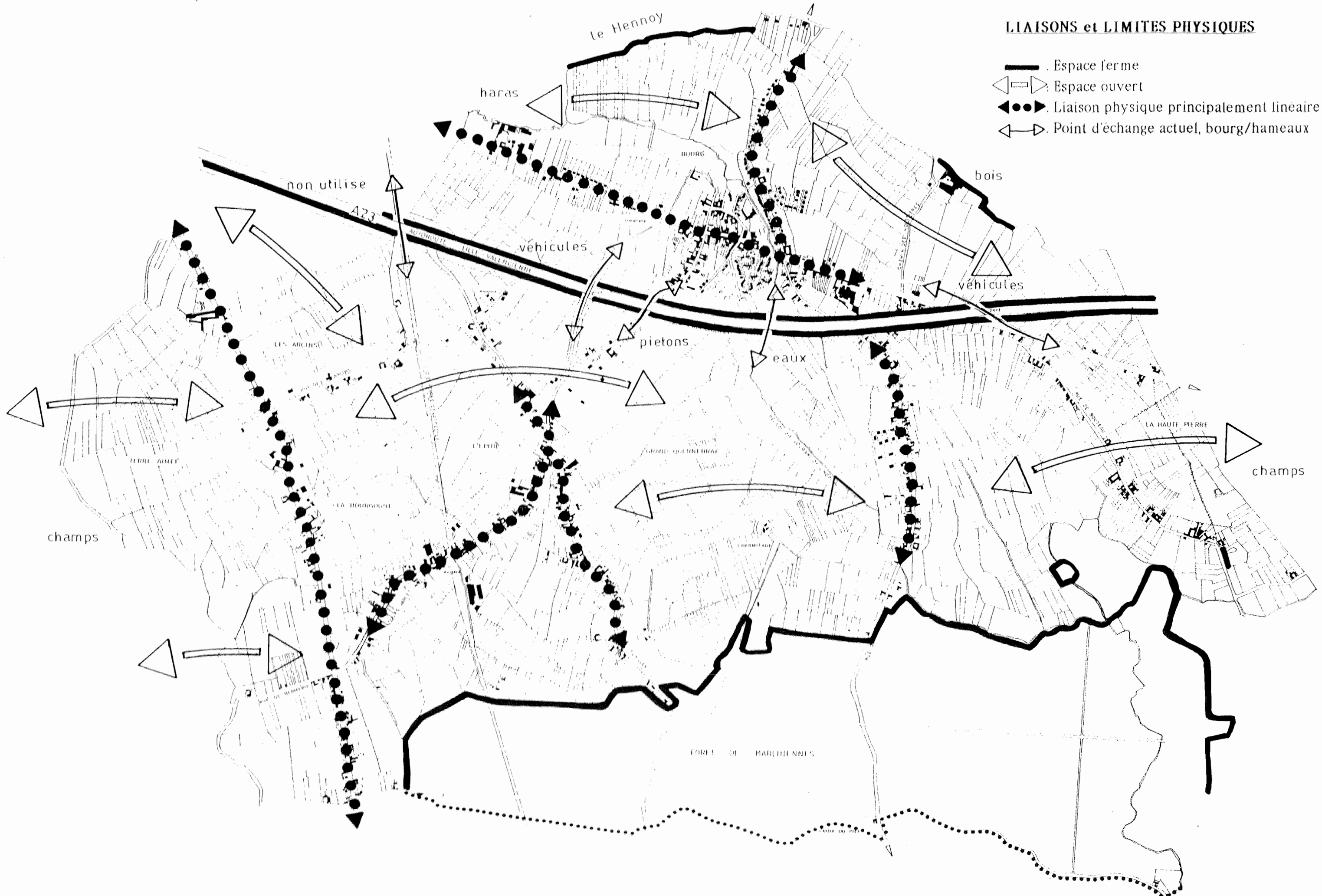
AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE



PATRIMOINE BÂTI DU BOURG







LEGENDE

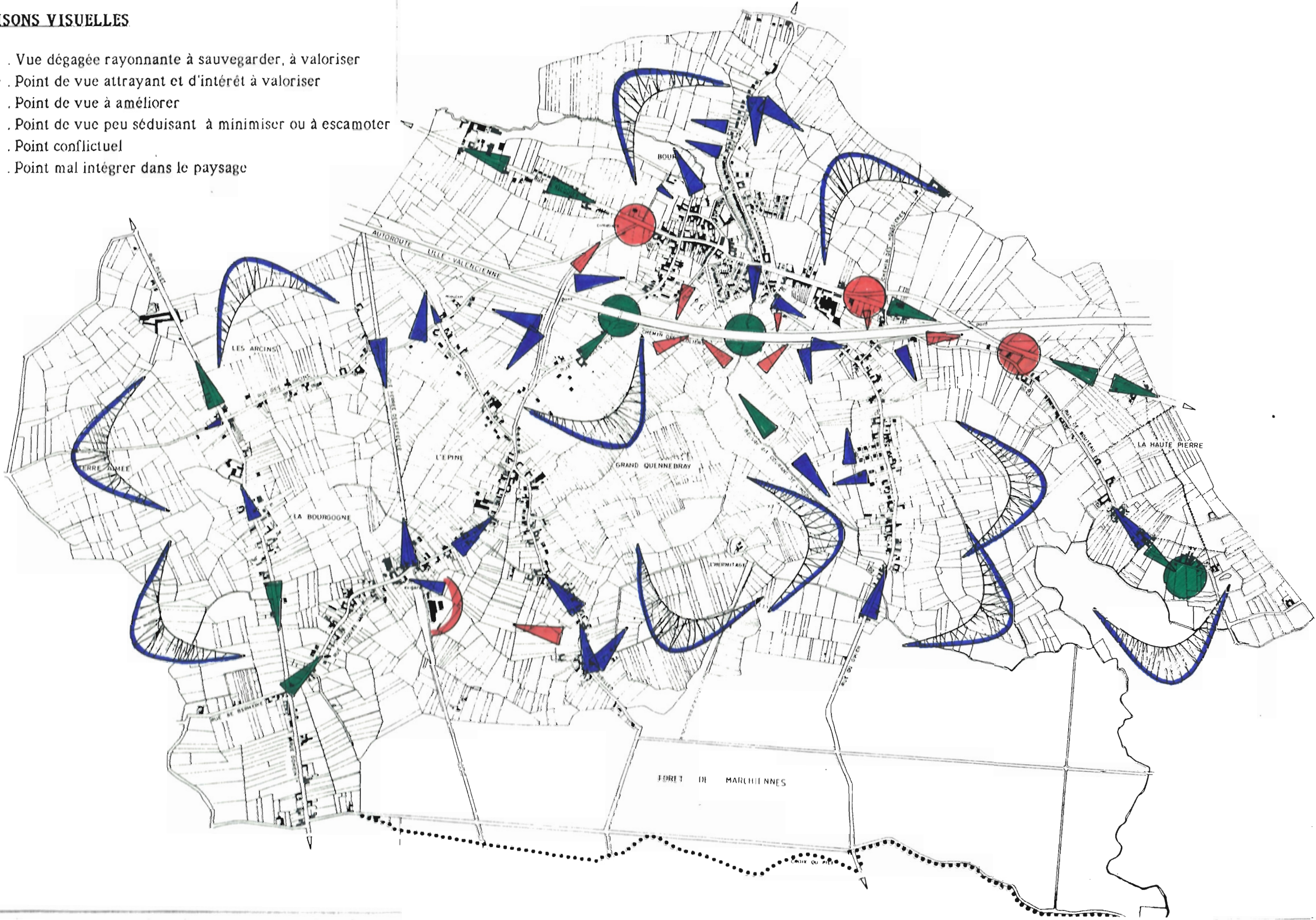
- | | | | |
|--|---|--|---|
| | BÂTI DE TYPE RURAL ANCIEN , A PRÉSERVER | | HABITAT EN BANDES , DE QUALITÉ INÉGALE |
| | BÂTI DE TYPE RURAL ANCIEN , DÉGRADÉ | | OPÉRATION GROUPEE OU LOTISSEMENT |
| | BÂTI DE TYPE RURAL ANCIEN , ÉTAT MOYEN OU EN COURS DE REHAB | | CONSTRUCTIONS PAVILLONNAIRES RECENTES |
| | BÂTI ANCIEN DE QUALITÉ MÉDIOCRE | | BÂTI DE TYPE INDUSTRIEL OU GRANDE SURFACE COMMERCIALE |
| | | | ÉLÉMENT PARTICULIER (ÉGLISE , ETC.) |
| | | | CLOTURE , A PRÉSERVER OU AMÉLIORER |









- LIAISONS et LIMITES PHYSIQUES**
- Espace fermé
 - △ Espace ouvert
 - Liaison physique principalement linéaire
 - ↔ Point d'échange actuel, bourg/hameaux

LIAISONS VISUELLES

-  . Vue dégagée rayonnante à sauvegarder, à valoriser
-  . Point de vue attrayant et d'intérêt à valoriser
-  . Point de vue à améliorer
-  . Point de vue peu séduisant à minimiser ou à escamoter
-  . Point conflictuel
-  . Point mal intégrer dans le paysage



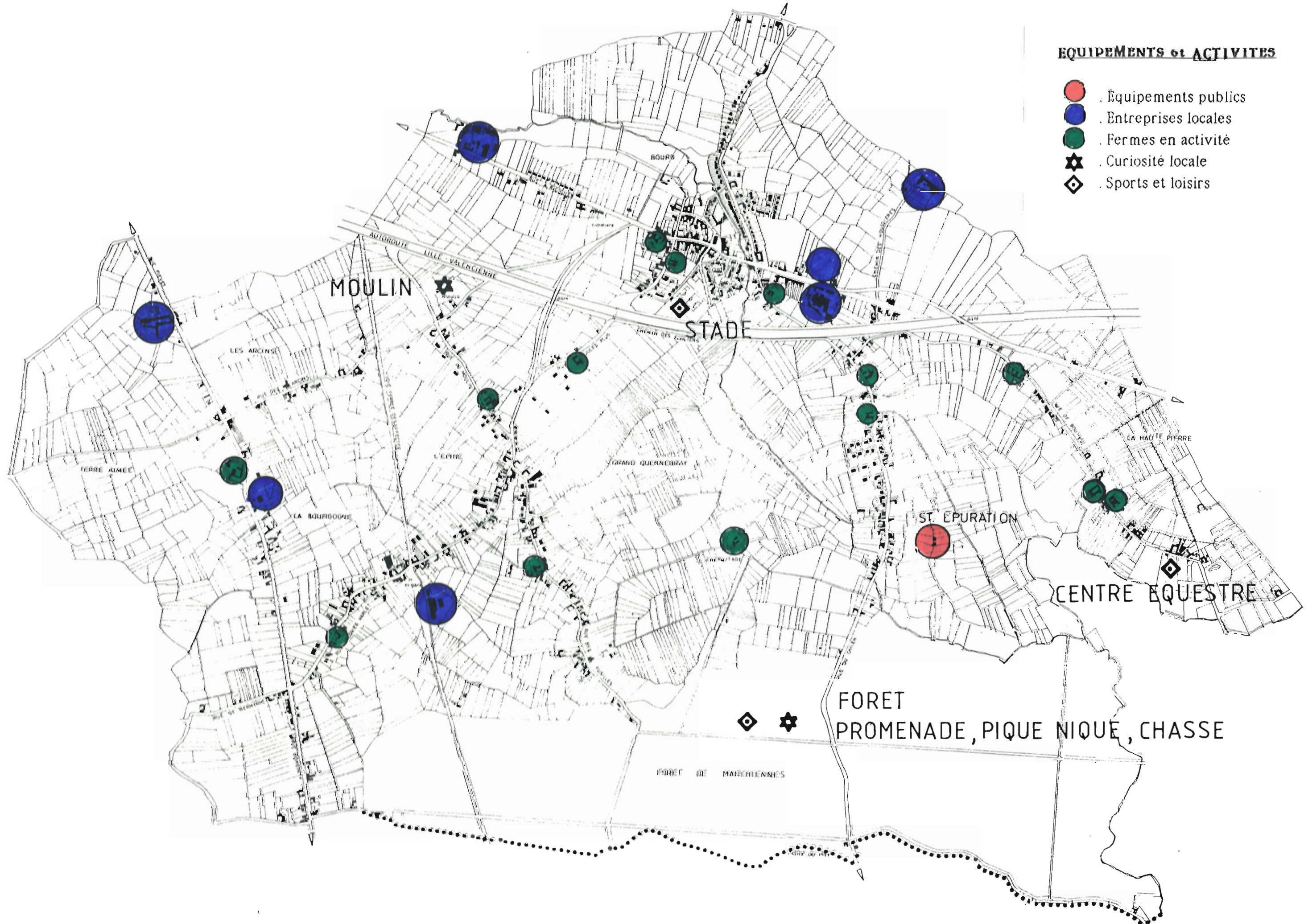
LIAISONS VISUELLES

-  . Vue dégagée rayonnante à sauvegarder, à valoriser
-  . Point de vue attrayant et d'intérêt à valoriser
-  . Point de vue à améliorer
-  . Point de vue peu séduisant à minimiser ou à escamoter
-  . Point conflictuel
-  . Point mal intégrer dans le paysage

BEUVRY-LA-FORET

AMENAGEMENT DU CADRE DE VUE





EQUIPEMENTS et ACTIVITES

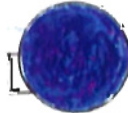




- Equipements publics
- Entreprises locales
- Fermes en activité
- ★ Curiosité locale
- ◇ Sports et loisirs

BEUVRY-LA-FORET

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

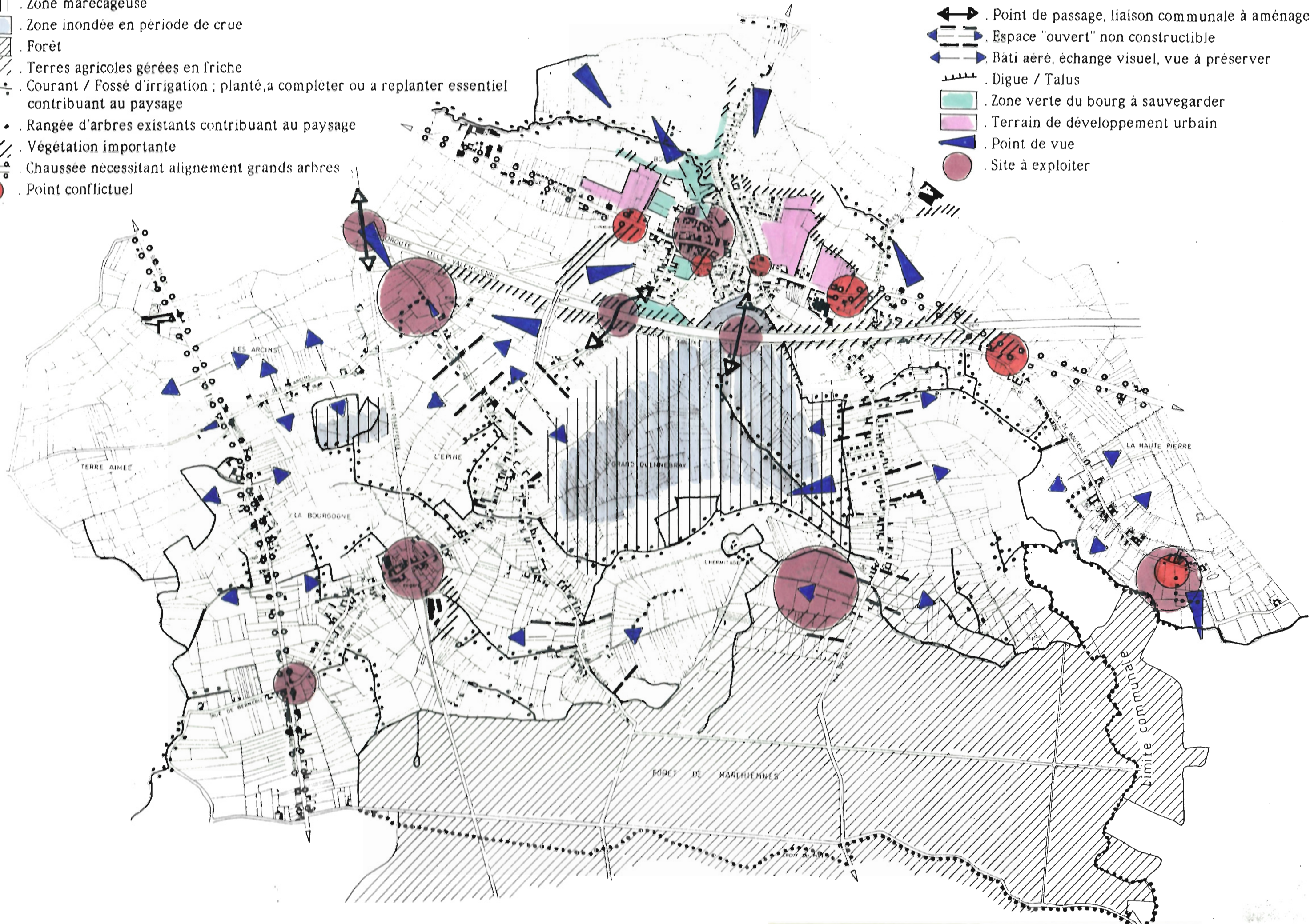


EQUIPEMENTS DU BOURG

- LEGENDE
-  ENTREPRISE ARTISANAT
 -  EQUIPEMENT SERVICE
 -  COMMERCE
 -  CABINET MEDICAL
 - 

- ||||| . Zone marécageuse
- . Zone inondée en période de crue
- ▨ . Forêt
- ▧ . Terres agricoles gérées en friche
- . Courant / Fossé d'irrigation ; planté, a compléter ou a replanter essentiel contribuant au paysage
- . Rangée d'arbres existants contribuant au paysage
- ▨▨▨ . Végétation importante
- . Chaussée nécessitant alignement grands arbres
- . Point conflictuel

- ↔ . Point de passage, liaison communale à aménager
- ⇄ . Espace "ouvert" non constructible
- ↔ . Bâti aéré, échange visuel, vue à préserver
- . Digue / Talus
- . Zone verte du bourg à sauvegarder
- . Terrain de développement urbain
- ▲ . Point de vue
- . Site à exploiter



- . Point conflictuel
- . Faiblesse visuelle
- . Mur / Façade à valoriser
- . Bâtiment qui contribue notablement au cachet du bourg
- ▲ . Point de vue intéressant
- ≡ . Pâturage / Espace vert
- (bleu) . Pâturage inondable
- (jaune rayé) . Ensemble planté existant et proposé
- (vert clair) . Végétation existante
- (vert foncé) . Végétation existante à renforcer
- (vert rayé) . Ecran végétal à planter
- (grand) . Grands arbres d'alignement
- (petit) . Petits arbres décoratifs d'alignement
- (point) . Arbre spécimen à sauvegarder si possible
- (vagues) . Haie de charmes à planter

BEUVRY-LA-FORET

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE





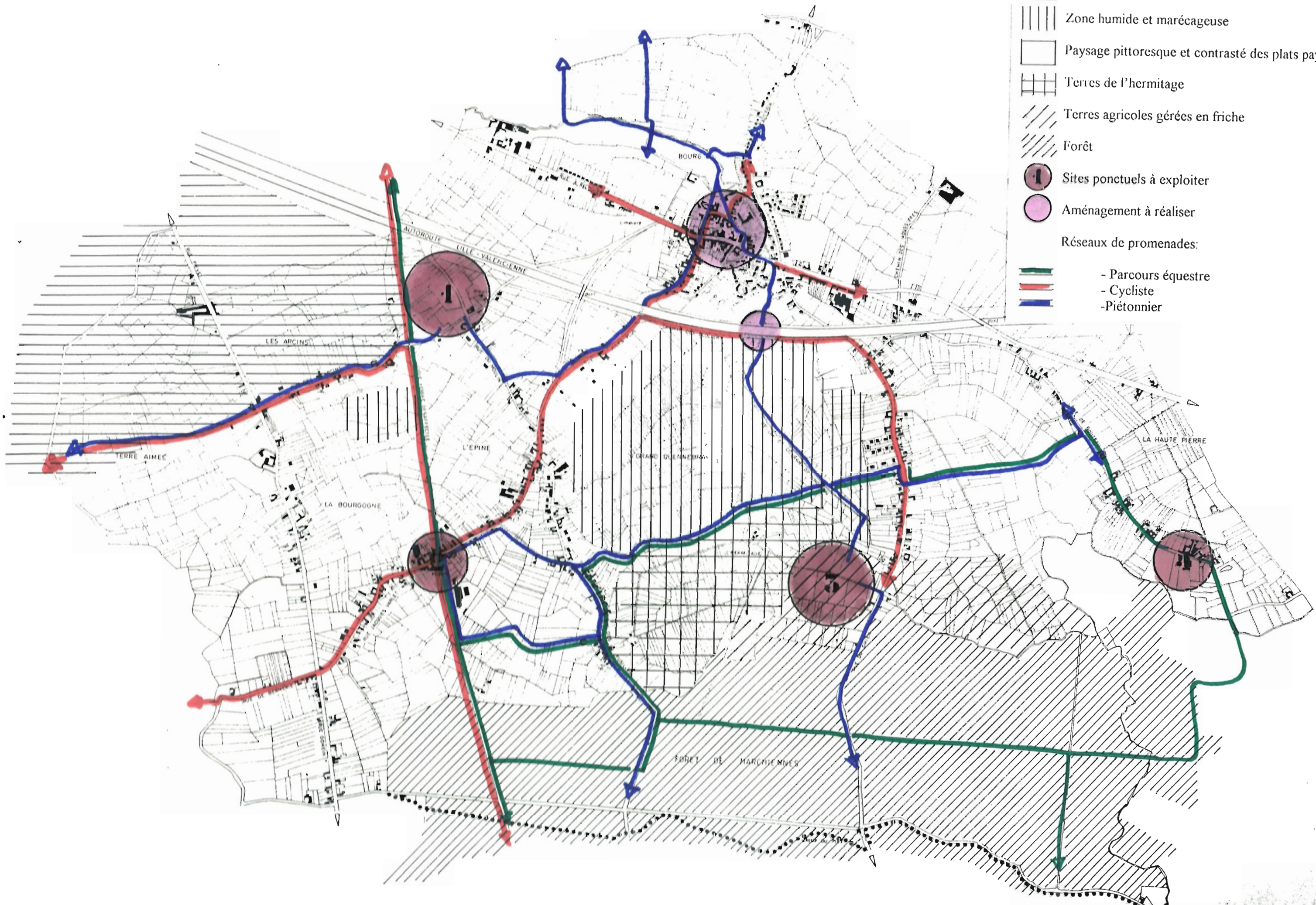
BEUVRY-LA-FORET

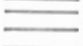



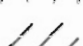






AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE



ESPACES PIETONS DU BOURG

-  CHEMINEMENTS PIETONS A AMELIORER
-  LIEUX A PRIVILEGIER



-  Paysage ouvert
-  Zone humide et marécageuse
-  Paysage pittoresque et contrasté des plats pays
-  Terres de l'hermitage
-  Terres agricoles gérées en friche
-  Forêt
-  Sites ponctuels à exploiter
-  Aménagement à réaliser
- Réseaux de promenades:**
 -  - Parcours équestre
 -  - Cycliste
 -  - Piétonnier



CARTE D'ÉTAT MAJOR 1773



Commune de BEUVRY LA FORET



PLAN d'OCCUPATION des SOLS

PLAN DE ZONAGE 1/5000

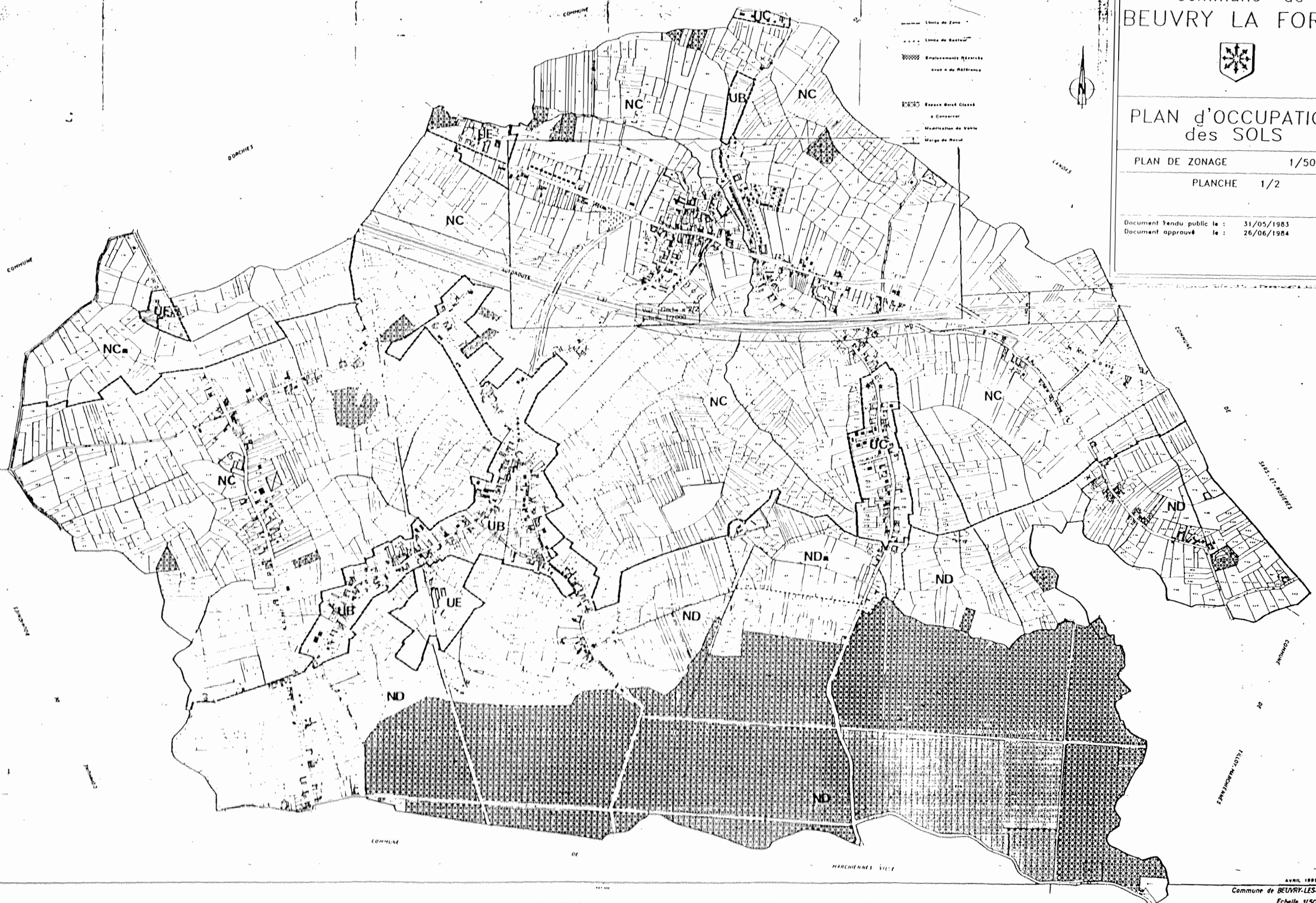
PLANCHE 1/2

Document rendu public le : 31/05/1983

Document approuvé le : 26/06/1984

LEGENDE

- Limite de Zone
- Limite de Secteur
- Emplacements Révisés
avec n° de Références
- ESR Espace Vert Classé
à Conserver
- Modification de Vocation
- Marge de Rivier



DEPARTEMENT DU NORO

Commune de
EUVRY LA FORET



PLAN d'OCCUPATION
des SOLS

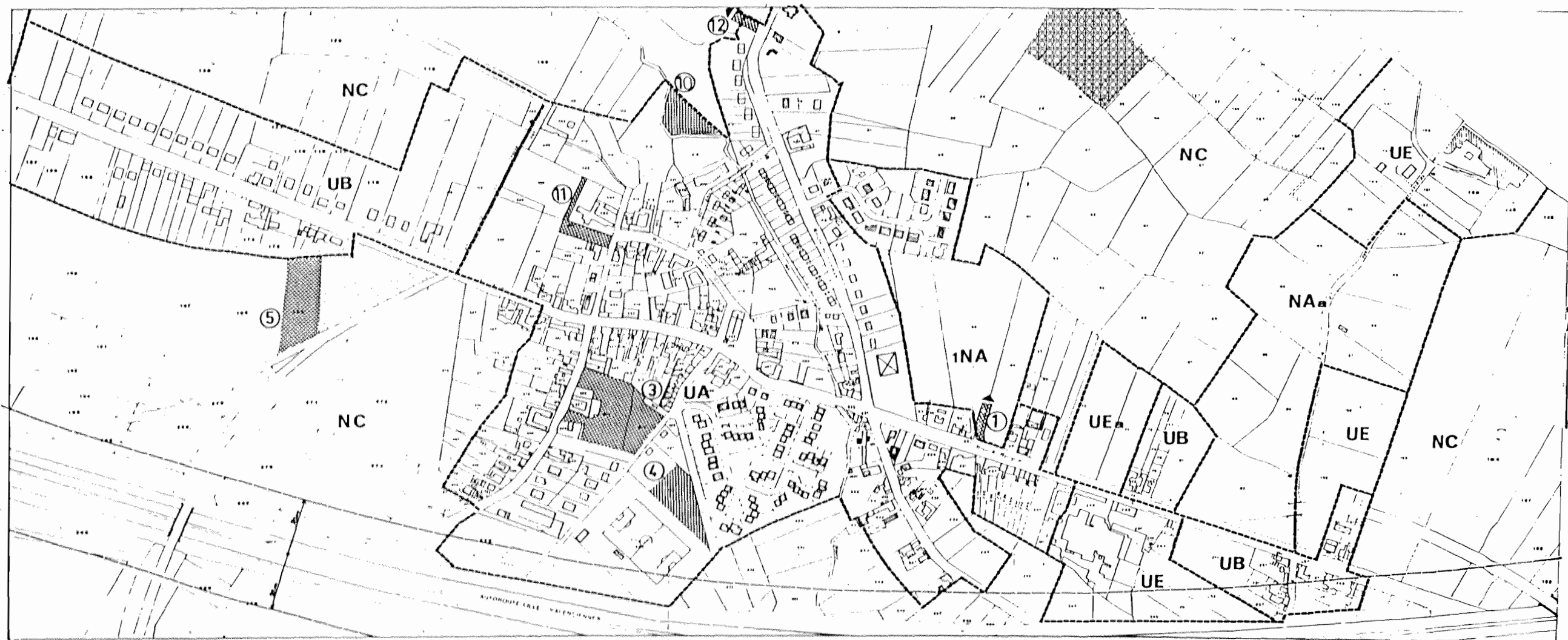
PLAN DE ZONAGE 1/2000

PLANCHE 2/2

Document rendu public le : 31/05/1983
Document approuvé le : 26/06/1984

LEGENDE

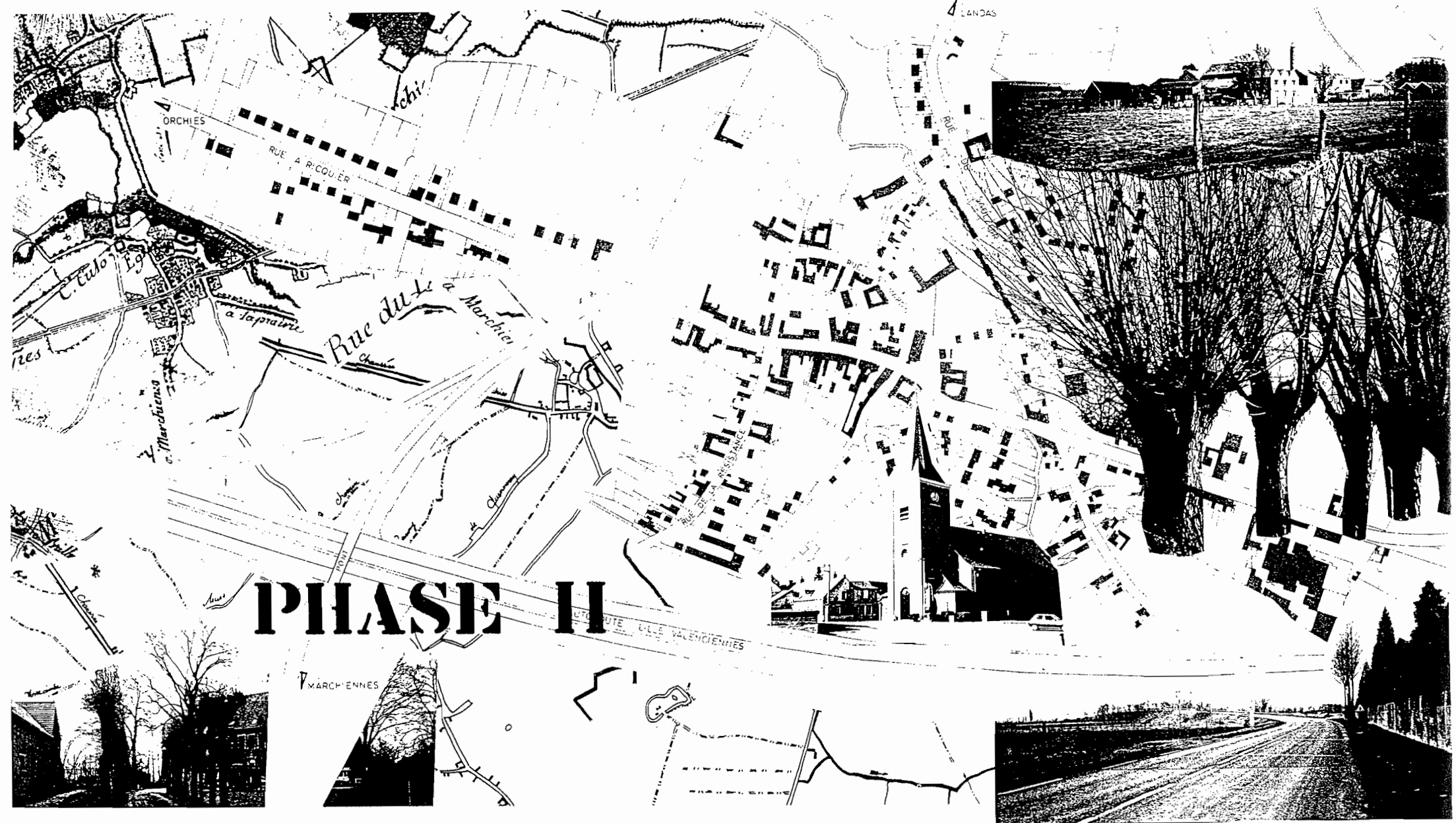
- Limite de Zone
- ... Limite de Secteur
- Emplacements Réservés
avec n° de Réserve



1983-1984

BEUVRY-LA-FORET

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE



Sophie COUROUBLE Architecte-Paysagiste
43 , rue des Trois Cailloux 80000 AMIENS
tél. 22 92 72 68

Dominique STROJWAS Architecte urbaniste
29 , rue de la Broderie 59235 BERSEE
tél. 20 59 22 80

NOTE RECTIFICATIVE

Etude d'Aménagement du Cadre de Vie de BEUVRY- LA-FORET

Phase II

Modifications à faire valoir suite à la réunion du 20 Mai 1996 .

* Aménagement 1: arbres d'alignement d'un seul coté et tous les 10 m. jusqu'au carrefour rue Ricquier.

* Aménagement 5, parking du centre :

- croquis : effet des arbres palissés rectifié
- changement de matériaux pour des bordures béton moins coûteuses et une signalisation de places de stationnement par simple bandes peintes au sol en blanc grisé
- le choix des briques du muret de clôture sera dicté en fonction des coloris et qualités des briques voisines existantes pour une intégration visuelle harmonieuse .

* Aménagement 4, carrefour Shopi : il a été convenu que le meilleur parti d'aménagement de ce « vide » d'angle serait conséquent à une entente entre la Municipalité et le propriétaire du magasin afin de créer un aménagement paysage approprié et contentant les deux partis .

* Aménagement 6, école et rue de La Résistance:

- 4 arbres seulement à planter dans la cour de l'école pour ne pas trop l'assombrir
- révision du choix de variété des arbres pour un port plus léger; Robinia pseudoacacia « Frisia » en remplacement de Prunus Kanzan. Même chose pour toute la rue de La Résistance.

De façon générale, l'estimation des plantations est trop minimale . Pour un meilleur effet immédiat et une sécurité contre le vandalisme, il convient de réviser les coûts de plantation des lieux publics .

Equipe Strojwas - Comouble, 3 Juin 1996.

INTRODUCTION

La Municipalité de Beuvry-La-Forêt a souhaité que la phase II de l'Etude porte sur l'aménagement du cadre de vie du Bourg qu'elle considère comme prioritaire pour plusieurs raisons :

- l'aménagement d'un centre ville où se retrouvent les Beuvrygeois pour la fréquentation des services publics, des commerces, écoles et manifestations publiques et de voisinage,
- dans l'intention de compenser la présence contraignante de l'autoroute par des améliorations ponctuelles et adaptées,
- dans le cadre d'aménagements programmés de voiries,
- et enfin, afin de compléter des travaux en cours, en accord avec une politique et une volonté paysagère et urbanistique.

Les propositions d'aménagements ponctuels des hameaux, définies au terme de l'Etude d'Analyse, devront par leur importance dans la réflexion, faire l'objet d'études séparées et échelonnées dans le temps.

BEUVRY BOURG

ETAT DES LIEUX

Le centre de Beuvry est un centre de village tranquille

- traversé par 1 C.D. : linéarité dans la perception du centre
- les espaces de rassemblement sont "de côté"
- les bâtiments sont de taille modeste, RdC ou R+1, le long du C.D., l'église domine, les équipements et les commerces ne sont pas mis en valeur
- les espaces publics sont plutôt décousus et mal définis (enchaînement de la "place parking de l'église" avec le "parking de derrière" et l'espace vert de l'ancien cimetière)
- les cheminements piétons le long du C.D. sont peu confortables.

OBJECTIFS

- Donner forme aux espaces publics, définir leurs rôles, améliorer leur définition, structurer et affirmer l'organisation spatiale de la commune.
- Valoriser la promenade piétonnière du bourg ainsi que les liaisons et promenades communales (aménagement des trottoirs et des places de rassemblement, réglementation des parkings).

- Mobilier, plantations et matériaux :

- * Définir une palette, un éventail à respecter pour l'ensemble des interventions, afin d'obtenir continuité et harmonie et de marquer l'identité communale.
- * Eviter l'encombrement urbain ; dégager les trottoirs, les pelouses, etc ; favoriser la disponibilité des espaces.

PLACE DU CENTRE VILLE ET RUE PRINCIPALE

L'organisation front-à-rue du bâti (maisons et hauts murs de clôture) constitue un environnement de caractère qui ne demande pas la présence de végétation. L'échelle maisons/rue est agréable.

Les stationnements d'un seul côté de la rue Ricquier solutionnent le mieux les difficultés des circulations. Un large trottoir (3m environ) permet ainsi une circulation aisée des piétons.

Le dégagement autour de l'église est exigü. Il est évident que l'église a été posée sur une place déjà existante aux proportions alors spacieuses. Afin d'atténuer ce manque de recul, de donner plus de dégagement à l'église (haute et massive) et à ce lieu de rassemblement, les trottoirs, la chaussée et l'espace autour de l'église sont traités en un même ensemble pavé.

Les niveaux et les pentes sont corrigés pour "déterrer" les maisons (côté droit) et les mettre en valeur.

Vraisemblablement, les pavés sont existants sous l'asphalte actuel.

Le café est inclus dans la place.

Un haut mur de clôture (2m40 en briques) doit fermer le vide actuel attenant au coiffeur.

De chaque côté de l'église, une plate-bande d'arbustes de 3m de large (et au niveau du pavé) pour adoucir le bâtiment un peu austère. Un angle coupé.

Devant et derrière l'église, des arbustes taillés (plantés dans un carré dans le pavé).

Des bornes ou chasse-roues en pierre protègent les angles des bâtiments exposés.

Le monument aux morts est déplacé au côté de l'église.

La place bien dégagée permet toutes manifestations festives ou officielles.

Les trottoirs des rues Ricquier et de l'Ancienne Poste sont réajustés :

- Rue Ricquier, un large trottoir pour recevoir de petits arbres décoratifs, plantés ici tous les 10m, pour contenir la vue, et en rappel, un petit groupe de ces mêmes arbres ferme la place derrière l'église.
- Rue de l'Ancienne Poste : un unique trottoir, plus large le long des maisons ; de l'autre, il est réduit au minimum pour protéger et accommoder une haute haie de charmes.
- Une section de la rue St Martin est pavée (chaussée uniquement) pour lier la place aux jardins et inviter à la promenade.

Ici, il est important pour l'esthétique d'encourager les riverains à planter ou à tailler une haie de clôture (troëne ou if, suivant existant) de façon à avoir un écran végétal uniforme et de hauteur constante.

La surface pavée de la place marque le centre ville, donne la priorité aux résidents du bourg et aux piétons.

Ce n'est plus la chaussée et le trafic qui dictent l'espace. Un changement de surface est un signal de vigilance pour les motoristes. En outre, on ne roule pas vite sur le pavé, et particulièrement lorsque les repères de voiries traditionnels n'existent plus : c'est le meilleur ralentisseur de vitesse, très appréciable dans cette situation précise.

PLACE ST MARTIN : JARDIN PUBLIC, JARDIN PRIVE

De la GRAND PLACE minérale, on s'achemine vers un espace végétal structuré, qui lui-même mène aux prés et au Courant de l'Hôpital et à la promenade.

le dessin est simple, ordonné, et souple. Souplesse dans l'usage et dans l'échange physique et visuel entre les deux jardins. L'entretien est simplifié au maximum.

Le parti des jardins est de mettre en valeur l'élément fort de cet espace : le bâtiment XVIIIe des personnes âgées.

L'arrangement de l'avenue de saules et de la ferme ; les grands arbres, le mur, et la vue des prairies en arrière plan sont d'autres éléments qui dictent le dessin. Ils sont préservés et mis en valeur.

Un rangée de mêmes arbres étêtés encadre le jardin à l'Est. Ils sont plantés sur le terre-plein de stationnement dans l'esprit de l'avenue. Le décalage permet une meilleure perception du vieux bâtiment à l'approche des jardins venant de l'église. Une plantation au ras du sol de pelouses et de fleurs invite et ouvre le jardin au voisinage. Il est parti intégrante de l'espace public.

La pelouse est butée raide (voir croquis sur plan) pour palier la différence de niveau avec le trottoir. Les piétons accèdent librement au jardin. Une pente plus douce à l'angle de la pelouse. (3 ou 4 bornes en fonte ou en bois peuvent ici empêcher les motoristes sans vergogne de pénétrer dans le jardin).

Deux spacieuses plates-bandes de fleurs agrémentent et bordent ce jardin. Elles accompagnent les rangées d'arbres et se terminent sur une haie de ifs courte et haute que ponctue un cône taillé purement décoratif.

A gauche, la haie fait office de mur de portail. A droite, plus longue, elle fait écran aux stationnements.

Les haies donnent de l'intimité aux espaces publics et privés.

Boisée, la partie du jardin privé est traitée en sous-bois devant la maison mère.

Un dégagement dallé entoure le perron accommodé de bancs et de massifs de roses à l'attention des personnes âgées.

Un arrangement et un choix de matériaux classiques dans le style du bâtiment.

Accès et circulation véhicules autour du réservoir ; large dégagement pour déposer les passagers.

Le réservoir d'eau est masqué par du lierre sur un grillage tendu, aux pieds de petits arbustes décoratifs.

Petits arbres à fleurs ou grands arbustes égayent les pelouses ainsi que deux grandes tâches de bulbes. Des bancs ici et là jalonnent la promenade des vieilles personnes au jardin.

Un portillon en bois ouvre le jardin à la promenade champêtre le long du Courant de l'Hôpital.

Devant la Poste, le trottoir est élargi à 4.50m pour une meilleure sécurité des usagers ; également un parking de 5 places et des passages cloutés.

La rue St Martin, à gauche, est joliment perçue de la rue principale A. Ricquier : son encadrement de murs (à rénover), sa largeur et la vue terminale légèrement descendante vers les pâtures. C'est une promenade qu'il faut exploiter, en la traitant, sans trottoir, asphaltée et avec 2 caniveaux pavés dans un même esprit de traitement des surfaces du centre ville.

De l'autre côté de la rue Ricquier, cette même promenade (asphalte/pavés) continue au-delà de l'autoroute jusqu'aux hameaux.

Mais ici, les trottoirs sont conservés. Faute de place, un seul trottoir est agrémenté de petits arbres sur toute la longueur. Suite au manque de dégagement au départ de la rue, les arbres d'alignement devront être plantés dans la cour d'école au plus près de la clôture afin de marquer le départ de la "ligne verte" à ce point. Un retour de 4 arbres sur le parking ne renforcerait que mieux cette volonté, offrirait une meilleure lecture de l'espace école et adoucira ce renforcement un peu sombre.

C.D. - RUE ALBERT RICQUIER

(segment, de la rue de la Résistance à la rue de l'Ancienne Poste)

L'état des lieux et les objectifs ont été définis dans le paragraphe "Beuvry Bourg", le principal problème étant le manque de confort des cheminements piétons.

PROPOSITIONS

- Marquer le "centre ville", du carrefour rue de la Résistance au carrefour rue du Saulzoir, en favorisant le traitement minéral de l'espace public, par opposition aux boulevards plantés.
- Marquer les places et les parvis des édifices publics.
- Conforter les cheminements piétons en :
 - 1) limitant l'encombrement des trottoirs :
 - * en limitant le mobilier urbain "gadget"
 - * en positionnant de façon judicieuse les panneaux de signalisation et directionnels
 - 2) évitant le conflit voitures/piétons (bon marquage des limites)
 - 3) scindant clairement, par des niveaux différents, l'"espace véhicules" et l'"espace piétons".

- Matérialiser les places de stationnement.

Nous proposons de regrouper le stationnement d'un seul côté de la chaussée afin de libérer complètement le trottoir opposé, pour les piétons.

Le choix le plus logique nous semble de retenir le côté Mairie pour le stationnement, puisque :

- * la majorité des commerces est située côté Mairie
- * il existe un parking de l'autre côté (équilibrer le stationnement).

- Assurer l'homogénéité de l'ensemble par une palette sobre de matériaux et de mobilier urbain.

- Le choix des matériaux a été dicté par le souci d'harmonie générale. La chaussée et les zones de stationnement seront traités en enrobés, les trottoirs seront recouverts de dalles de grés. Les caniveaux seront en pavés, les bordures en granit.

Les 3 fonctions "circulation piétons", "stationnement véhicules", "circulation piétons", seront différenciées, outre les matériaux, par leur positionnement à 3 niveaux différents (altimétrie).

CARREFOUR SHOPI

ETAT DES LIEUX

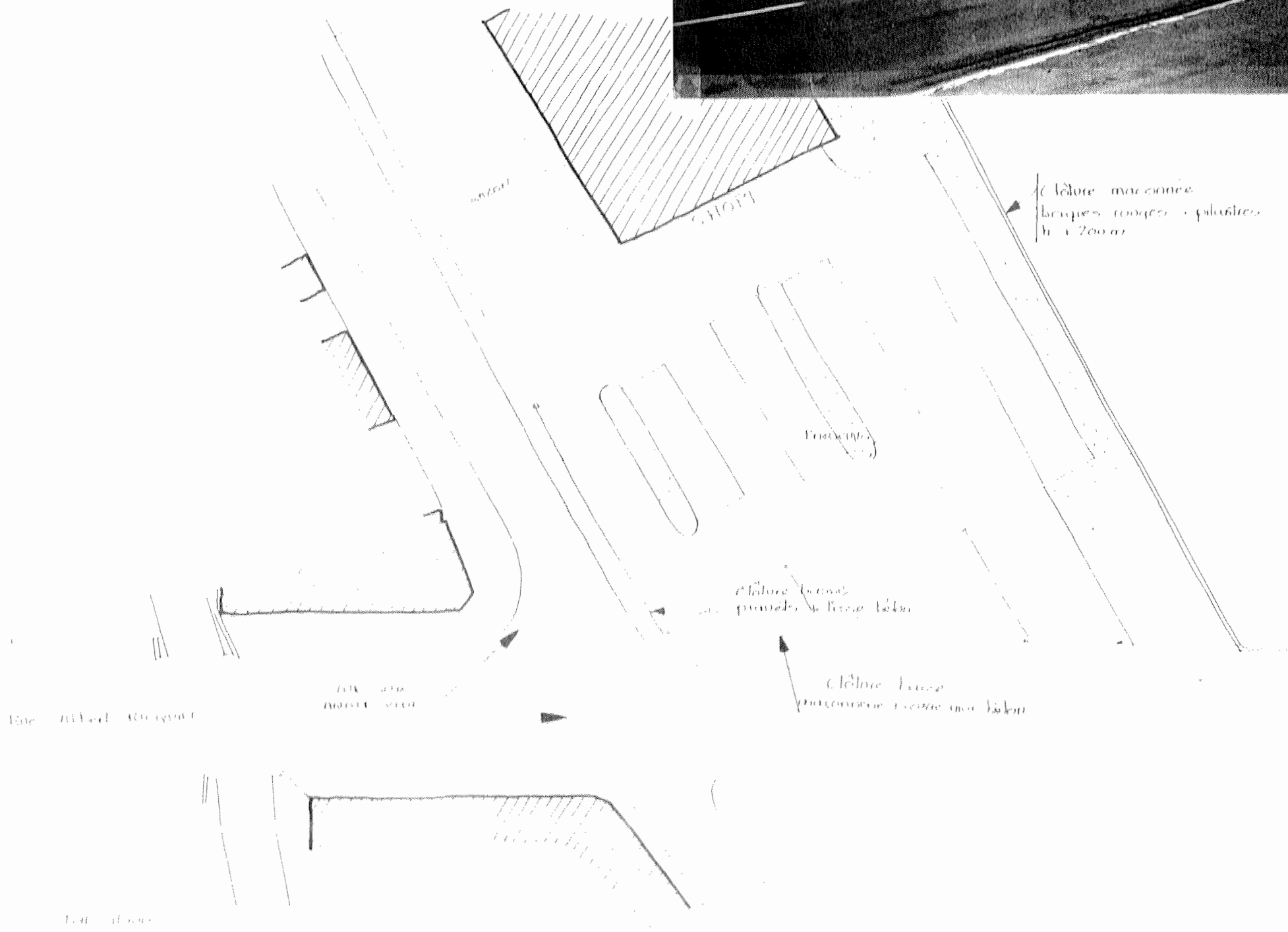
- L'angle du carrefour côté SHOPI, occupé par le parking, forme un grand vide alors que les autres sont construits, nettement marqués par du bâti ou des clôtures.
Cela déséquilibre l'espace.
- Les accès au parking ne sont pas clairement lisibles.
- Ses limites mitoyennes sont traitées par une haute clôture de briques maçonnée avec pilastres.
- Le fonctionnement du carrefour est, à certaines heures, pénalisé par la proximité du parking.

OBJECTIFS

- Refermer l'angle, tout en marquant les accès du parking et en conservant la vue sur la façade commerciale du commerce.
- Améliorer le fonctionnement du carrefour.

PROPOSITIONS

- Construction d'une clôture maçonnée en briques rouges, avec pilastres, d'une hauteur de 1.20 m environ.
- En ce qui concerne le carrefour, la proposition de la D.D.E. de créer une voie de "tourne à gauche" nous paraît tout à fait appropriée.
- Nous proposons également la plantation du parking (voir plan) sur tous les espaces non recouverts d'enrobés, de façon à occuper et boucher au maximum cet espace vide.
- La question du financement de ces travaux étant délicate, nous ne pouvons qu'encourager le magasin SHOPI à s'investir dans un projet qui sera pour lui une réelle mise en valeur de son bâtiment et de ses abords.



PARKING DU CENTRE

(à côté du cabinet médical)

ETAT DES LIEUX

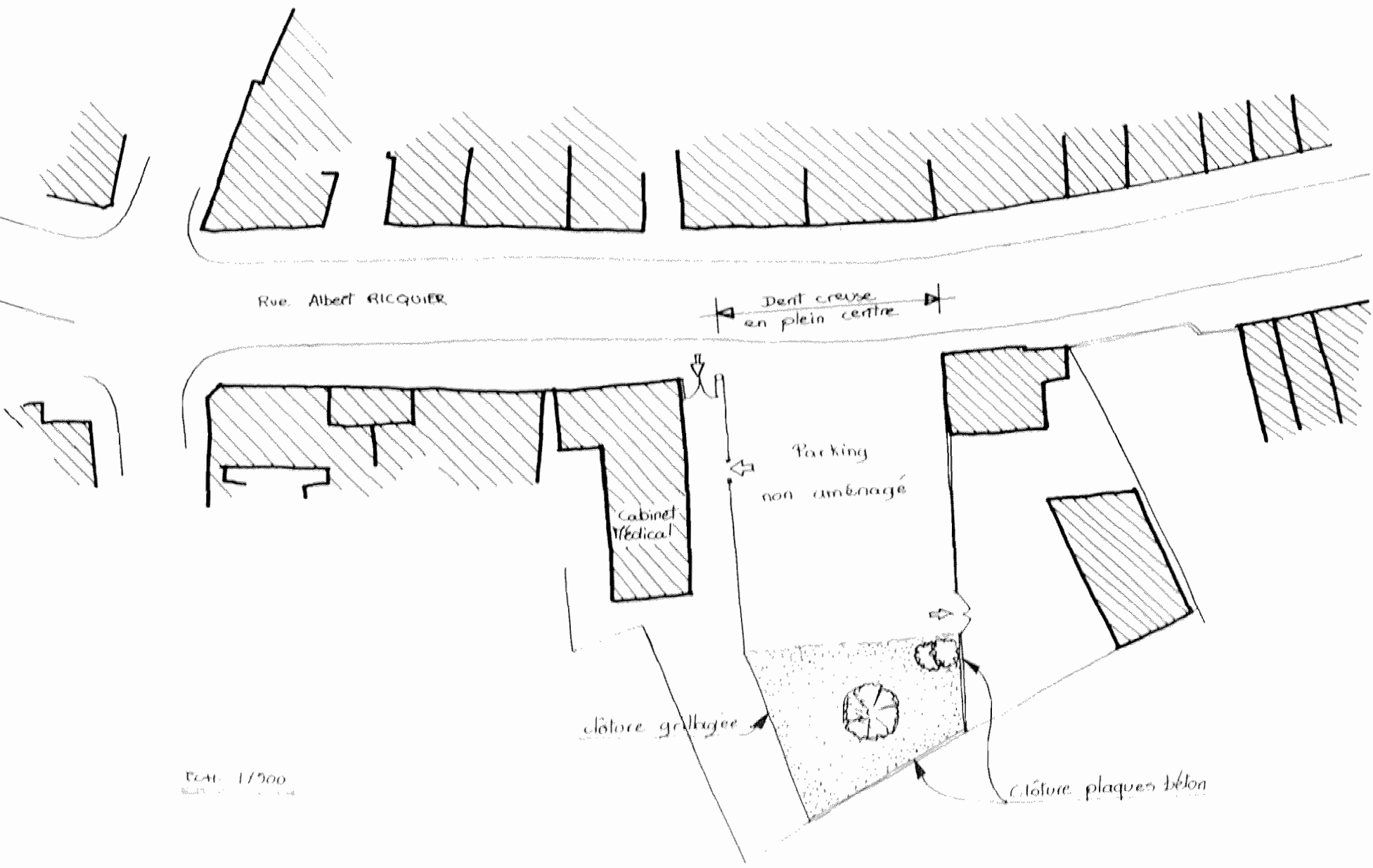
- Le parking n'est pas signalé, pas aménagé.
- Son accès est difficile (problème de bordurage).
- Ses limites mitoyennes sont traitées par des clôtures hétéroclites.
- Il apparaît fortement comme une "dent creuse", comme une béance dans la continuité du bâti.
- 1 conifère adulte en fond de parcelle constitue le seul évènement du lieu.

OBJECTIFS

- Eclaircir le fonctionnement du parking, faciliter son accès, l'aménager en assurant la sécurité des piétons et des véhicules.
- Améliorer le traitement des limites mitoyennes.
- Régler le problème "dent creuse". D'une façon ou d'une autre, rétablir un front à rue, même partiel.

PROPOSITIONS

- Matérialiser le fonctionnement du parking, par un marquage net des emplacements de stationnement et des espaces de circulation. Favoriser l'utilisation de matériaux sobres : enrobés noirs, marquage : liserés de dalles incrustées, teinte claire.
- Traiter les limites mitoyennes : plantation d'une haie taillée (charmes) en périphérie, sauf devant le cabinet médical où la clôture suffit à délimiter le parking, l'espace étant clos par le bâtiment.
Quelques sujets seront ajoutés en fond de parcelle pour égayer cette zone.
- Construire une clôture maçonnée en briques rouges, d'une hauteur de 0.80 m environ.
Cette clôture sera doublée d'une haie palissée de charmes de façon à former un écran végétal en façade (façade végétale).



Etat 1/500

CARREFOUR C.D. - RUE DE LA RESISTANCE

(carrefour des écoles)

ETAT DES LIEUX

Le fonctionnement de ce lieu a été dénoncé dans la première partie de l'étude. Il pose en effet de graves problèmes de sécurité aux périodes d'entrée ou de sortie des écoles.

Au niveau spatial, l'ensemble est assez équilibré, les parties bâties, comme les parties vides, se répondant bien entre elles.

Le carrefour complet est donc à revoir, surtout du point de vue fonctionnel.

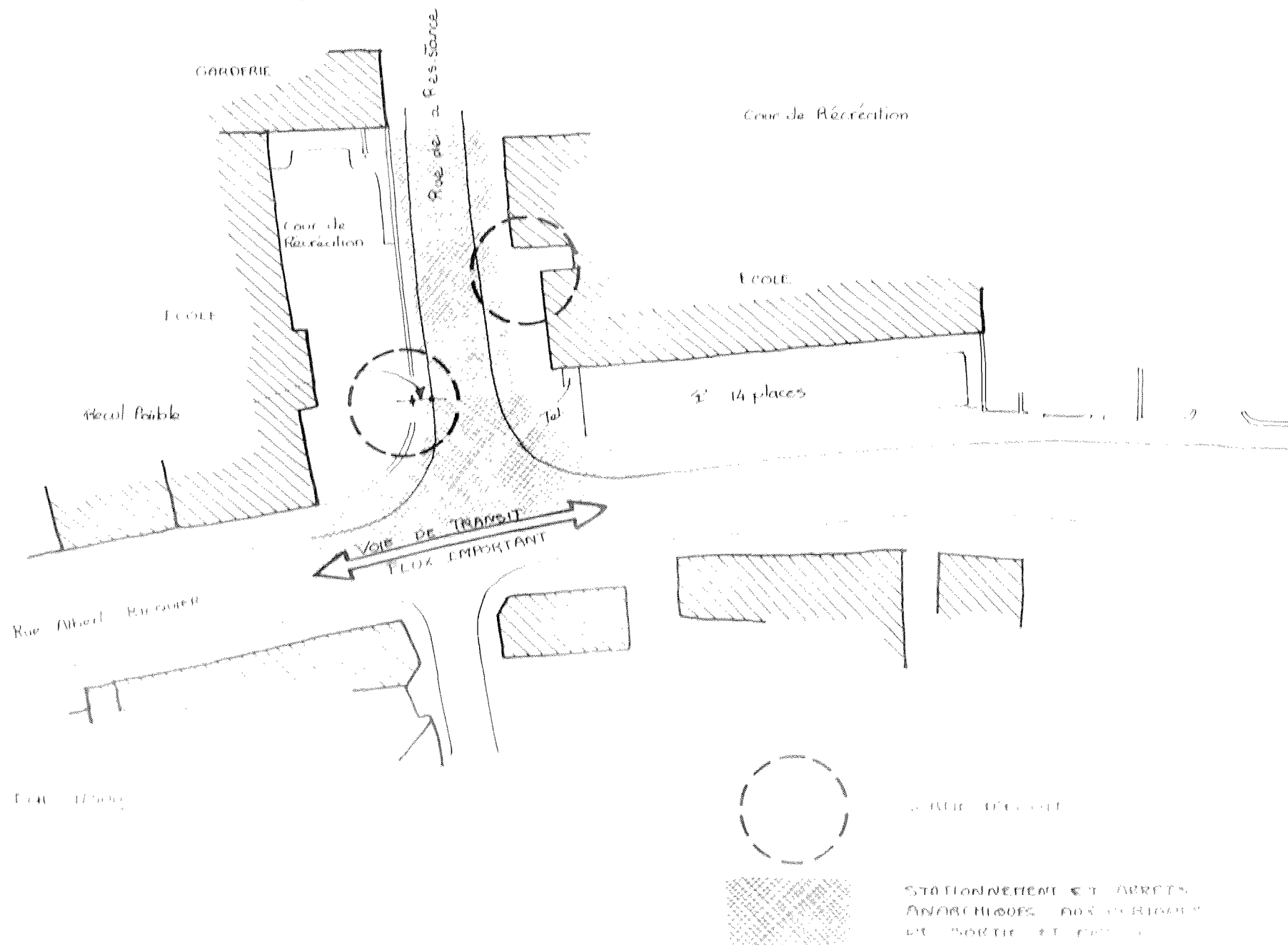
OBJECTIFS

L'objectif principal est d'assurer la sécurité des personnes et en particulier des enfants :

- en réglementant de façon stricte le stationnement à proximité de la sortie d'école
- en protégeant les piétons.

PROPOSITIONS

- Déplacement de l'entrée de l'école (côté mairie) afin de l'éloigner du carrefour et de la rapprocher de celle de l'école opposée.
- Protéger les cheminements de piétons aux abords des écoles en mettant en place 2 alignements de bornes, ce qui empêchera le stationnement anarchique sur trottoir. Un système de chicanes renforcera la protection des enfants devant la sortie de l'école côté Mairie.
- Remanier le parking de façon à créer 1 cheminement de piétons ne croisant pas les véhicules.
Traitement des circulations de piétons : dalles, teinte claire.
Marquage, délimitation : liserés de dalles incrustées, teinte claire.
Traitement des cheminements piétons : dalles.
- Ponctuer l'espace par l'éclairage décoratif (voir plan).
- Comme nous l'avons déjà dit, ce lieu sera également le point de départ de la "ligne verte", alignement d'arbres rue de la Résistance jusqu'à l'autoroute.



JARDIN LOISIRS RECREATION SPORT

Le long de l'autoroute, une bande de végétation dense (qui tient compte des sujets existants). Elle s'épaissit au bout pour faire suite au "petit bois" existant qu'il faut planter plus densément (introduire persistants).

Il est judicieux d'étendre l'espace récréatif et sportif actuel jusqu'au petit bois, lieu de détente polyvalent et rustique.

D'un côté, l'espace est planté : de petits et moyens arbres, soigneusement assortis pour leurs décors saisonniers et leur semi-rusticité adaptée à leur cadre, de bancs et de tables de pique-nique, et limité par une barrière en bois.

Une légère restriction est imposée aux usagers des espaces.

Un changement de revêtement de chaussée prévient des sorties d'école dans cet angle. Un large trottoir pour les écoliers le long de la partie verte. Le trottoir opposé est supprimé pour permettre des plantations le long de ce mur ennuyeux et aveugle.

COURANT DE L'HOPITAL

Comme nous l'avons souligné dans l'Etude d'Analyse (Phase I), le Courant de l'Hôpital irrigue et agrmente le territoire communal. Il traverse la Commune et le bourg en leur milieu. Pour cette caractéristique, la création d'un parcours piétonnier le long de son attrayant tracé est de raison, afin de relier hameaux et bourg (+ voisinage) ; liaison à présent bien insuffisante (rue du Ghien autrefois très passante) qui contrarie la vie des locaux et riverains d'autoroute. Cette promenade ne sera effective que lors du percement d'un nouveau passage sous l'autoroute. Nous insistons donc sur sa nécessité.

De même, la question du passage des eaux, insuffisant lors des crues (et responsables d'inondations périodiques et régulières) est à régler. La Commission de Requalification des abords de l'autoroute doit prendre en charge ces lacunes et les solutionner dans le cadre des compensations pour l'intégration environnementale.

La Municipalité souhaite couvrir le tronçon du Courant entre les deux ponts pour diverses raisons d'entretien et d'hygiène. Nous n'avons pas d'objection à ce projet, à part une mise en garde (de vigilance) concernant la capacité des drains à mettre en place qui seront adéquats au flux souterrain des eaux en période de crues.

Cette section du Courant est en effet étroite, encaissée, les talus effondrés, l'accès impraticable et les vues des arrières des jardins et des parties privées sont sans intérêt.

Il semble préférable de couvrir et de donner jouissance des terrains gagnés à chaque vis-à-vis.

Par ailleurs, réhabiliter à grands frais une suite de promenade serait ici peu populaire car de triple emploi avec les rues du Saulzoir et St Martin.

Il vaut mieux inciter les promeneurs à traverser le Centre Ville (à s'arrêter aux cafés, magasins, église et manifestations de la Grand Place) et d'en apprécier son cadre, et rejoindre le Courant de l'Hôpital au-delà des jardins.

PLANTATIONS

Les essences des végétaux à planter sont précisées sur les plans pour les divers aménagements.

Sauf spécifié en des lieux donnés sur les plans de détails ou de synthèses, les choix d'arbres, d'arbustes et de haies à feuillage caduque sont fortement recommandés dans la poursuite d'aménagement du bourg.

Les directives pour le reste de la Commune sont précisées dans la phase I de l'Etude.

Dans le bourg, les sujets feuillus peuvent être plus sophistiqués, telles les haies de charmes par rapport aux haies vives plus rurales.

La reprise des mêmes essences de haies, la répétition ou le rappel des mêmes arbres (avec même des subtilités de variétés) permettent d'unifier le paysage, parce que trop fragmenté par les plantations de clôtures individuelles, et de marquer l'identité communale.

Indépendamment de cette rigueur, on peut avoir ici et là des poches d'arbres, arbustes de même essence, des groupes mixtes en nombres répétés et où possible, de grands arbres tels que chênes, hêtres, tilleuls, peupliers, etc...

Aménagement

PLACE DE CENTRE VILLE
ESPACE PAVE SANS TROTTOIR

MUR existant

EGLISE : plates-bandes (1,3m) & sujets taillés

MUR brique, H2,40m à construire

nouvelles limites de propriétés

MONUMENT AUX MORTS

RUE

stationnements: un seul côté

CAFE

bornes en granit

trottoir élargi

MUR existant

caniveau

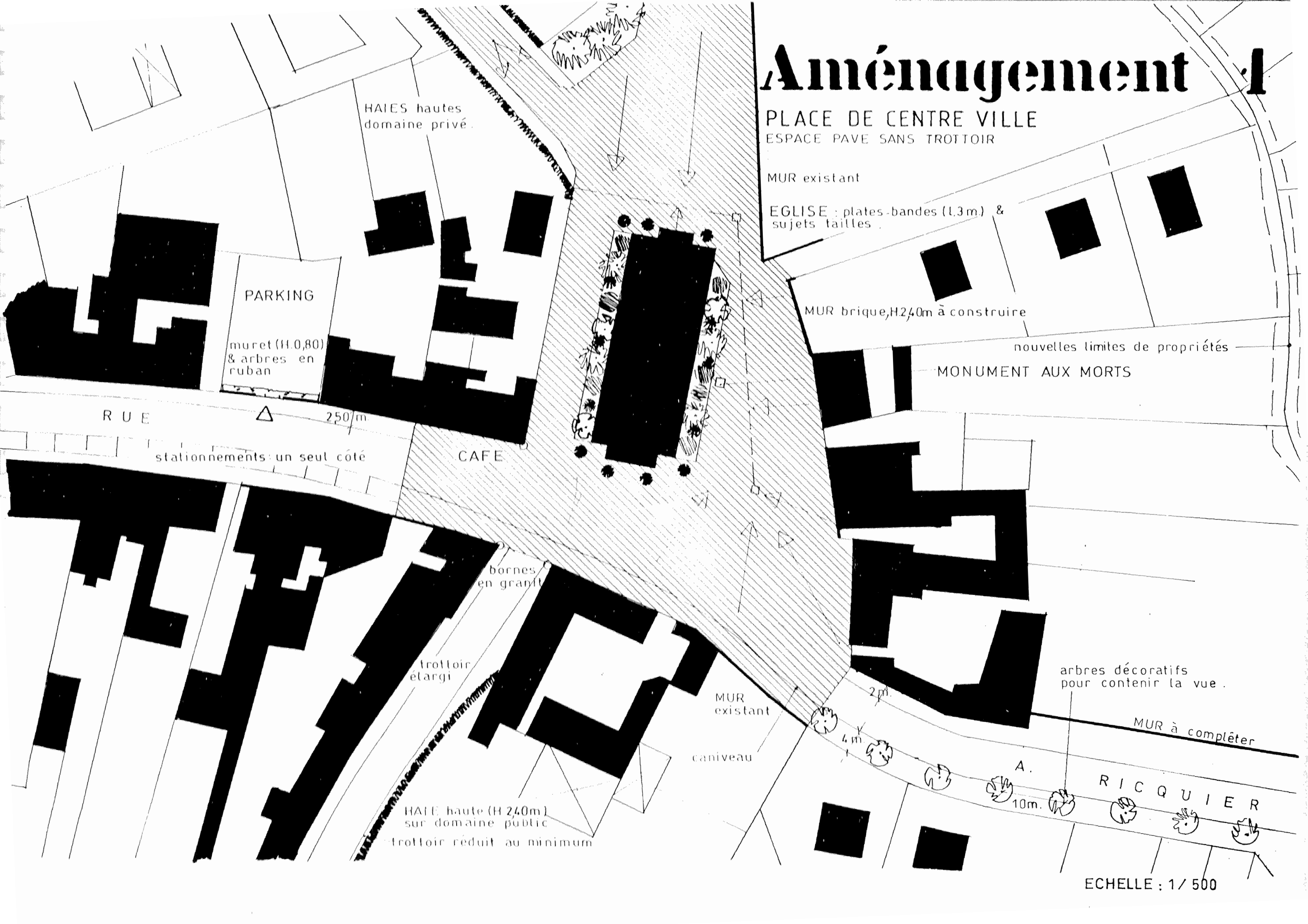
arbres décoratifs pour contenir la vue

MUR à compléter

HAIE haute (H 2,40m) sur domaine public
trottoir réduit au minimum

RICQUIER

ECHELLE : 1/500





Aménagement 1

André

Aménagement de plantations

à encourager: HAIES HAUTES
chez riverains, ifs ou troenes
comme quelques existantes.

3no. Rhus glabra

3no. B.s.
1no. R.g.
1no. B.t.A.

1no. A.l.
2no. l.a. C.v.
1no. R.g.
2no. B.t.A.
1no. A.l.

3no. Taxus baccata, taillés en cones
ou en pyramides.

3 no. Buxus
sempervirens

1no. Amelanchier lamarckii

2no. Berberis thunbergii Atropurpurea, à tailler en boules

1no. Rhus glabra

1no. Ilex aquifolium Camellifolia variegata

3no. B.s.

1no. R.g.

1no. B.t.A.

1no. l.a.C.v.

4no. T.b.

HAIE HAUTE
Carpinus betulus

11no. Sorbus 'Embley'
plantés tous les 10m. jusqu'au
carrefour 'Shopi'.
(12m. au delà, des 2
côtés, rue Ricquier)

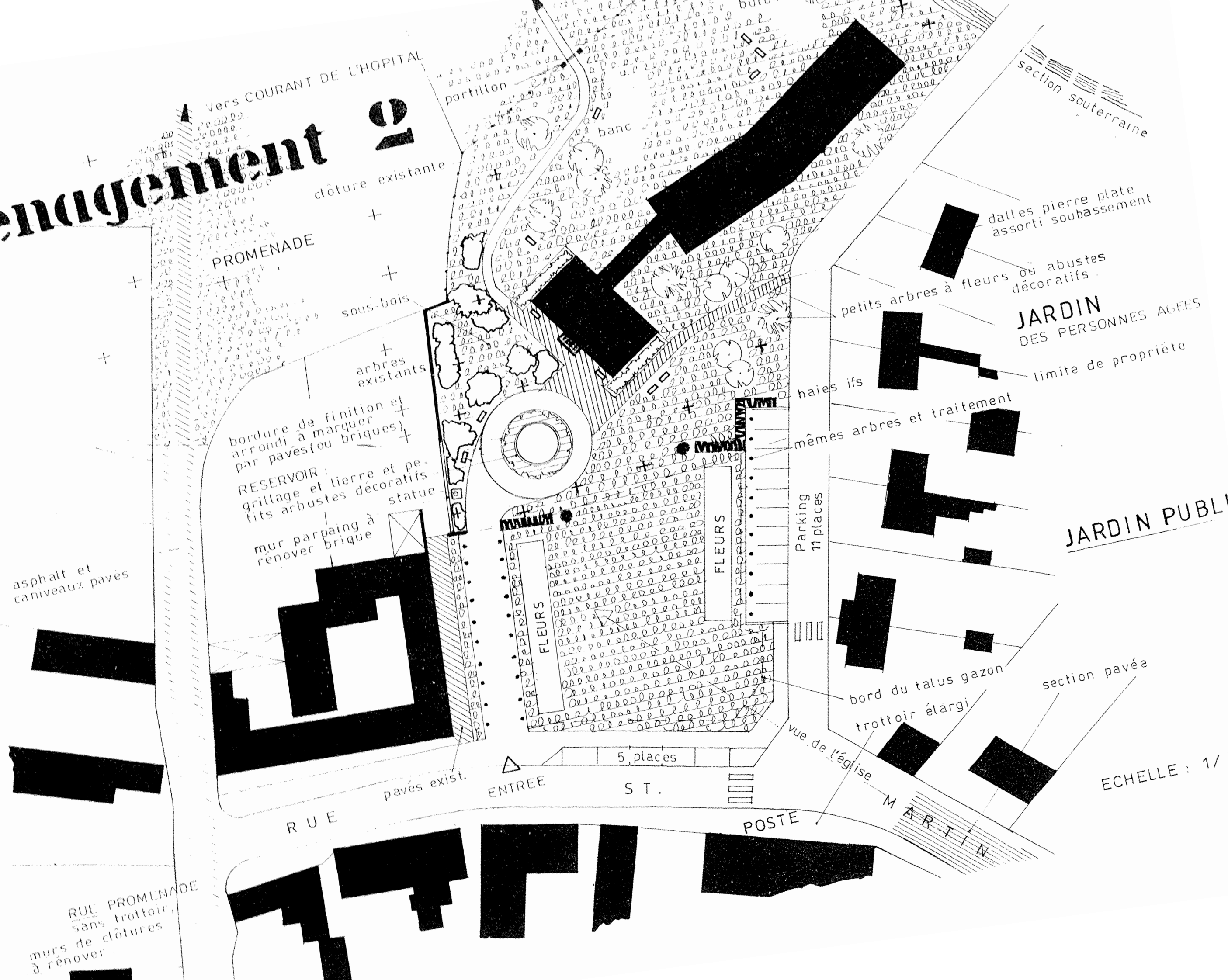
RUE DU SAULZOIR,
arbres d'alignement:
Malus tschonoskii

pas d'arbre sur ce trottoir.

RUE A. RICQUIER

ECHELLE : 1/500

Aménagement



Vers COURANT DE L'HOPITAL

portillon

banc

section souterraine

dalles pierre plate assorti soubassement

petits arbres à fleurs ou abustes décoratifs

JARDIN DES PERSONNES AGEES

limite de propriété

haies ifs

mêmes arbres et traitement

JARDIN PUBLIC

Parking 11 places

bord du talus gazon

trottoir élargi

section pavée

ECHELLE : 1/40000

PROMENADE

clôture existante

sous-bois

arbres existants

bordure de finition et arrondi à marquer par pavés (ou briques)

RESERVOIR : grillage et terre et petits arbustes décoratifs statue

mur parpaing à rénover brique

asphalt et caniveaux pavés

RUE

ENTREE

5 places

S T.

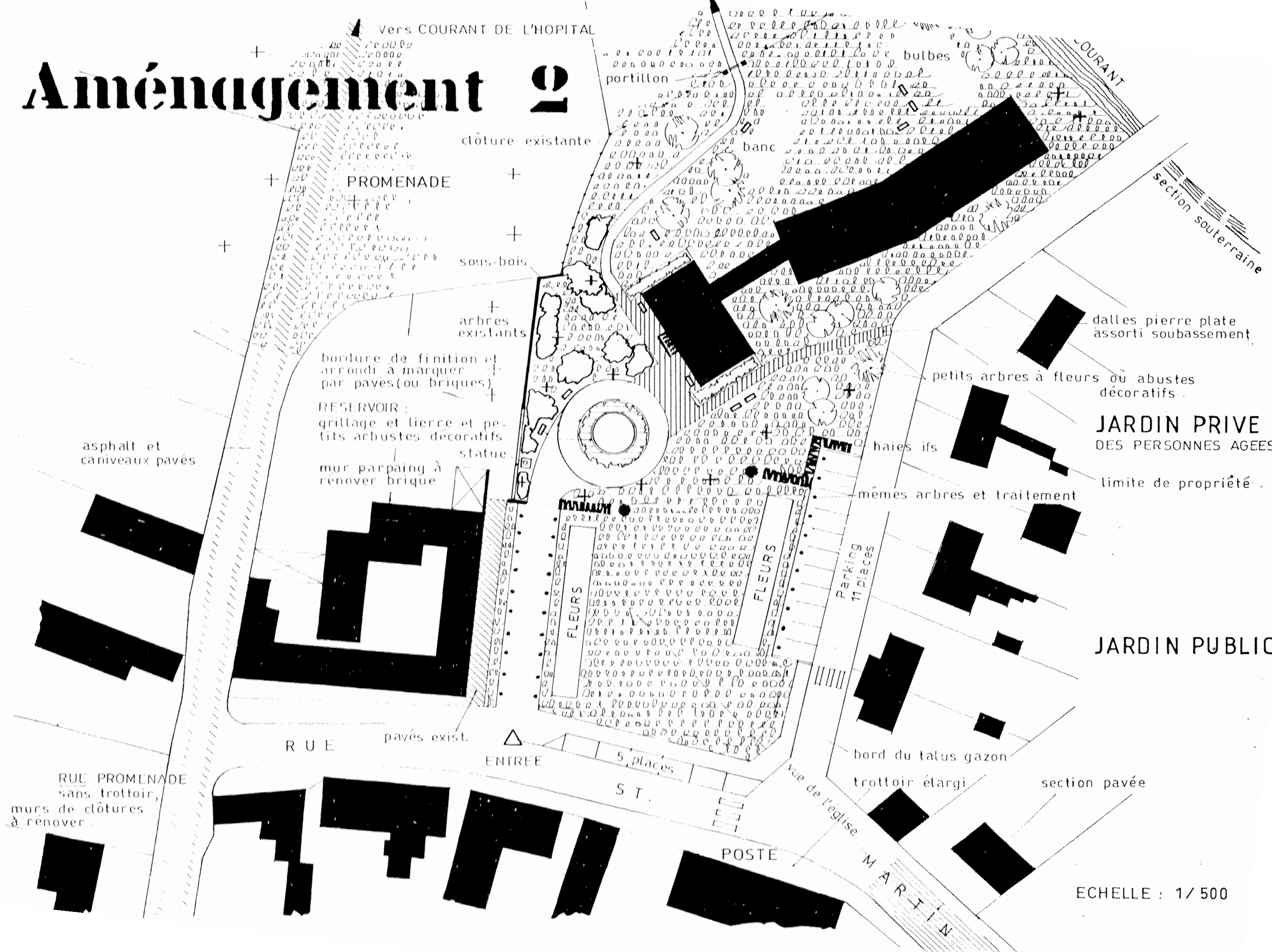
POSTE

MARTIN

RUE PROMENADE sans trottoir, murs de clôtures à rénover

vue de l'église

Aménagement 2



ECHELLE : 1/500



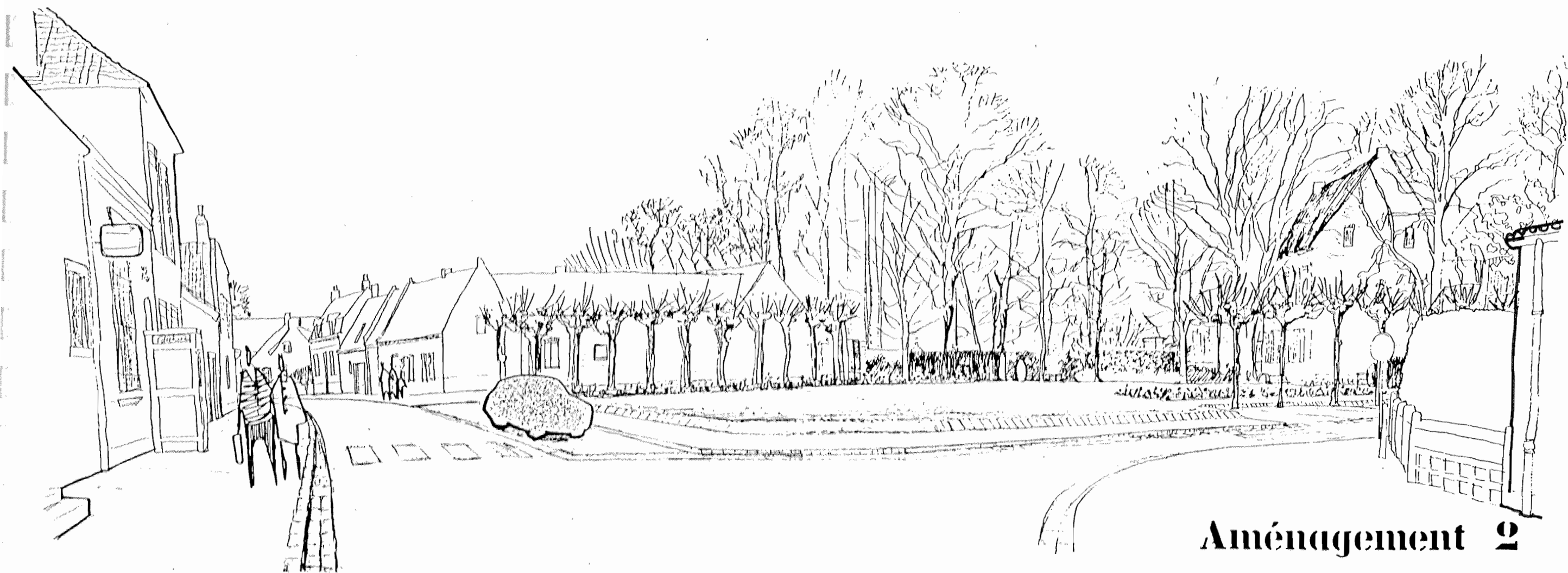
(11)

Aménagement ○



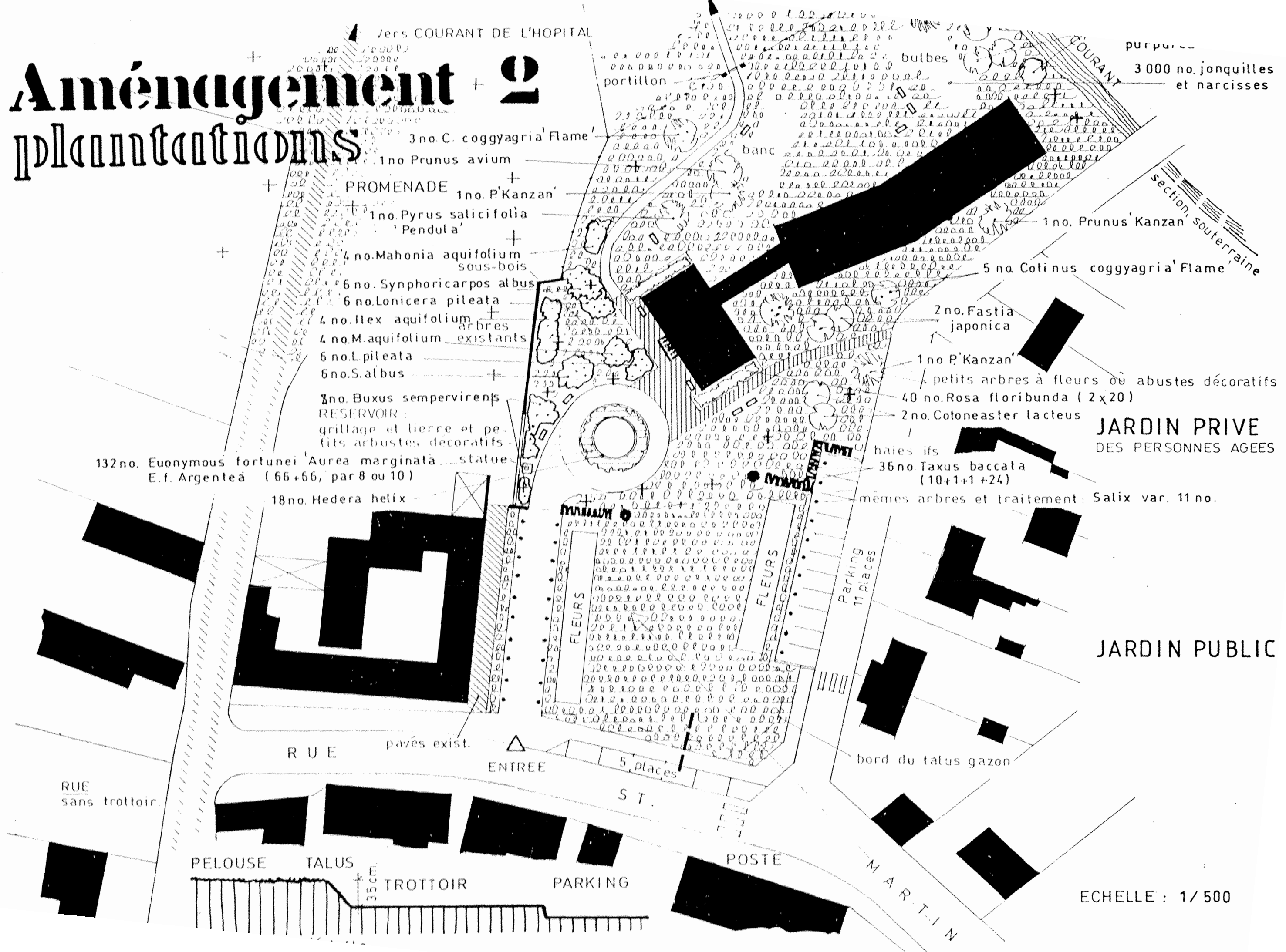
DD

Aménagement 2



Aménagement 2

Aménagement + 2 plantations



Jers COURANT DE L'HOPITAL

purpure...
3 000 no. jonquilles
et narcisses

3 no. C. coggyagria 'Flame'

1 no. Prunus avium

PROMENADE 1 no. P. 'Kanzan'

1 no. Pyrus salicifolia
'Pendula'

4 no. Mahonia aquifolium
sous-bois

6 no. Synphoricarpos albus

6 no. Lonicera pileata

4 no. Ilex aquifolium

4 no. M. aquifolium existants

6 no. L. pileata

6 no. S. albus

3 no. Buxus sempervirens

RESERVOIR :
grillage et lierre et pe-
tits arbustes décoratifs

132 no. Euonymus fortunei 'Aurea marginata' statue
E. f. Argentea (66+66, par 8 ou 10)

18 no. Hedera helix

2 no. Fastia japonica

1 no P. 'Kanzan'

petits arbres à fleurs ou abustes décoratifs

40 no. Rosa floribunda (2x20)

2 no. Cotoneaster lacteus

JARDIN PRIVE
DES PERSONNES AGEES

haies ifs

36 no. Taxus baccata
(10+1+1+24)

mêmes arbres et traitement: Salix var. 11 no.

JARDIN PUBLIC

RUE

ENTREE

5 places

RUE
sans trottoir.

PELOUSE

TALUS

TROTTOIR

PARKING

POSTE

MARTIN

ECHELLE : 1/500

Aménagement



ECHELLE: 1/500

Aménagement 4



petits arbres à fleurs
tous les 12m. approx.
même variété sur tout
le long de la rue

clôture maçonnée
briques rouges
h. 1.20 m

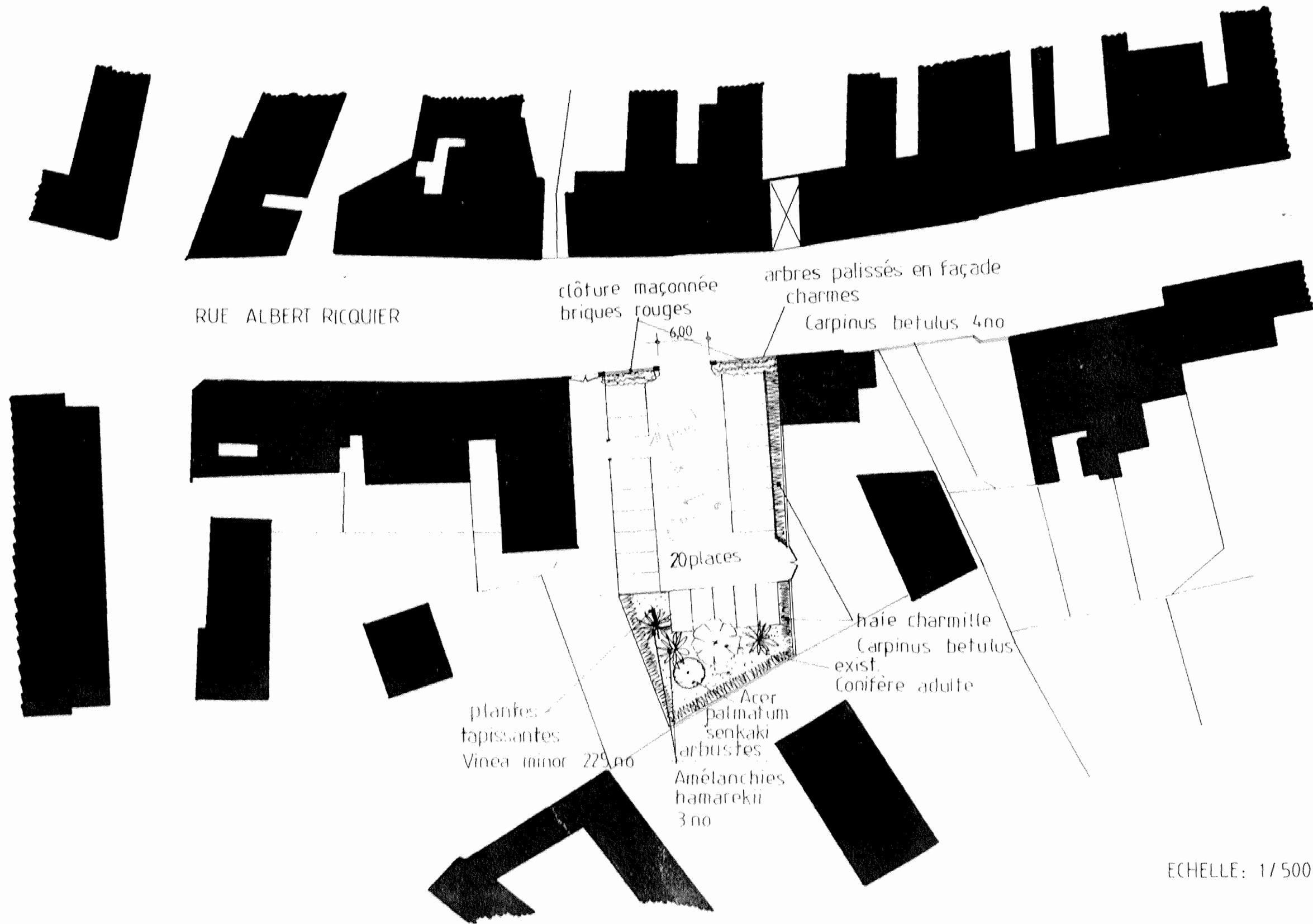
promenade à aménager
si on peut envisager de la
poursuivre au-delà de l'autoroute

ECHELLE: 1/500



Aménagement

5



ECHELLE: 1/500



Aménagement



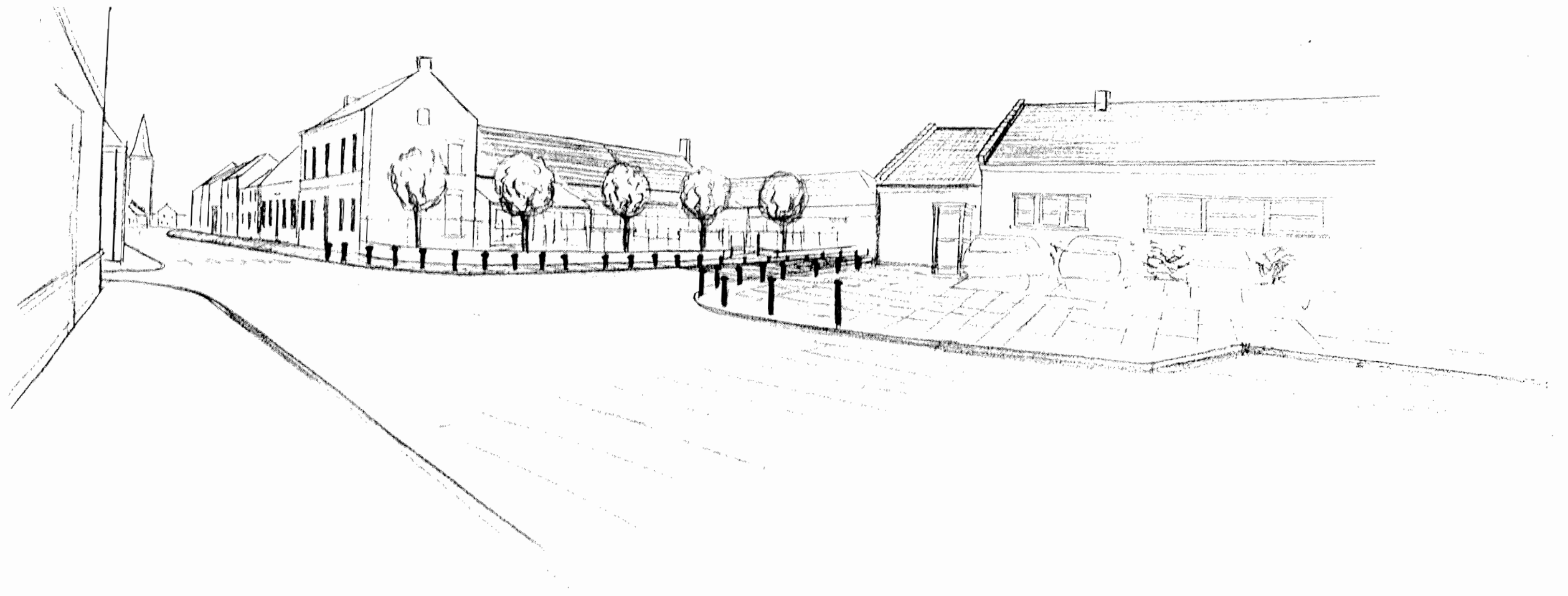
RUE DE LA RESISTANCE

RUE ALBERT RICQUIER

arbres tronc haut
Prunus "Kanzan"
5no

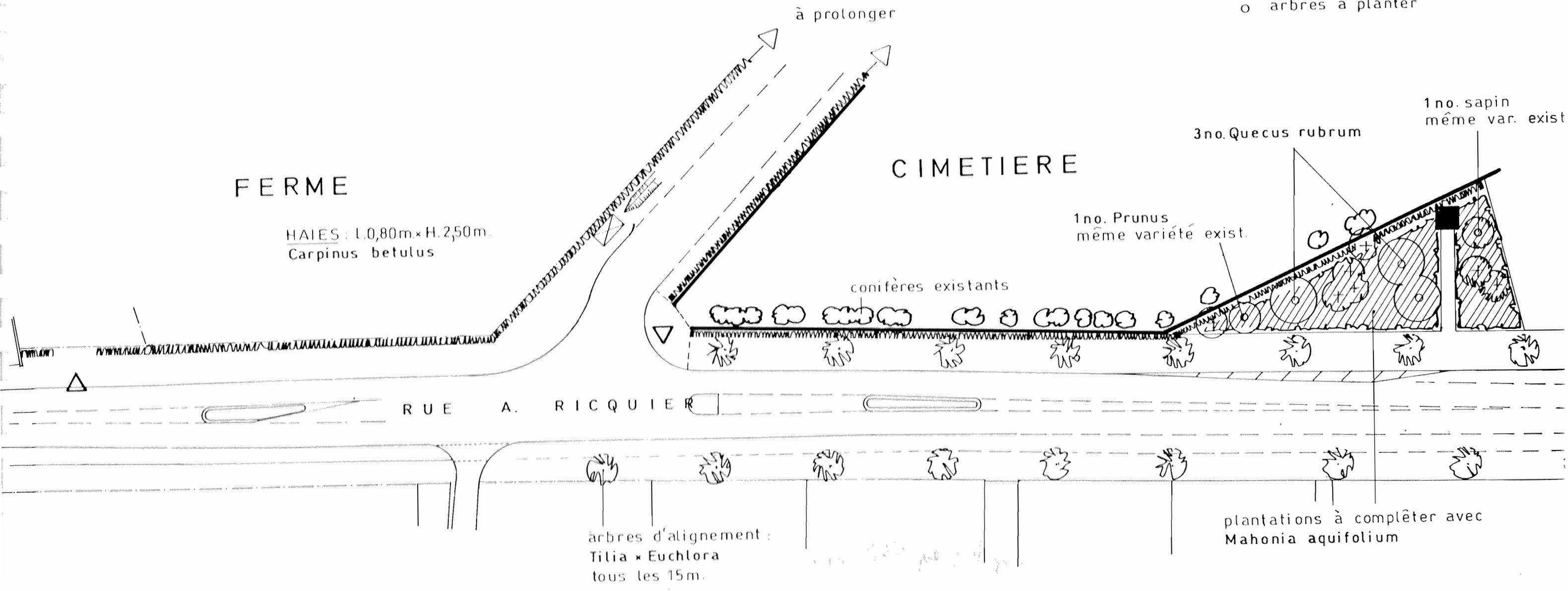
RUE SAINT MARTIN

ECHELLE: 1 / 500



LEGENDE :

- + arbres existants
- o arbres à planter

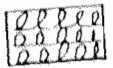
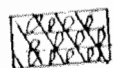
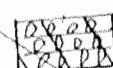
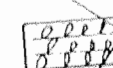


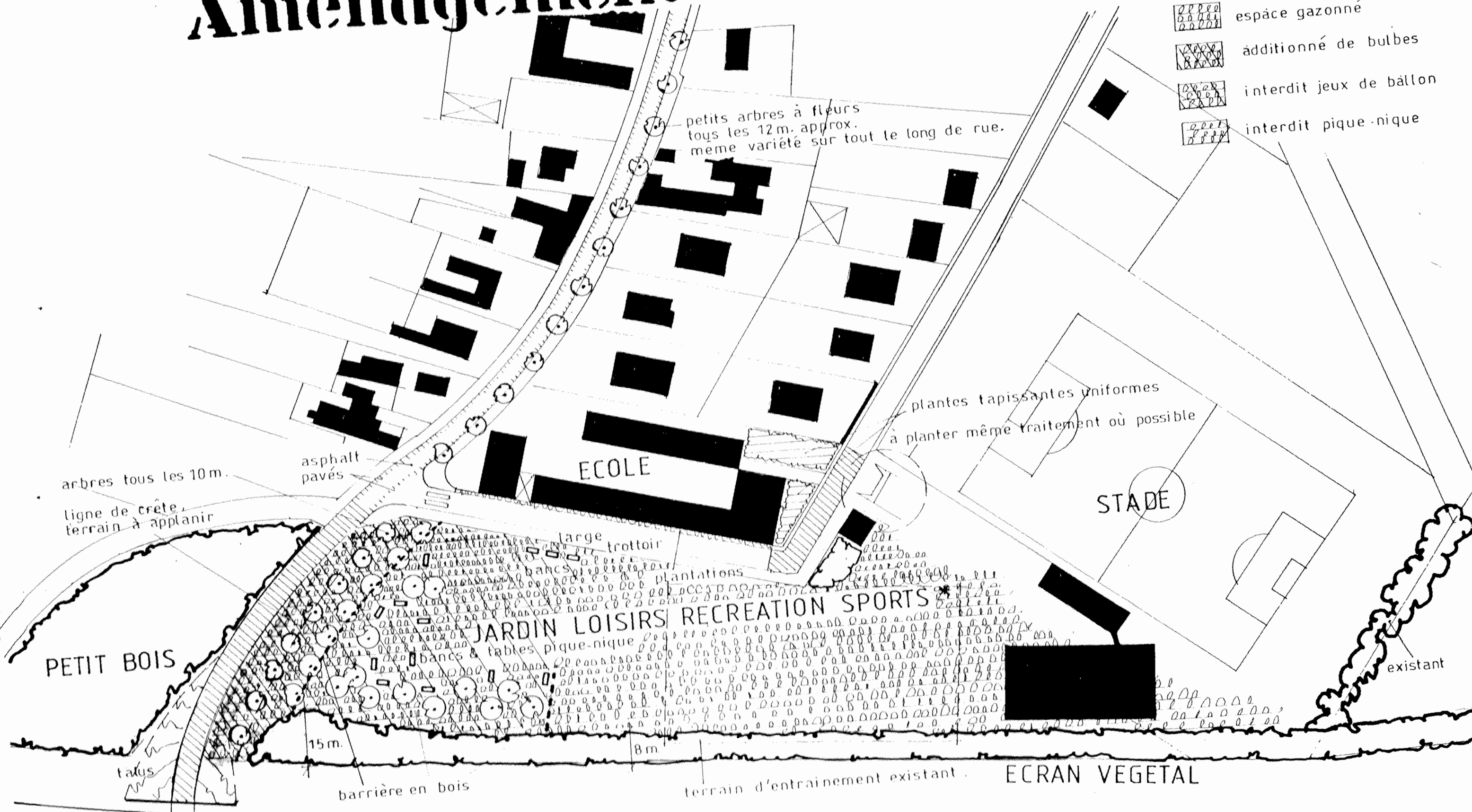
ECHELLE : 1/500

Entrée de Ville 7 plantations

Aménagement S

LEGENDE

-  espace gazonné
-  additionné de bulbes
-  interdit jeux de ballon
-  interdit pique-nique



PASSAGE SOUTERRAIN

a peindre ton clair

AUTOROUTE

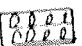



* aire de PARKING libre eventuelle quand souhaitable.

ECHELLE: 1/1000
Relevé approximatif du terrain général.

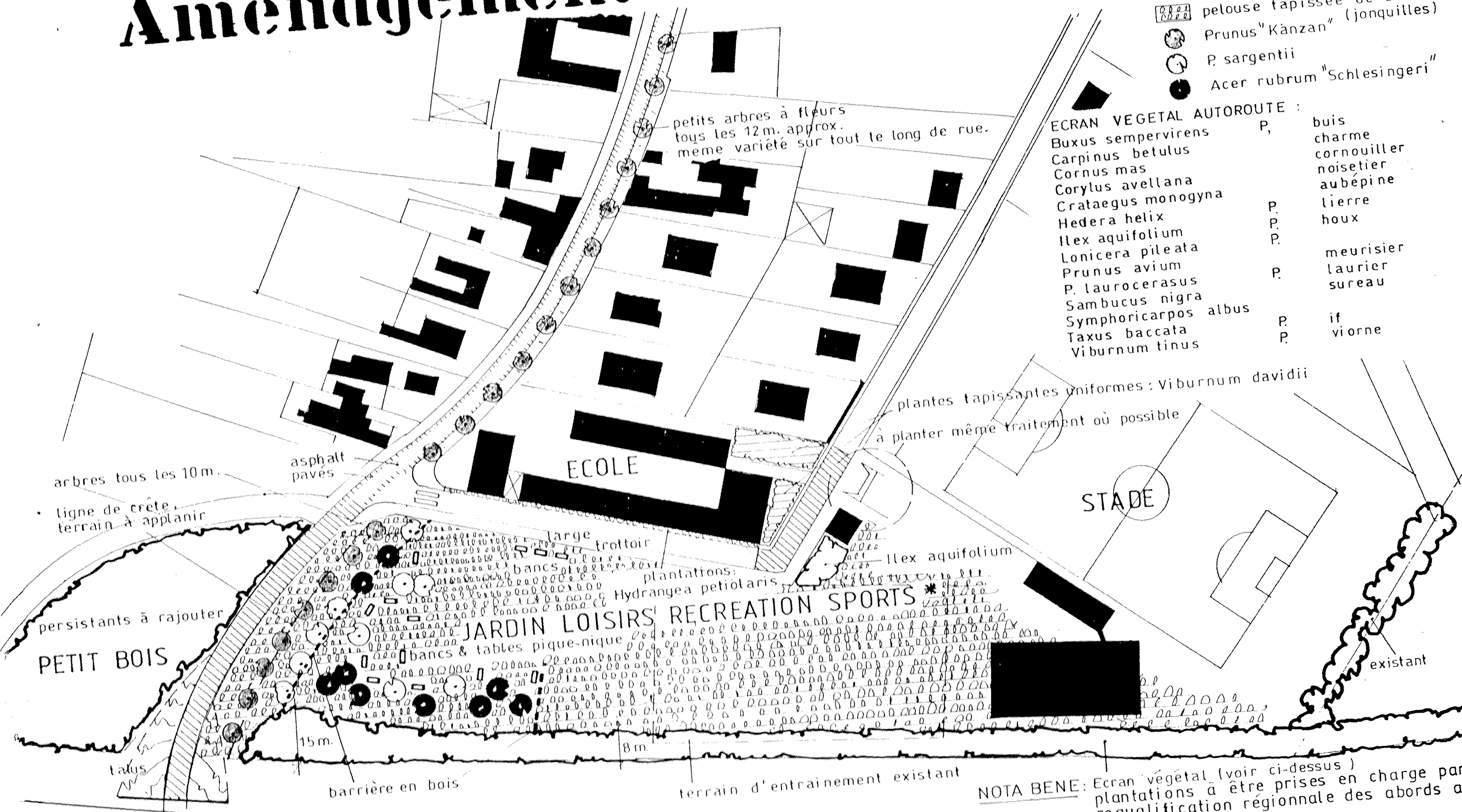
Aménagement S

PLANNING

LEGENDE

-  pelouse tapissée de bulbes (jonquilles)
-  Prunus "Kanzan"
-  P. sargentii
-  Acer rubrum "Schlesingeri"

- ECRAN VEGETAL AUTOROUTE :
- P. buis
 - Buxus sempervirens
 - Carpinus betulus
 - Cornus mas
 - Corylus avellana
 - Crataegus monogyna
 - Hedera helix
 - Ilex aquifolium
 - Lonicera pileata
 - Prunus avium
 - P. laurocerasus
 - Sambucus nigra
 - Symphoricarpos albus
 - Taxus baccata
 - Viburnum tinus
- P. charme
P. cornouiller
P. noisetier
P. aubépine
P. lierre
P. houx
P. meurisier
P. laurier
P. sureau
P. if
P. viorne



PASSAGE SOUTERRAIN

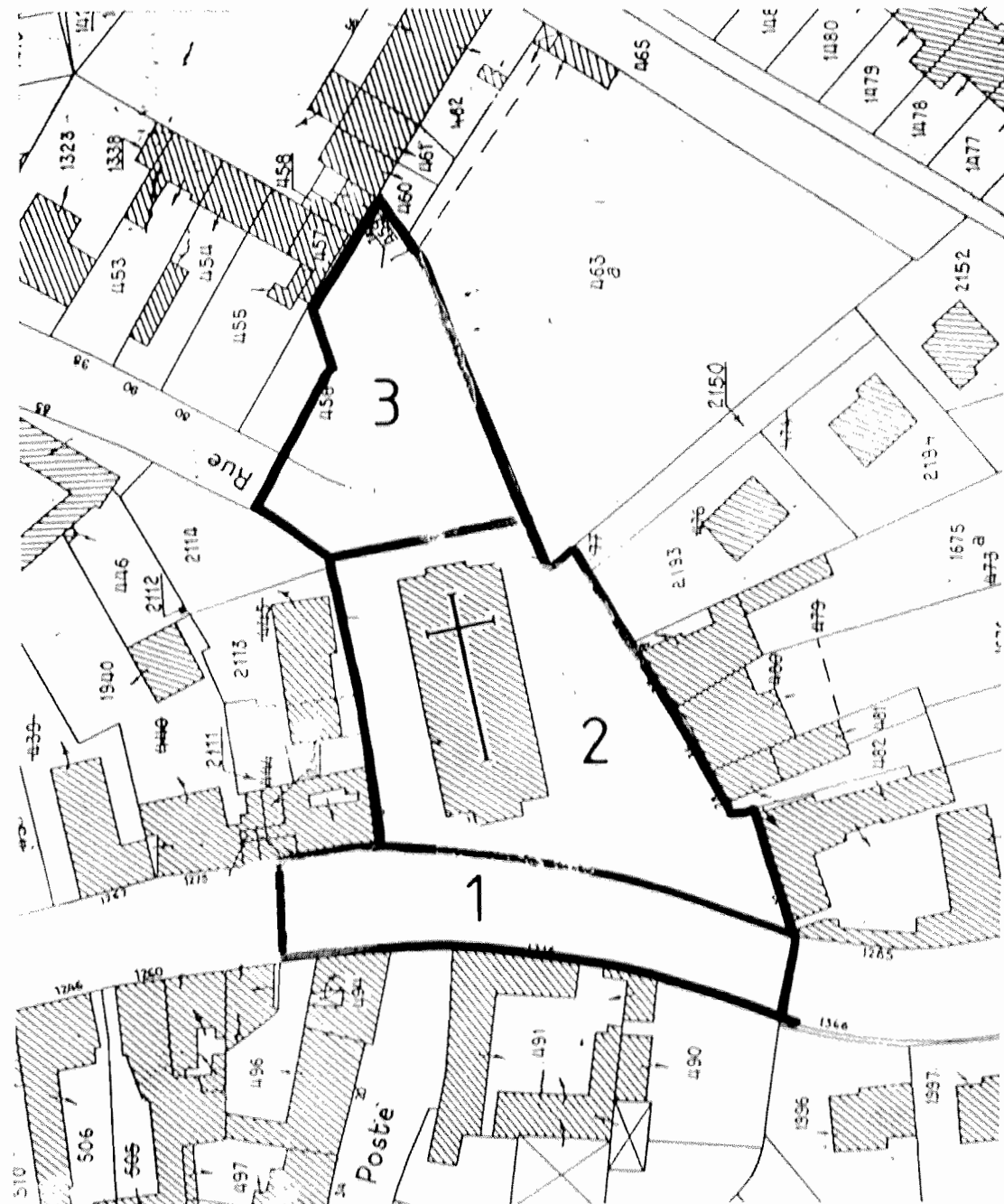
AUTOROUTE

à peindre ton clair

* aire de PARKING libre éventuelle quand souhaitable.

ECHELLE: 1/1000
Relevé approximatif du terrain général.

ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX



POSSIBILITE DE PHASAGE

AMENAGEMENT 1 - PLACE DE CENTRE VILLE

(montants hors taxes)

- * Dépose de bordures et caniveaux, démolition de voirie = 53 700.00 F.
- * Fourniture et pose de pavés grés en chaussée = 2 760 000.00 F.
- * Excavation des trous d'arbres, apport de terre végétale pour trous et plates-bandes et préparation du terrain des plates-bandes = 17 500.00 F.
- * Achat, transport et plantation des arbres (+ tuteurage) et arbustes (compris 11 arbres d'alignement de la rue Ricquier jusqu'au carrefour SHOPI) = 16 000.00 F.

TRANCHE 1 =	692 500.00 F. H.T.
TRANCHE 2 =	1 440 100.00 F. H.T.
TRANCHE 3 =	714 600.00 F. H.T.
TOTAL H.T. =	2 847 200.00 F.
T.V.A. =	586 523.20 F.
TOTAL TTC =	3 433 723.20 F.

RUE SAINT-MARTIN - TRONCON C.D. VERS PATURES

(montants hors taxes)

* Dépose de bordures et caniveaux, démolition de voirie et trottoirs	=	6 800.00 F.
* Construction voirie neuve	=	64 600.00 F.
* Construction caniveaux 3 pavés	=	40 800.00 F.

TOTAL H.T. = 112 200.00 F.
T.V.A. = 23 113.20 F.

TOTAL TTC = 135 313.20 F.
=====

RUE SAINT-MARTIN - TRONCON ENTRE "AMENAGEMENT 1" ET "LA POSTE"

(montants hors taxes)

* Dépose bordure et caniveaux, démolition voirie et trottoirs	=	2 800.00 F.
* Fourniture et pose de pavés en chaussée	=	96 000.00 F.

TOTAL H.T. = 98 800.00 F.
T.V.A. = 20 352.80 F.

TOTAL TTC = 119 152.80 F.
=====

AMENAGEMENT 2 - PLACE SAINT-MARTIN JARDIN PUBLIC

(montants hors taxes)

* Agrandissement trottoir poste, ajustement de la chaussée, réfection 5 places parking et création d'un trottoir	=	130 000.00 F.
* Terrassement, façonnage pelouse et semences, fourniture et plantation arbres, traitement et tuteurage, fourniture et plantation haies ifs, création des massifs de fleurs	=	54 000.00 F.

TOTAL H.T. = 184 000.00 F.
T.V.A. = 37 904.00 F.

TOTAL TTC = 221 904.00 F.
=====

AMENAGEMENT 2 - PLACE SAINT-MARTIN JARDIN PRIVE

(montants hors taxes)

* Dégagement et promenade en dalles de pierre, chemin en stabilisé, sable et portillon en bois, bordures de finition en pavés (réservoir), grillage tendu (réservoir)	=	112 000.00 F.
* Achat, transport et plantation de : arbustes décoratifs, plantes de sous-bois, du réservoir, roses et bulbes	=	23 000.00 F.

TOTAL H.T. = 135 000.00 F.
T.V.A. = 27 810.00 F.

TOTAL TTC = 162 810.00 F.
=====

AMENAGEMENT 3 - RUE ALBERT RICQUIER

(montants hors taxes)

- * Dépose de bordures et caniveaux, démolition surface enrobés = 19 900.00 F.
- * Construction de parkings en enrobés = 28 875.00 F.
- * Construction de trottoirs en dalles 30x30, grés ou granit = 418 000.00 F.
- * Fourniture et pose de bordures granit et construction de caniveaux 3 pavés grés = 107 400.00 F.
- * Bornes fonte = 61 600.00 F.

TOTAL H.T. = 635 775.00 F.
 T.V.A. = 130 969.65 F.

TOTAL TTC = 766 744.65 F.
 =====

AMENAGEMENT 4 - CARREFOUR SHOPI

(montants hors taxes)

- * Dépose clôtures existantes, construction d'une clôture maçonnerie ép. 22cm, compris fondations = 200 200.00 F.

TOTAL H.T. = 200 200.00 F.
 T.V.A. = 41 241.20 F.

TOTAL TTC = 241 441.20 F.
 =====

AMENAGEMENT 5 - PARKING DU CENTRE

(montants hors taxes)

- * Construction de parking en enrobés compris marquage pavés grés 10x10 = 113 250.00 F.
- * Fourniture et pose de bordures granit = 11 400.00 F.
- * Construction d'une clôture maçonnerie, ép. 22cm, compris fondations = 17 400.00 F.
- * Excavation, apport de terre végétale pour 4 arbres et haie sur surface parking ; achat, transport et plantation des végétaux (+ tuteurage) = 9 000.00 F.

TOTAL H.T. = 151 050.00 F.
 T.V.A. = 31 116.30 F.

TOTAL TTC = 182 166.30 F.
 =====

AMENAGEMENT 6 - CARREFOUR RUE DE LA RESISTANCE

(montants hors taxes)

- * Dépose de bordures et caniveaux, découpe enrobés, démolition enrobés = 7 250.00 F.
- * Construction de trottoirs en dalles 30x30, grés ou granit = 209 000.00 F.
- * Fourniture et pose de bordures en granit et construction de caniveaux 3 pavés grés = 49 450.00 F.
- * Bornes fonte = 47 300.00 F.
- * Modification de clôture = 10 000.00 F.
- * Excavation des trous d'arbres, apport de terre végétale ; achat, transport, plantation et tuteurage des arbres = 3 000.00 F.

TOTAL H.T. = 326 000.00 F.
 T.V.A. = 67 156.00 F.

TOTAL TTC = 393 156.00 F.
 =====

RUE DE L'ANCIENNE POSTE

* Haie de charmes

Estimation au mètre linéaire pour excavation, terre
végétale, achat et plantation de charmes = 95 F. H.T./m.l.

Ces estimations sont réalisées hors travaux de chaussée C.D.,
assainissement, concessionnaires.